

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



Pêche Plaisance

*Le pagre (1) - lechasseursousmarin.com - L'Apacs
Construction d'un bateau (3) - Cueillette des algues
SNSM : sauveteurs sans port (2) - Phares et balises*



Sciences
participatives

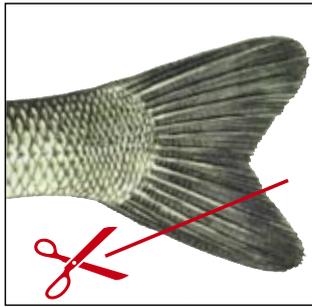
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

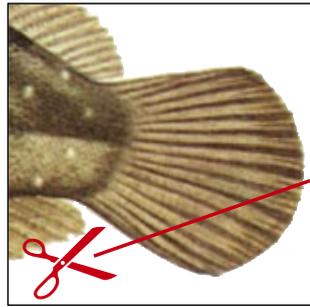
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

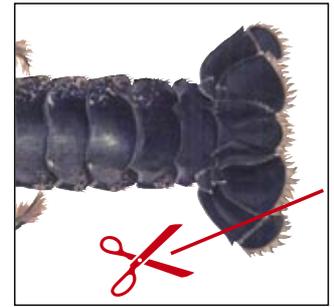
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

Bonne mer,
bon vent
à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr

Rejoignez-nous !

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 21
- Actualité régionale P 22 à 29

■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Le pagre - Volet 1/2 P 30 & 31
- lechasseurousmarin.com P 32 & 33
- SNSM : sauveteurs sans port Volet 2/2 P 34 & 35
- Corse : Pesca Passione P 35
- Construction d'un bateau Volet 3/3 P 36 & 37
- Cueillette des algues P 38
- L'Apecs P 39
- Réseau Littorea P 40 & 41
- Phares et balises P 42

■ DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Port-Camargue - Riec-s/Bélon P 46
- Saint-Cyprien - Martin plage P 47
- Groix - Hennebont - Larmor-Plage P 48
- Créances - Lézardrieux - Lion-s/Mer P 49

■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : gratin de harengs fumés aux oignons P 50

Photo ci-contre : sciences participatives

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



fnpp.fr



PÊCHE PLAISANCE

N° 81 - Mars 2024

Bulletin de liaison de la FNPP
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis
 Assistante : Muriel Jourdein
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14
 29393 Quimperlé Cedex
 Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrice Allin
 Jean Lepigouchet
 Annick Danis
 Dominique Viard
 Paul Vinay
 Christophe Goumas
 Claude Bougault
 Jean Mitsialis
 Jacques Andrieu
 Michel Larose
 Joël Arvor

Pascal Baudouin
 Jean-Claude Hodeau
 Jackie Plataut
 Arlette Halley-Duval
 Hervé Gosselin
 Christian Cano
 Jean-Claude Hazera
 Gérard Giordano
 Stéphanie Tächoires
 Camille Domingo
 Alain Scriban
 Patrick Zimmermann

Jean-Pierre Fouquet
 Serge Munoz
 Bruno Fanara
 Christian Guiraud
 Hugues Maldent
 Blaise Rembauville
 Marie-Hélène Thomas
 Alexandra Rohr
 Marc Pointud
 Peggy Tétré
 Jade Mogeon

Photographe : Michel Ropert - Franck Ferrari
 Jean-Charles Pauvert - Nicolas Sivan

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation.
 Les informations contenues dans le bulletin sont libres et
 engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles
 engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
 n° 0222 G 85896
 ISSN 249-9630
 Dépôt légal juin 2008

Prix : 3,50 €
 Tirage : 21 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
 Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
 Tél. : 672231532

fnpp.fr

Cri d'alarme !

Incompréhension et exaspération montent en puissance ces derniers mois sur tout le littoral face à une accumulation de décisions à géométrie variable, trop souvent déconnectées des réalités du terrain et sans une vraie concertation préalable et sérieuse.

Un schéma analogue à celui qui a mené à la crise du monde rural et agricole : en a-t-on donc vraiment tiré les leçons ? Tous les ingrédients accumulés depuis quelques années ne font que se renforcer pour la pêche en mer de loisir et sportive. Doit-on attendre que la colère et l'incompréhension se manifestent autrement, d'autant plus à la veille d'élections importantes ?

Regroupant la majeure partie des fédérations françaises, notre confédération Mer & Liberté était un souhait de longue date des Autorités politiques et de la DGAMPA afin de faciliter le dialogue au travers de la défense et la promotion de la pêche de loisir et sportive en mer sur toutes les façades maritimes françaises. Nous l'avons fait. Par cette avancée, nous n'avons eu de cesse de démontrer notre engagement responsable, notre esprit d'ouverture et notre volonté d'être cet « interlocuteur représentatif privilégié ». Il est donc temps que les bons mots se traduisent dans les actes, la méthode, les décisions.

Mais c'est loin pour les Autorités d'être le cas tant sur la forme que sur le fond, même si nos positions ont été exprimées ouvertement et au plus haut niveau, sans oublier le poids économique et social considérable que représentent les pêcheurs de loisir, soutenu par un marché dynamique des fabricants de matériel souffrant de ces mêmes décisions. Nous assistons au contraire à une succession de décisions unilatérales au détriment de la pêche en mer de loisir à caractère plus souvent technocratique que réaliste. Or, une concertation préalable avec les bons interlocuteurs aurait souvent conduit à en anticiper des solutions plus adaptées aux situations réelles ou vraiment à risques.

Pourquoi également un esprit inutilement répressif dans certaines décisions administratives, privilégiant la lettre et non l'esprit comme pour le thon alors que nous sommes toujours contraints à l'équivalent d'un seul poisson pêchable par pêcheur tous les 10 ans, malgré les engagements antérieurs de revoir cette décision arbitraire de n'attribuer à la plaisance qu'1 % du quota réservé à la France !

Une note positive toutefois : l'attitude plus à notre écoute des sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle qui ont co-présidé la deuxième réunion du nouveau groupe de concertation en présence de tous les acteurs concernés dont les plaisanciers, professionnels, équipementiers et autres associations en présence de la DGAMPA. L'objectif de cette concertation n'est pas de polémiquer mais bien d'aboutir à des décisions équitables, comprises et applicables. Tout objectif fondé, justifié et clair tenant compte de l'avis et de l'expérience des acteurs de terrain, ne peut que mener à une décision plus juste et mieux acceptée. En s'appropriant cet objectif, tout pêcheur deviendra acteur convaincu de la solution sans avoir à subir ces évolutions erratiques actuelles. Il en tirera, comme toutes les autres parties, les bénéfices.

Les mesures imposées à la pêche de loisir pour 2024 par le Conseil des ministres européens de la pêche sur proposition de la Commission européenne, et après avoir pris en compte des demandes particulières de la France, concernent deux espèces phares, le bar et le lieu jaune.

Pourquoi alors interdire aux pêcheurs récréatifs du sud du 48° parallèle de prélever plus d'un seul bar, les accusant de prélèvements importants qui s'appuient sur des chiffres de tonnages incontrôlables et, d'évidence, sans commune mesure avec la réalité où le pêcheur récréatif moyen pêche environ 6 à 7 jours

par an selon le Ciem. Il est démontré scientifiquement que les poissons voyagent naturellement de l'Atlantique à la Manche et inversement, prouvant ainsi que les frayères d'une région sont indispensables pour la ressource de toutes les autres. Cette limite artificielle justifiée sur le plan international pour d'autres raisons, n'a aucun sens d'application à la pêche de loisir.

Prochain débat télévisé annoncé sur la préservation de la ressource : comment aujourd'hui le secrétaire d'État chargé de la Mer va-il convaincre le secrétaire d'État à la Biodiversité du bien-fondé de sa demande accordée à Bruxelles d'imposer aux pêcheurs de loisir au Sud du 48° parallèle de s'abstenir de pêcher le lieu jaune durant le repos biologique, alors qu'il permet à d'autres de le faire à plus grande échelle sur ces mêmes zones et aux mêmes périodes ? Puis d'imposer par surtransposition nationale le même paradoxe au Nord. Ah, pardon ! Le nouveau Gouvernement a confié ces deux responsabilités à la même personne !?

Quelle issue et quelle logique va dominer ? La raison avec la réelle préservation de la ressource ou la politique ?

Pourquoi tant de décisions déclinées de façon variable, comme pour les tailles réglementaires, ou sans analyser l'impact sur la biodiversité des diverses pratiques de pêche sur les zones sensibles ? Par des décisions trop souvent justifiées sous couvert du prétexte européen, faut-il rappeler que la France, par nos représentants au Conseil sous instructions, ou au Parlement européen influencés selon leurs convictions ou intérêts, sont directement impliqués et engagés dans les accords politiques que les règlements ne font que traduire a posteriori. Ne pas aborder tous les aspects des problèmes avant de décider de solutions équitables et sérieuses est d'autant plus regrettable à la veille d'échéances électorales européennes, oubliant ce qui, aujourd'hui, amène aux réactions du monde rural et agricole.

À cela s'ajoutent les attaques injustes auprès des pêcheurs de loisir sur base d'arguments idéologiques, fondés sur une méconnaissance de la réalité et sans base scientifique. Certains semblent même, en reflet de la méthode actuelle, désirer la disparition pure et simple de la pêche plaisance.

Depuis les années 80, les scientifiques et de nombreux ouvrages alertent sur la fragilité de nos océans et la surexploitation de nos mers ; nous ne pouvons donc pas dire que nous ne savons pas. Certes, les difficultés sont réelles et partagées, mais nos représentants n'ont sans doute pas pris assez tôt la mesure de la situation, négligeant l'intérêt commun, l'intérêt général, alors qu'ils sont les mieux informés de la situation. Les exemples récents illustrent parfaitement l'influence de tous les lobbyings qui s'exercent tant au niveau régional qu'europpéen.

Notre fédération, la FNPP depuis plusieurs années, et maintenant la confédération, mènent un combat âpre et difficile pour défendre nos valeurs et nos droits de pêche. Les manifestations sur l'ensemble du littoral se multiplient et témoignent du mécontentement légitime des plaisanciers.

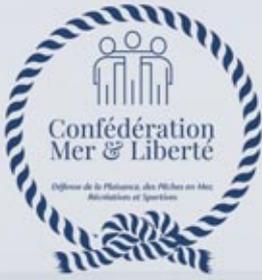
La colère monte... Il est temps de mettre en œuvre les actions au niveau national et européen pour que cesse le caractère excessif et discriminatoire des mesures actuelles et que le Gouvernement accepte de les réexaminer. Il est urgent qu'il assure que son leitmotiv politique d'écoute et de simplification soit décliné équitablement à tous les niveaux, pour tous, avec un autre regard et une autre façon de procéder. Nos activités se doivent d'être mieux comprises, reconnues et considérées par tous les acteurs. Le Gouvernement a souhaité un interlocuteur unique par l'intermédiaire de la confédération Mer & Liberté pour faciliter cette concertation avec les plaisanciers. C'est non seulement chose faite, mais le Gouvernement a connaissance de nos réflexions, demandes et propositions (voir pages intérieures).

Je vous donne rendez-vous pour notre congrès national à Paris les 12 et 13 avril prochain. Soyez très nombreux à participer à ce grand moment de réflexion et de convivialité. Ensemble, rassemblés et solidaires, œuvrons pour que nos activités jouissent d'une considération à la hauteur des valeurs que nous portons.

Jean Mitsialis
président de la FNPP



Pêcher intelligent - Pêcher durablement



CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer, Récréatives et Sportives

UNE CRISE DE TROP POUR LA PÊCHE DE PLAISANCE.

La pêche de loisir se trouve aujourd'hui amputée de 4 mois complets de pêche du lieu jaune au sud du 48ème parallèle. A l'heure où on prétend mettre en avant écoute et concertation, cette décision sans avertissement, et celle de limiter pour le loisir à 1 bar par jour et par pêcheur, vont de plus mettre en difficulté la filière des fabricants et revendeurs d'articles de pêche, sans pour autant agir sérieusement sur la préservation de la ressource où la majorité des prélèvements ne sont même pas mis à la même enseigne (tailles, période de repos biologique etc.). A cela s'ajoute une pêche du thon où l'on persiste à permettre à un plaisancier de pêcher un thon tous les 10 ans, sans oublier des bruits qui se font déjà entendre vers de nouvelles restrictions pour la pêche en mer de plaisance sous prétexte d'écologie.

Veut-on rester sourds face à ces évidences accumulées, à l'image de celles qui justifient les réactions légitimes du monde rural et agricole aujourd'hui ? : colère, incompréhension, déception et surtout exaspération sont actuellement les mots que l'on entend partout sur les pontons.

Il nous est régulièrement opposé, par opportunisme, un prétendu poids écologique « désastreux » de la pêche de loisir : quelles études soutiennent cet avis ? Quel poids écologique la pêche de loisir représente-t-elle vraiment ?

Le ressenti est que la France serait plutôt en train de chercher à « donner le change » face à des objectifs théoriques qu'elle a contribué à fixer dans d'autres contextes ou face aussi aux pressions d'une frange d'écologie souvent plus dogmatique que fondée scientifiquement. La pêche plaisance dès lors ne serait-elle pas plutôt le prétexte, à moindre frais, d'une prétendue bonne volonté à plus grande échelle, sans pour autant aborder les vraies questions de façon globale, lucide et équitable ?

Si les causes de l'évolution de la ressource sont multiples, et sans condamner par ailleurs nos camarades marins pêcheurs professionnels qui font face aussi à des difficultés, ce ne sont certainement pas les quelques centaines de milliers de pêcheurs plaisanciers et leurs pratiques qui pèsent de façon aussi significative en termes d'empreinte environnementale.

Le nombre de jours de mer est faible, un plaisancier navigue entre 40 et 60 heures par an durant des parties qui se soldent généralement à quelques poissons pour consommation familiale. Pour la majorité des usagers, c'est en tout cas moins d'une dizaine de sorties annuelles (6.79 jours par an, selon le CIEM, pour un pêcheur français), avec du matériel individuel léger et un faible impact sur la ressource.

Malgré cette empreinte écologique relative, il est un fait incontournable que la pêche récréative représente un poids politique et économique avéré : plus de 10 Milliards d'Euros annuels en Europe (selon l'étude réalisée par le CIEM en 2017) en faisant vivre plus de 100 000 personnes. En France la plaisance c'est près de 6000 entreprises et près de 43000 salariés, contribuant à 5,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et les services nautiques.

Nous autres pratiquants de la mer, restons toujours au contraire les premiers intéressés à conserver un milieu favorable à l'exercice de notre passion, souvent pratiquée – faut-il le rappeler - en famille, puissant vecteur de transmission forte de respect de la nature entre générations, de valeurs, de connaissance de la biodiversité, de bonnes pratiques.

Aujourd'hui, cette façon d'imposer et d'accumuler les contraintes artificielles sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Nous revendiquons le droit de pratiquer avec raison et responsabilité notre activité de « pêcheur de loisir ».

Nos positions, comme notre ouverture au dialogue, sont claires et publiques. Elles ont été rappelées tout récemment au nouveau premier Ministre et aux Autorités. (<http://fnppsfr.com/derniere-minute/20240122-Lettre-au-Premier-ministre-Attal.pdf>)

Mais s'il faut engager des combats pour se faire entendre des politiques et des administrations, alors nous y sommes prêts avec la même volonté que celles aujourd'hui dénoncées par d'autres face aux contraintes accumulées sans discernement ou cohérence.

Les pêcheurs en mer de plaisance ont déjà consenti des efforts importants et insuffisamment reconnus. À défaut d'agir en faisant de nous des partenaires, notre détermination est celle, sans faille, de ceux qui veulent tout simplement exister et être respectés.

On ne peut prétendre vouloir concerter et parallèlement prendre des décisions sans le faire. Cela d'autant plus que, si certains objectifs sont partagés, les solutions pour y parvenir n'ont été ni sérieusement concertées préalablement, ni correctement liées à certaines réalités de terrain, aux pratiques, à l'expérience et à une application équilibrée pour tous. Imposer ne fait de personne des partenaires convaincus ni ne sert des objectifs partagés !

Il est temps que l'objectivité de certaines décisions soit remise à plat et que le gouvernement revienne à la table des négociations tant à Bruxelles, où la France était représentée lors des accords politiques et des décisions européennes, que dans le cadre de la transposition de ces textes en droit français où d'autres restrictions nationales y sont ajoutées.

Nos lignes de revendications demeurent, parmi lesquelles :

- Une mise à plat et une harmonisation équitable des efforts à proportion pour tous les acteurs au regard des tailles, conditions calendaires et géographiques. La pression mise sur la pratique de la pêche plaisance est aussi absurde que si on cherchait à ce que des agriculteurs professionnels partent en croisade contre les potagers individuels.
- La prise en compte de la suppression de cette ligne arbitraire du 48N parallèle par des mesures négociées, décentralisées et locales, applicables à tous les acteurs, les écosystèmes étant très différents depuis les Landes jusqu'au Pas de Calais.
- Le retour à des conditions réelles de préservation du Lieu (augmentation par exemple de la taille) et non pas sur des décisions technocratiques qui vont au contraire la mettre plus encore en danger
- La reconsidération des conditions de pêche du Bar, l'imposition d'une seule prise journalière étant ubuesque (sortie de plusieurs heures pour une prise finale : quelle prise garder ? impact réel du no-kill ?...) : cette réglementation n'a de sens que sur base d'un quota mensuel voire annuel.
- Pour les espèces sous gestion de la ressource, appliquer les mêmes tailles de prélèvement et un respect du repos biologique à tous les pêcheurs. Les efforts et les contraintes, pour être justes, doivent être de même nature pour tous, partagées et respectées par tous les acteurs de la pêche en mer.

Sur le plan politique, cette crise vient s'ajouter aux autres défiances des citoyens vis-à-vis des instances institutionnelles nationales comme européennes : les prochaines élections européennes sont un point focal inévitable sur lequel nous appuierons nos revendications au niveau national et européen.

Par leur poids social et économiques considérables, des centaines de milliers de pêcheurs plaisanciers et leurs familles ne cachent plus ces dernières semaines leur colère. Ils interpellent nos Fédérations ou s'expriment sur les réseaux sociaux sur le bien-fondé de toutes ces décisions à défaut d'une approche globale équilibrée et impliquant tous les acteurs dans la préservation de la ressource.

Si la concertation n'est pas un vain mot, alors qu'elle soit désormais mise en pratique de façon systématique et préalable à toutes décisions, conformément à l'engagement public des Autorités reconnaissant la Confédération comme l'interlocuteur privilégié dans ce contexte.

Et pendant ce temps-là, le plus gros chalutier du monde, surnommé « le navire de l'enfer » maintenant français, peut pêcher jusqu'à 400 tonnes de poissons par jour entre autres dans le Golfe de Gascogne.

Jean MITSIALIS
Co-Président

Gérard PERODDI
Co-Président

La page est blanche, mais il faut écrire et surtout diffuser, se faire entendre. La commission plaisance, tient à vous parler du *chantier* actuel et de celui à venir (voir *Pêche Plaisance* n° 80) ; mais au lieu de cela, dans tous les éditos, toutes les revues de plaisance et de pêche, on peut lire : c'est la goutte de trop pour la pêche de loisir !

Partout, depuis le début de l'année, dans les journaux et aussi sur nos pontons, ça discute des *sujets brûlants*. C'est dur, mais je l'ai entendu « *Oh les gars ! Vous faites quoi à la fédé et la confédération ?* ». Alors, je voudrais en quelques phrases vous expliquer *de quelle manière nous agissons*, comme si je devais en arriver là pour justifier *tout ce temps passé à travailler pour vous défendre* : les réunions, les visioconférences, les voyages à Saint-Brice, à Nantes, à Paris... pour *porter ces messages difficiles que sont les décisions nous concernant et concernant notre activité, la pêche de loisir*.

Le présent

Nous sommes attaqués de toutes parts : le bar, le lieu jaune, la raie brunette, les restrictions à venir, la déclaration obligatoire des pêcheurs, le panier journalier, la déclaration des prises, la navigation (Natura 2000, ZPS, ZPF), les champs éoliens qui fleurissent... là encore, soyons vigilants car *l'arrêté 2023-069 banc de Guérande (44) reste fragile* même si tous les acteurs ont été félicités lors du *groupe de travail usages et sécurité maritime de la DDTM* le 04/10/ 2023. Après une première année d'exploitation, la semaine dernière, il a fallu *justifier, sans certitude, que notre arrêté soit jurisprudentiel* concernant le non-empart d'un AIS B pour traverser le *parc éolien Provence Grand Large*.

L'avenir

Nous nous regroupons, nous sommes toujours davantage présents dans nos clubs, *la FNPP voit ses effectifs grandir, la confédération Mer & Liberté regroupe davantage de fédérations et OUI, l'union fait la force !* Depuis décembre 2023, grâce au travail de notre lobbyiste Thiéry Coste, nous sommes *régulièrement présents à Paris pour dialoguer avec la DGAMPA en groupe de travail pêche de loisir* ; si le « costume-cravate » est de rigueur, *nous travaillons et discutons âprement chacune des questions, restrictions ou pas, avec les représentants de l'État, les élus (sénateurs : Alain Cadec et Pierre*



Médevielle), ou salariés (directrice-adjointe et chefs de service). Mais il y a aussi, et c'est tout aussi important, les rencontres de terrain, les réunions, les assemblées générales, cette vie que vous donnez à vos associations. Je suis à vos côtés, dans la mesure du possible, car c'est bien là que se situe la vie et l'âme de notre fédération. Nous devons en finir avec les impératifs et les obligations qui toujours nous viennent d'en haut, il faut de la translation ! Vous remarquerez que j'ai commencé ce texte sur un ton assez pessimiste, mais au fur et à mesure de mon propos, l'envie d'aller de l'avant renaît, l'envie de retourner inlassablement à la bataille... et c'est peu de le dire. Arrêtons cette gestion binaire des problèmes, blanc/noir, bien/mal, autorisation/interdiction, PUNITION ! En fait nous avons besoin de votre soutien, Pour que ma page blanche devienne notre feuille de route !*

* Se reporter à la commission communication p. 20

Christophe Goumas
responsable de la commission plaisance

Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

Caudale bifide inférieure	Caudale arrondie	Crustacés

Les outils FNPP

fnpp.fr • contact@fnpp.fr



Monsieur Hervé Berville est reconduit dans ses fonctions de secrétaire d'État à la Mer, auquel s'ajoute maintenant le portefeuille de la Biodiversité, sous la houlette de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Voici donc annoncées, de source officielle, de nouvelles restrictions aberrantes et dont nous sommes victimes, concernant la pêche de loisir du bar et du lieu jaune en mer Celtique, Manche, mer d'Irlande, mer du Nord méridionale et golfe de Gascogne en zone économique exclusive française. En date du 19 février, celles-ci (à confirmer) sont les suivantes.

Au Nord du parallèle 48°N

Bar

• **Du 1^{er} février 2024 au 31 mars 2024** : la détention à bord, le transbordement, le transfert ou le débarquement de bar capturé dans les eaux de la zone économique européenne bordant les côtes françaises au nord du parallèle 48° N (divisions CIEM 4b et 4c et sous-zone CIEM 7) sont interdits. **Seule la pêche à la canne ou à la ligne à la main suivie d'un relâcher est autorisée** dans cette zone, y compris depuis la côte.

• **Du 1^{er} janvier au 31 janvier et du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024** : pas plus de deux spécimens de bar ne peuvent être capturés et détenus par pêcheur et par jour, y compris depuis la côte.

La pêche de bar à l'aide de filets fixes est interdite.

Au Sud du parallèle 48°N

Bar

Dans les eaux de la zone économique européenne bordant les côtes françaises au sud du parallèle 48° N (divisions CIEM 8a et 8b), **pas plus d'un spécimen de bar ne peut être détenu par pêcheur et par jour, y compris depuis la côte. La pêche de bar à l'aide de filets fixes est interdite.**

Lieu jaune

• **Du 1^{er} janvier au 30 avril**, aucun spécimen de lieu jaune ne peut être capturé ni détenu dans les eaux de la zone économique européenne bordant les côtes françaises au sud du parallèle 48° N (sous-zone CIEM 8). **Seule la pêche avec relâche du poisson vivant immédiatement après la capture est autorisée**, y compris depuis la côte.

• **Du 1^{er} mai au 31 décembre**, pas plus de deux spécimens de lieu jaune ne peuvent être capturés et détenus par pêcheur et par jour, y compris depuis la côte. Une fois ce plafond atteint, **seule la pêche avec relâche du poisson vivant immédiatement après la capture est autorisée.**

Constatant que monsieur Berville se montre très favorable à une pêche industrielle, telle que celle représentée, entre autres, par un bateau de 145 m de long (le Annelies Ilena), équipé d'un chalut de 300 m de long et 100 m de large, et prenant 400 tonnes de poissons par jour avec une capacité totale de 7000 tonnes de surimi fabriqué à bord. Ce bateau, trop gros pour nos ports de pêche, débarquera sa cargaison aux Pays-Bas, sans compter les autres chalutiers, les long-ligneurs, les fileyeurs, les bolincheurs et autres. Bien que n'ayant pas de statistiques officielles, mais **après enquête auprès de nos adhérents, nous pouvons affirmer que la pêche professionnelle prend en une semaine, l'équivalent en tonnage de toute la pêche de loisir en un an, sans compter l'impact des pratiques de pêche et le non-respect des périodes de repos biologique.**

Où se trouve l'équité entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle prônée par monsieur Berville ? Il n'y a aucune comparaison possible.

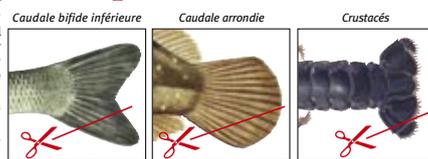


Alors, de grâce, mesdames messieurs des Pouvoirs publics, cessez de prendre en otage la pêche de loisir pour justifier les restrictions faites sur la pêche en général. Nous ne demandons pas de réduction sur la pêche professionnelle ; nous ne cherchons pas à opposer les uns aux autres. Mais **nous demandons à être reconnus en tant que pêche de loisir et sportive comme un enjeu économique et social important pour notre Pays, et sans aucun impact significatif et négatif sur la biomasse de nos mers.** Nous ne sommes pas contre certaines règles. Mais qu'elles soient basées alors sur **le bon sens, la justice et l'équité**, et en prenant en compte tous les facteurs, à commencer **l'impact des différents types de pêche sur la ressource**, les mêmes **tailles et périodes de repos pour tous**. Nous nous battons toujours contre des règles bouche-trous et démagogiques au service du profit de certain prédateurs sans scrupule.

Jackie Plataut
responsable par intérim de la commission pêche

Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.



Les outils FNPP

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr





La Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP) a été créée le 24 novembre 2003, à l'initiative de quelques chasseurs sous-marins motivés et passionnés. Cette création intervenait dans une période charnière pour la pêche sous-marine en France. L'arrêt des compétitions décidé par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), se focalisant désormais sur la formation, avait entraîné la désapprobation des compétiteurs et une rupture avec la fédération de tutelle. Ces derniers fondèrent la FNPSA, actuellement FFPSA. Parallèlement, une troisième voie se dessinait, celle de la défense d'une pêche de loisir éthique et responsable. La FCSMP a vu donc le jour à l'initiative de Christian Genete. Les valeurs portées par ses créateurs reflétaient l'état d'esprit dans lequel se reconnaissaient bon nombre de pêcheurs sous-marins.

On peut toutefois légitimement penser que *les trois fédérations avaient chacune sa raison d'être*. La *pratique de loisir*, la *formation* et la *compétition* demeurent les *pierres angulaires de toute activité sportive*. Pendant vingt ans, les trois présidents qui se sont succédés, Christian Genete, Pascal Mathieu et Pierre Mahieu, ont œuvré pour *promouvoir les objectifs portés par les statuts fondateurs*.

De *nombreuses actions* sont à mettre à leur crédit. *L'une des principales fut certainement l'élaboration de la charte du pêcheur sous-marin responsable, en collaboration avec la commission pêche sous-marine de la FFESSM*. Elle fut signée conjointement au salon de la plongée en 2010. Quelques mois plus tard, *la FCSMP était signataire de la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable*.

Ils furent *force de proposition face aux interdictions*, notamment par le biais des sciences participatives, sachant, et on l'oublie trop souvent, que le pêcheur en apnée est un observateur de premier plan du milieu sous-marin. Ils ne ménagèrent pas leur énergie pour *contrer les restrictions de pêche sur le corb, le mérrou ou encore le bar*. La FCSMP s'est *également bien investie dans les processus de concertation et de gestion des aires marines protégées*.

Depuis 2011, elle *délivre une licence à part entière*, assortie d'une *assurance responsabilité civile*. *Jusqu'à neuf-cents licenciés* ont adhéré à FCSMP dans les meilleures années.

L'adhésion étant à vie, *près de trois mille adhérents ont rejoint les rangs de la fédération en dix ans*.

L'importance de la tâche et, il faut le reconnaître, *un certain manque de considération*, ont pu éroder les motivations des bénévoles de la FCSMP. La *difficulté à se faire entendre*, en avançant pourtant des arguments imparables, ne peut que *générer frustration et découragement*. Le message paraissait pourtant simple. *La pêche en apnée est la pratique la plus sélective et la moins agressive qui soit*. Mais *nos décideurs*, avec une *approche bien trop politique et déconnectée des réalités*, font peu cas de ce type d'arguments.

La FCSMP a intégré le giron de la FNPP en 2020. C'était la *meilleure option*. Quoi qu'on en pense, la chasse sous-marine reste une *composante de la pêche de loisir*. Rejoindre la plus grande fédération de pêcheurs en mer relevait donc du *bon sens*. Les défis à venir, et l'actualité du moment nous le rappelle, confirment la pertinence de ce choix. Les sujets actuels que sont celui du lieu, du bar, de la déclaration des prises et bien d'autres, verront la *montée en puissance de la confédération Mer et Liberté*. Cette dernière aura permis de *réunir le monde fragmenté de la pêche amateur pour permettre de parler d'une seule voix sur les grands sujets, y compris les trois fédérations historiques de la pêche sous-marine*. Alors qu'ils l'ont eux-mêmes souhaité, *gageons que la confédération devienne un interlocuteur incontournable auprès de nos instances politiques et administratives*.

Depuis quelques semaines, *la FCSMP a donc disparu au profit de la commission pêche en apnée FNPP*. Mais le *sigle CSMP demeure* avec ces valeurs qui restent les siennes depuis 20 ans. *Une page se tourne et la nouvelle devra s'écrire avec l'ensemble des pêcheurs de loisir*.

Joël Arvor

responsable de la commission pêche sous-marine

FNPP
CSMP
Chasse Sous-Marin Passion



Le mot d'humeur d'un pêcheur sous-marin

Chasseur sous-marin, licencié FNPP/FCSMP et pratiquant la pêche en apnée depuis longtemps, je me permets de faire part de mes observations relatives au projet d'arrêt sur la zone CIEM7 ; plus globalement sur celles liées à la présence du lieu jaune sur le Nord Finistère, où je pratique de la mer d'Iroise au phare de l'île Vierge, et occasionnellement autour de l'île d'Ouessant.

Tout d'abord, c'est indéniable, *la population de lieux jaunes adultes a diminué drastiquement ces deux dernières années sur les zones les plus fréquentées*. Les bancs se tiennent plus profonds et sur des secteurs plus exposés aux forts courants. *La surpêche n'est pas uniquement responsable de la baisse des stocks*. Les conditions météorologiques, les déplacements des courants, la turbidité de l'eau et la présence répétée de périodes de grosses houles influent sur la migration des bancs. Néanmoins, il est *impossible de nier l'impact des pêches sur les stocks existants*.

Nous ne pouvons que nous satisfaire que les *instances s'inquiètent des stocks de gadidés*. Mais il serait probant de *ne pas confondre gestion de l'économie et sauvegarde de l'écologie*. Ainsi, une *gestion efficace* ne doit accorder *aucun arrangement ou dérogation*. Hormis ce point noir déjà constaté depuis des années sur les frayères de bars, je ne porterai aucun jugement sur la pêche professionnelle, ne maîtrisant que peu le sujet.

Une *ligne imaginaire*, comme celle du 48° parallèle, séparant les zones CIEM7 ET 8 est, en outre, le *témoin d'une méconnaissance totale du fond des mers et du déplacement des espèces*. Lorsque cette décision *touche également la pêche de loisirs*, cela devient *totaletement ridicule*, car les décisions entraînent également une *migration des pêcheurs récréatifs*. Il conviendrait de faire très attention à *ne pas créer de déséquilibre dans la gestion des espèces, par des protections ciblées*. Cette *erreur a déjà été commise en Méditerranée* française avec le *moratoire sur la pêche du mérout*. Nos voisins espagnols ont abordé une tout autre version des restrictions, en ciblant la *totalité des espèces et limitant la masse totale des captures*, ils préservent ainsi l'*équilibre de la chaîne alimentaire*.

Que feront les pêcheurs demain ? Ils se rabattront sur les prélèvements d'autres espèces et il faudra imposer de nouvelles restrictions. C'est par ailleurs cette raison qui implique le pêcheur récréatif dans ce projet. *Combien de pêcheurs de loisirs ont ciblé uniquement les lieux lorsque nous leur avons interdit les prélèvements des bars ?*

Ne serait-il pas plus opportun seulement d'inciter les pêcheurs plaisanciers à diversifier de façon responsable et raisonnable leurs prélèvements récréatifs en conservant ainsi un impact de prédation équilibré pour la chaîne aquatique ?

L'impact de la pêche récréative est flou car les pêcheurs ne sont pas tous licenciés ou déclarés.

Néanmoins, les grosses pêches récréatives de lieux jaunes, en hiver, sur les zones de frayères sont bien rares mais mises en avant via les réseaux sociaux où *certaines pêches affichent des pêches dantesques néfastes à notre image*. Elles se pratiquent par quelques pêcheurs fortunés, disposant de bateaux puissants, leur permettant de gagner des zones profondes éloignées de la côte. Les lieux jaunes se reproduisent effectivement sur des zones profondes, près des tombants exposés ou à proximité des épaves où ils trouvent des abris aux courants et de la nourriture à foison.

Ainsi, *autoriser le pêcher/relâcher des lieux à ces profondeurs est complètement inapproprié*. *Pollacius pollacius* possède une vessie natatoire conséquente et les prises remontées à la ligne des fonds importants ne pourront jamais regagner les profondeurs. Nous les retrouverons mortes, flottant au gré des courants. *Une solution simple pourrait être d'interdire la pêche à plus de quelques milles nautiques des côtes, de janvier à avril, laissant ainsi l'espèce disposer d'un sanctuaire de reproduction*. Encore faudrait-il que tous les pêcheurs professionnels soient également privés de ces zones durant cette période.

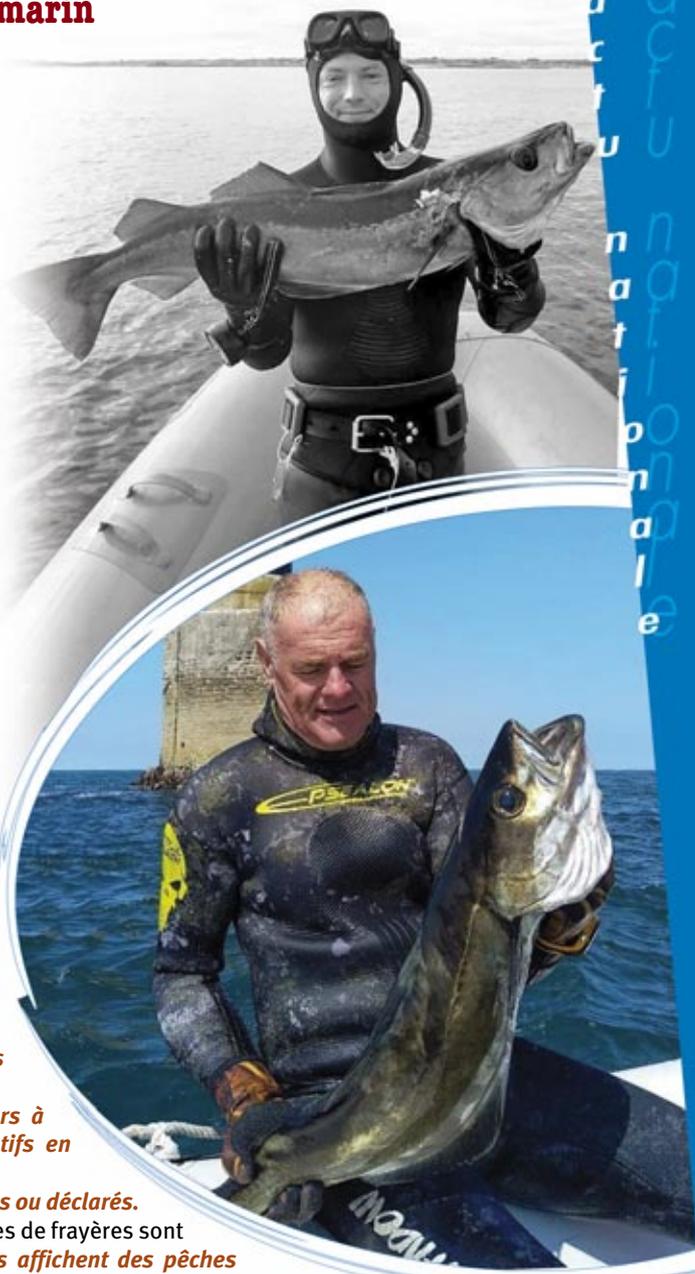
N'est-il pas insupportable de toujours voir aussi des promotions sur le bar sauvage vendu sur les étals des GMS en pleine période d'interdiction ? Qu'en sera-t-il pour le lieu jaune ?

Pour résumer mes propos :

- la *protection de la faune aquatique* est une *priorité sur la préservation des intérêts économiques*. Nul intérêt de préserver une espèce sur une zone ciblée. Les poissons circulent. Les pêcheurs également ;
- la *protection d'une seule espèce tend à créer un déséquilibre* dans la chaîne alimentaire aquatique et risque de *créer un désastre bien plus inquiétant* ;
- *le lieu ne peut pas être pêché puis relâché*. Cette méthode ne fonctionne qu'en pêche de surface et cette espèce n'y évolue pas ;
- *aucune étude sérieuse* n'a démontré quel était l'impact réel de la pêche récréative sur les populations de lieux jaunes mais *les réseaux sociaux maintiennent une image peu flatteuse de ce sport* ;
- la *pêche sous toutes ses formes doit être totalement interdite sur les zones du large* abritant les frayères, de décembre à mars, période la plus sensible ;
- *interdire la pêche verticale l'hiver au large* serait une mesure efficace. Les autorités chargées des contrôles peuvent facilement repérer des embarcations en action de pêche sur ces zones ;
- enfin, *limiter le nombre de prises à deux poissons, en période autorisée, risque d'inciter les pêcheurs à relâcher des prises* dans l'espoir d'en prendre de plus belles. Encore une fois, *les poissons relâchés ne survivront pas*.

Chasseurs sous-marin assidus, *nous sommes les premiers témoins des évolutions halieutiques, météorologiques et écologiques*. Nous ne sommes malheureusement que *trop peu consultés* malgré la présence de fédérations solides et bienveillantes. *C'est regrettable*.

Hervé Gosselin





Le handicap prend de multiples formes, pouvant être liées aux déficiences de la personne, à son état de santé, son âge, sa taille, son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente ; elle peut être visible ou invisible. Près de 80 % des situations de handicap sont inapparentes. En France, aujourd'hui, 35 % de la population se trouve d'une façon ou d'une autre en situation de handicap. Au sein de cette population, 15 % présente un handicap durable et permanent *. Dans l'Union européenne, le handicap, léger ou lourd, touche une personne sur six, soit environ 80 millions de personnes.

Tous les plaisanciers ne sont pas sur le même pied d'égalité. Une partie de nos membres subissent des handicaps de divers types (moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique). La loi du 11 février 2005, dite « **Loi Handicap** », avait **pour objectif de susciter un nouvel élan dans la prise en compte et l'insertion des personnes en situation de handicap** dans notre société. L'accessibilité prônée par la loi ci-dessus concerne :

- l'accès **au bâtiment** (entrée, circulation et utilisation des équipements) ;
- l'accès **à l'information** ;
- l'accès **à la communication** ;
- l'accès **aux prestations**.

Les **parties bâties des ports de plaisance** (capitainerie, sanitaire...) sont des **Établissements recevant du public (ERP)**. Il y a **cinq catégories** selon la fréquentation du public, **les ports de plaisances étant classés en cinquième catégorie** car l'effectif du public n'atteint pas le seuil fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Les différentes facettes du handicap demandent des **installations spécifiques et différentes à chaque situation**, que le handicap soit

auditif, visuel, psychique, moteur mais aussi les troubles du langage et la parole, les maladies invalidantes ou encore les personnes désavantagées par leur taille ou leur poids.

Pour répondre à la demande, **les gestionnaires doivent donc identifier les difficultés que peuvent rencontrer ces personnes**, du fait même de leur situation de handicap dans leur quotidien.

GAMME HANDICAP



Quelles sont les obligations des ports de plaisance en matière d'accessibilité ?

Après la loi du 11 février 2005, un **label unique de qualité et engagé dans la valorisation de la filière des ports de plaisance** a vu le jour. Il permet de **promouvoir un socle minimal de services**, mais aussi de **qualifier l'offre portuaire et la positionner** en fonction des efforts fournis par le port.

Il est donc constitué d'un **classement de un à cinq niveaux d'exigence/d'excellence** en fonction de critères et d'engagements liés à la gestion portuaire. Les ports de plaisance, **à partir du classement en quatre anneaux**, obtiendront également le **label Qualité Tourisme**.

*Insee, Enquête handicap-santé, Gérard Bouvier, n° F1109, octobre 2011.

Ils s'articulent autour de **douze domaines de référence** :

- **promotion et communication** ;
- **demande de renseignements en amont de la prestation** ;
- **qualité des aménagements urbains et des services portuaires** ;
- **espace d'accueil** ;
- **sanitaires** ;
- **développement durable** ;
- **commercialisation des emplacements portuaires** ;
- **satisfaction clientèle** ;
- **organisation des services** ;
- **dispositions de management**.

Les capitaineries sont souvent des bâtiments relativement récents et déjà bien équipés en matière d'accessibilité mais n'ont pas toutes les commodités. Pour les **petites capitaineries**, des **locaux anciens et peu adaptés** demandent des **travaux de grande envergure et pas toujours envisageables**.

L'article L111-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH) stipule : « *Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminés aux articles L. 111-7-1 à L. 111-7-11. Ces dispositions ne sont pas obligatoires pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre usage.* »

Les **parties bâties des ports de plaisance** (capitaineries, sanitaires...) sont des **Établissements recevant du public (ERP)** et **doivent répondre à une multitude de normes dont l'article 123-2 du code de la construction et de l'habitation**. Les **sept zones clés** de l'accessibilité du bâti :

- **l'entrée** ;
- **l'accueil** ;
- **les circulations** ;
- **les cabines**, le cas échéant ;
- **les sanitaires**, le cas échéant ;
- **le parking**, le cas échéant ;
- **la signalétique**.



Si l'ERP possède un **espace extérieur**, celui-ci doit également être **accessible**.

Après avoir consulté plusieurs directeurs de port de plaisance, les réponses sont toutes les mêmes : « *Nous faisons notre maximum pour l'accueil de nos plaisanciers et leurs passagers.* ».

Petite anecdote d'un maître de port du sud de la France : « *Un jour, on m'a sollicité pour aider une personne handicapée physique à quitter son bateau après plusieurs jours de mer. Il ne désirait qu'une chose : prendre une douche. Ce plaisancier était très corpulent. Après plusieurs tentatives infructueuses, nous avons eu l'idée de faire appel aux pompiers de la ville, qui eux sont entraînés et équipés à déplacer des personnes à mobilité réduite. Bien que ce ne soit pas une situation habituelle, la manutention s'est très bien déroulée et ils sont revenus pour l'aider à embarquer à nouveau sur son bateau.* »

Une multitude de **documents évoquent les difficultés que rencontrent les organismes qui accueillent du public**. Parmi ceux-ci, voici quelques liens qui compléteront utilement cet article :

• **Registre public d'accessibilité**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/RPA-Guide%20aide_VF.pdf

• **Fiche de synthèse pour le registre public d'accessibilité**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiches%20synthese%20R-V_registre.pdf

• **Supplément pour la fiche de synthèse**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiche%20Prestation-non-acces-interac_rab.pdf

• **Arrêté du 20 avril 2017** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et de l'habitation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034485459>

• **Bien accueillir les personnes handicapées**

http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_numerique_accueil_PH_2.pdf



Les sources de cet article viennent principalement de la commission nationale **Qualité des ports de plaisance** de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), lancée en décembre 2013, qui avait initié une **réflexion sur un label afin de répondre aux attentes des plaisanciers en matière de services et d'aménagements** (guide de l'accessibilité dans les ports de plaisance, 2016). Les partenaires des institutions du tourisme, de l'environnement, la culture, la Direction générale des entreprises et encore Atout France. Et aussi du ministère du Développement durable, de l'Écologie et de Légifrance selon les liens ci-dessus.

Pascal Baudouin
responsable de la commission portuaire



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + **15 €** (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : **30 €** (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : **20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

La sécurité est l'affaire de tous et de chacun, surtout celle du chef de bord.

Depuis quelques années, dans le premier Pêche Plaisance de l'année, figurent les conditions d'embarquement du matériel de sécurité pour la plaisance, celui qui s'impose aux navires de moins de 24 m, à voile ou à moteur. Cet article s'adresse principalement aux nouveaux chefs de bord au sein de notre fédération. Pour les anciens, une révision peut ne pas être superflue d'autant que la Division 240 évolue (Edition JORF du 13/12/2023).

Sans aucune concertation avec la confédération Mer et Liberté (créée récemment à la demande de nos décideurs, elle regroupe les principales fédérations pour parler d'une seule voix sur les grands sujets), les **nouvelles dispositions** parues fin décembre 2023 ont un **impact direct sur la pêche de loisir** pour la majorité des navires équipés d'un ou plusieurs moteurs hors-bord, ceci **sans considération de limite de puissance ou de vitesse**.

Note 27 : à l'article 240-2.01 « Dispositions générales », il est ajouté l'alinéa suivant : « 7. A bord des navires à moteurs de propulsion hors-bord avec commande à la barre ou en déporté, ainsi qu'à bord des véhicules nautiques à moteurs, lorsque ces navires ou véhicules nautiques à moteur en sont équipés, en application des réglementations nationales ou européennes applicables

à leur date de construction, le dispositif filaire d'arrêt d'urgence coupant

l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du conducteur (coupe-circuit) doit être relié au poignet ou à la jambe de ce dernier, dès-lors que le moteur est allumé. « Le coupe-circuit filaire ne doit en aucun cas être modifié (rallongé, déplacé) pour faciliter les mouvements du conducteur sur le navire. « Dans toutes les conditions de navigation, tout déplacement du conducteur sur le navire s'effectue après avoir éteint le moteur ou s'être assuré que l'hélice ne peut être engagée. « Le présent alinéa s'applique également aux navires équipés de coupe-circuits électroniques. « Un second coupe-circuit filaire doit pouvoir être accessible à bord et son emplacement identifié : « – afin de pouvoir redémarrer le moteur par la/les personnes éventuellement restée(s) sur le navire ; et « – pour aller chercher la personne tombée à l'eau. » La confédération Mer et Liberté, avec le concours de la FNPP, a formulé sa désapprobation à ce sujet. En effet, cette mesure ne tient pas compte de la pratique et de situations spécifiques telles que, par exemple, la pêche à la traîne en faible vitesse, les manœuvres d'accostage ou au port, en prise de mouillage, en écluse etc. Nous attendons la réponse des instances administratives pour une adaptation du texte aux conditions particulières d'un navire sous voile manœuvrant avec moteur auxiliaire HB, dans les situations précédemment citées ainsi que la validation du coupe-circuit électronique.

Quelques rappels importants

• **Chef de bord** : membre d'équipage **responsable de la conduite du navire**, de la **tenue du journal de bord** lorsqu'il est exigé, du **respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées**. Le chef de bord s'assure, notamment :

- de **l'adéquation de sa navigation** avec les caractéristiques de son navire,
- de **la présence à bord**, du **bon état** et de la **validité de tous les équipements et matériels de sécurité** embarqués ainsi que de leur adaptation aux personnes embarquées,
- de la **mise en œuvre desdits matériels** lorsque les circonstances l'exigent.

• **Abri** : **endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance**. Cette notion tient compte des conditions météorologiques et de mer du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Conditions d'utilisation des annexes (modifié par arrêté du 06/05/19), la **navigation des annexes est limitée à une distance d'un abri n'excédant pas 300 mètres. Le navire porteur est considéré comme un abri.**

* Les annexes qui naviguent **jusqu'à 300 mètres d'un abri côtier ne sont pas astreintes à l'emport de matériel d'armement et de sécurité**. Il est cependant recommandé d'embarquer autant d'EIF (équipement individuel de flottaison) que de personnes à bord et présentant un niveau de performance de 50 N.

* La navigation des annexes **mises en œuvre à partir du navire porteur et navigant à plus de 300 m d'un abri côtier**. Elles doivent embarquer :

- un **moyen de repérage lumineux**. Il doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures. Il peut être de type lampe flash ou lampe torche. Il peut également être de type bâton lumineux au cyalume, à condition que ce dispositif soit porté effectivement par chaque personne à bord ;
- **autant d'EIF** présentant un niveau de performance de 50 N de flottabilité **que de personnes à bord** de l'annexe.



a
c
t
u
n
o
n
a
l
e

Matériel à embarquer en fonction de la catégorie	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Distance autorisée d'un abri	Maxi 2 MN	De 2 à 6 MN	De 6 à 60 MN	> 60 MN
Équipement individuel de flottabilité (*1,2,3,4)	X (1, 2)	X (1, 3)	X (1, 4)	X (1, 4)
Dispositif lumineux (*5)	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (voir manuel de propriétaire) (*6)	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel (*7)	X	X	X	X
Dispositif remorquage (*8)	X	X	X	X
Ligne de mouillage (masse lège > 250 kg) (*9)	X	X	X	X
Annuaire des marées (*10)	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales) (*11)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer (bouée fer à cheval ou bouée couronne) (*12)		X	X	X
3 feux rouges à mains		X	X	X
Compas magnétique (ou GPS en côtier) (*13 et 13.1)		X	X (13)	X (13.1)
Cartes marines officielles (*14)		X	X	X
Règlement international pour prévenir l'abordage en mer (Ripam) (*15)		X	X	X
Description du système de balisage (*16)		X	X	X
Radeau de survie (*17 et 17.1)			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour (*18)			X	X
Journal de bord (*19)			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques (*20)			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers (*21)			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers (*22)			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2.19			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (*23)			X	X
VHF fixe (*24)			X	X
VHF portable étanche (*24.1)				X
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB ou PLB) (*25)				X
Navires proposés à la location (particuliers, entreprises) ou à utilisation collective (associations, comité d'entreprise, etc.) (*26)				
Cordon coupe-circuit de secours si moteur HB (*27 en début d'article)	X	X	X	X

* Numéro de note correspondant à la définition ci-dessous

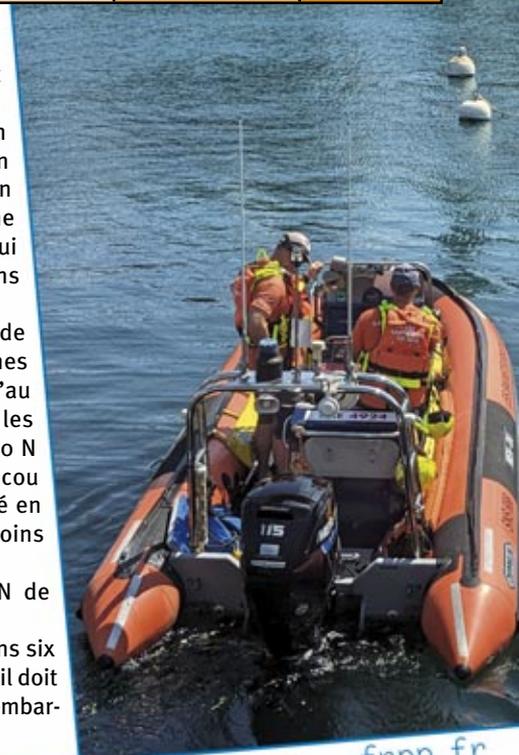
Note 1 : les enfants de 30 kg maximum disposent d'un EIF de 100 N de flottabilité, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Note 2 : – pour chaque personne embarquée lors d'une navigation basique : – soit un équipement individuel de flottabilité (EIF), accessible rapidement et aisément, présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité ; – soit, si elle est portée, une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique. Il est recommandé que toute personne qui navigue en solitaire, porte en permanence un EIF présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité auquel est assujéti une VHF portable.

Note 3 : autant d'EIF présentant un niveau de performance d'au moins 100 N de flottabilité que de personnes embarquées. Toutefois, ces équipements ne sont pas obligatoires pour les personnes sachant nager et qui portent effectivement : – un EIF qui présente un niveau de performance d'au moins de 50 N de flottabilité, ou – une combinaison humide en néoprène ou sèche qui présente les caractéristiques suivantes : a) un niveau de performance de flottabilité minimale positive de 50 N intrinsèque et qui assure la protection du torse et de l'abdomen ; b) de couleur vive autour du cou ou sur les épaules. Cette dernière exigence n'est pas requise si un dispositif lumineux est fixé en permanence sur la combinaison. Ce dispositif doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins six heures. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.

Note 4 : il doit être embarqué autant d'EIF présentant un niveau de performance de 150N de flottabilité que de personnes à bord.

Note 5 : collectif, il est alors constitué d'une lampe torche étanche ayant une autonomie d'au moins six heures. Ou individuel, en ce cas il doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins six heures ; il doit être soit porté soit fixé à l'équipement individuel de flottabilité mis à la disposition de la personne embarquée ; il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.





SÉCURITÉ (SUITE)

Note 6 : un ou plusieurs extincteurs portatifs d'incendie. Le type d'extincteur portatif d'incendie, son emplacement et sa signalisation sont définis par le manuel du propriétaire ou, à défaut, par l'annexe 240-A3 de la division 240. Ils doivent être visibles ou signalés (pictogrammes).

Note 7 : un dispositif d'assèchement manuel (écope, seau ou pompe à main) approprié au volume du navire pour les navires non auto-videurs ou ceux qui comportent au moins un espace habitable. Ce dispositif peut être fixe ou mobile.

Note 8 : un dispositif permettant le remorquage (point d'amarrage et bout de remorquage).

Note 9 : une ligne de mouillage appropriée au navire et à la zone de navigation. Toutefois, sont, sous la responsabilité du chef de bord, dispensés de ce dispositif : – les navires à voile dont le déplacement léger est inférieur à 250 kg ; – les navires motorisés dont le déplacement léger est inférieur à 250 kg et dont la puissance propulsive est inférieure ou égale à 4,5 kW (6,1 CV) ; – ainsi que les véhicules nautiques à moteur.

Note 10 : un moyen de connaître les heures et coefficients de marée du jour et de la zone considérée. *Ce document n'est pas requis en Méditerranée.*

Note 11 : en dehors des eaux territoriales, le pavillon national doit être arboré.

Note 12 : un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau type *bouée fer à cheval* ou *bouée couronne*, conforme aux dispositions de l'article 240-2.17.

Note 13 : un compas magnétique étanche, conforme aux normes ISO pertinentes ou un système de positionnement satellitaire étanche faisant fonction de compas.

Note 13.1 : le compas magnétique ne peut pas être remplacé par un dispositif de positionnement satellitaire pouvant faire fonction de compas.

Note 14 : la ou les cartes marines, ou encore leurs extraits, officiels, élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de navigation fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture, et sont tenues à jour.

Note 15 : le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquette autocollantes ou un support électronique et son appareil de lecture.

Note 16 : un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture.

Note 17 : un ou plusieurs radeaux de survie gonflables permettant d'embarquer l'ensemble des personnes à bord, adapté(s) à la navigation pratiquée et conforme(s) aux dispositions de l'article 240-2.18.

Article 240-2.14.2 : Les navires existants bénéficiant de la reconnaissance d'insubmersibilité et pour lesquels la série a fait l'objet d'une décision d'insubmersibilité par l'administration, ne sont pas tenus d'embarquer le radeau de survie gonflable prescrit par les articles 240-2.05 et 240-2.06, tant qu'ils naviguent dans les limites, en termes d'éloignement d'un abri, de la catégorie de navigation pour laquelle l'insubmersibilité a été reconnue. Un navire neuf identique à un navire reconnu insubmersible continue de bénéficier de cette reconnaissance tant qu'il est fabriqué par la même personne.

Autrement dit, depuis 2015, seuls les navires reconnus insubmersibles construits avant cette date peuvent prétendre à l'exemption d'emport du radeau, mis à part certains semi-rigides homologués. D'où l'intérêt de bien se renseigner.

Note 17.1 : un ou plusieurs radeau(x) de survie gonflable(s) permettant d'embarquer l'ensemble des personnes à bord qui soit obligatoirement : – de type I au sens de la norme EN NF ISO 9650, s'il(s) est (sont) conforme(s) à cette norme ; – de classe II, conformément aux dispositions de la division 333 du présent règlement ; – ou d'un type approuvé conformément aux dispositions de la division 311 du présent règlement.

Voir aussi la note concernant l'insubmersibilité, note 17.

Note 18 : le livre des feux tenu à jour ou disponible sur support électronique et son appareil de lecture.

Note 19 : un journal de bord tenu à jour contenant les éléments pertinents pour le suivi de la navigation et la sécurité du navire. Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques marines à bord.

Note 20 : VHF, portable, Navtex, BLU, Radio Bretagne 5 sur AM 1593kHz, bulletins de certaines radios locales en FM, etc.

Note 21 : un harnais et sa sauvegarde (longe) à bord des navires non-voiliers et un système de ligne de vie ou point d'accrochage si préconisé(e) par le fabricant.

Note 22 : un harnais et sa sauvegarde (longe) par personne à bord des voiliers et un système de ligne de vie ou point d'accrochage si préconisé(e) par le fabricant.

Note 23 : un projecteur de recherche portatif ou fixe, étanche, qui soit adapté à la recherche et au repérage d'un homme à la mer de nuit.

Note 24 et 24.1 : lorsqu'elles sont programmées, les installations radioélectriques, fixes et portatives, munies de l'appel sélectif numérique (ASN), installées à bord ou embarquées, doivent l'être avec le « Mobile Maritime Service Identity » (MMSI) attribué par l'autorité compétente pour l'attribution des licences de stations mobiles maritimes (ANFR).

Lorsque l'installation radioélectrique à très haute fréquence (VHF) fixe est munie de l'ASN et programmée avec le MMSI du navire, les renseignements sur la position du navire doivent, en permanence, être fournis automatiquement afin d'être inclus dans l'alerte de détresse initiale. Le chef de bord s'assure que les installations radioélectriques prescrites par la présente division présentent des caractéristiques suffisantes pour assurer le trafic de détresse dans les zones de navigation du navire.



Note 25 : les balises Radiobalises de localisation des sinistres (RLS) doivent répondre aux exigences techniques de la division 311. Par ailleurs, celles-ci sont identifiées et enregistrées conformément aux exigences de la division 175. La nouvelle Div 240 recommande l'équipement d'un dispositif de radiocommunication par satellite.

Note 26 : les navires neufs ou existants proposés à la location (particuliers, entreprises) ou à utilisation collective (associations, comité d'entreprise, etc.) devront être en mesure de présenter un document « Registre de vérification spéciale annuelle (modèle en 240-A2) », établi sous la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant. Y seront reportées les opérations d'entretien, la vérification des matériels de sécurité etc. Une copie sera fournie à tout utilisateur du navire au plus tard avant l'embarquement, annexée au contrat le cas échéant puis détenue à bord pour une éventuelle présentation à la demande des autorités. Ces rapports devront être archivés annuellement.

Dispositions supplémentaires applicables aux navires en location d'une puissance > 4.5 KW (6.1CV) et voiliers de masse lège > à 250 kg. Ils devront être équipés du matériel complémentaire suivant en cas de navigation supérieures à 2 milles :

- un moyen de positionnement électronique par satellites ou stations terrestres ; un sondeur électronique ;
- un document regroupant les instructions de mise en œuvre des dispositifs d'assèchement et de lutte contre l'incendie ainsi que l'abandon ;
- un émetteur-récepteur VHF conforme aux exigences de l'article 240-2.20. Lorsque ce matériel est déjà embarqué au titre des articles 240-2.05 ou 240-2.06, il n'est pas demandé en supplément.

Pour info : La division 245 concerne la réglementation applicable aux navires de plaisance exclus du marquage « CE ».

Kayaks

Lors d'un prochain *Pêche Plaisance*, un point sera fait sur la **réglementation applicable en matière de sécurité pour les kayakistes** et consultable dès maintenant sur la nouvelle DIV 240 Article 240-2.10.

Plongée

La commission sécurité travaille à l'élaboration d'une **affiche de prévention des accidents susceptibles d'être provoqués par collision et/ou contact avec une hélice**. Elle sera disponible pour la saison 2024.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + **15 €** (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : **30 €** (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : **20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



**Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

On serait bien en peine de trouver une logique fiable dans le fatras des décisions et autres informations afférentes en matière d'environnement.

On nous dit que, pour la première fois, *l'état des océans a fait l'objet de discussions lors de la tenue de la COP28*. Nous passerons sur le fait que, compte tenu de l'importance de cette question, le sujet aurait gagné à figurer à l'ordre du jour de la première séance tant est *grande l'urgence d'agir*. Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de *relire les comptes rendus successifs des travaux de la commission environnement* de notre fédération. Cela montre que *les sujets de préoccupation ne datent pas d'hier*. Reste qu'*aucune décision n'a été prise en la matière* ; on peut légitimement craindre qu'il faille des années encore avant que ces questions ne soient traitées avec la détermination nécessaire. Que voulez-vous, *le poisson se raréfie* et comme aurait pu dire Fernand Raynaud s'il était encore de ce monde : « *le poisson, ça eût payé... mais ça ne paye plus* ». Pour être tout à fait honnête, *le poisson... ça paye encore*, n'en déplaise à Fernand. *Les industriels de la pêche le savent bien*.

Or, il se trouve que la faune marine et ses habitats doivent maintenant craindre tout particulièrement la révélation faite au grand public de la *présence de nodules polymétalliques qui gisent en quantités énormes au fond des mers*. Ces nodules, *composés de métaux rares et stratégiques à l'avenir*, sont réputés *tapisser soixante-dix pour cent de la surface de ces fonds* !

La raison voudrait qu'on les y laisse, tant la perspective de leur exploitation peut légitimement faire frémir. Mais *ces nodules sont*

particulièrement riches en métaux indispensables au développement programmé des industries électronique et électrique. Pour faire court, et quelque peu caricatural : *pas de nodules, pas de voitures électriques*.

On ne dira jamais assez le peu de poids – c'est un euphémisme – *que pèsent les considérations environnementales lorsque des nécessités impérieuses d'indépendance nationale leur sont opposées*. D'ores et déjà, on cartographie, on quantifie et on imagine les conditions de la *collecte des nodules*.

Soyons en sûrs, il se trouvera bien d'éminents spécialistes pour nous expliquer avec aplomb et force détails que *cette nouvelle forme d'exploitation industrielle des fonds marins se fera avec un minimum de dégâts aux milieux marins, voire sans dommages aucun*. *On en parle à la COP 29 ?*

Par contre, il se pourrait bien que ces mêmes spécialistes, ou certains de leurs confrères, s'emploient à démontrer, à qui veut l'entendre, que *la pêche de loisir, avec ses pompes à vers, avec ses ancres, avec ses lests et même avec ses leurres représente un ensemble de dangers tels pour les fonds, qu'il faut les interdire*.

De mauvaises langues prétendraient même que *certain protecteurs de la nature seraient d'accord*.

Dominique Viard

responsable de la commission environnement



De belles marées cette année mais...

Quand vous lirez ces lignes, vous aurez sans doute profité des deux grandes marées de ce début d'année : février et mars, et avril n'est pas mal non plus. Le 12 mars, nous avons eu à Granville une mer qui est descendue de 4 cm au-dessous du zéro des cartes, ce qui est rare. Je ne peux pas dire aujourd'hui 5 février, si les conditions météorologiques ont permis d'avoir une basse mer exceptionnelle.

Rappelons que *la pression atmosphérique joue un rôle important sur le niveau de la mer*. 1 hectopascal (hPa) de plus ou moins correspond à 1 cm de plus ou moins. Sachant que la *pression normale est de 1013 hPa*, si vous avez un baromètre à 1033, la mer aura un niveau abaissé de 20 cm ; ceci peut paraître insignifiant mais sur un estran plat, la mer se retirera de quelques dizaines de mètres supplémentaires. Si vous ajoutez à cela un vent de terre assez fort, vous pourrez gagner encore 20 à 50 cm selon la force du vent. Et inversement, en système dépressionnaire, baromètre à 993 par exemple, vous perdrez 20 cm au bas de l'eau, et plus si vous avez un vent soutenu venant de la mer. Finalement, *entre les conditions extrêmes, il peut y avoir une différence de 80 cm et plus*. Ceci est bien sûr valable pour les marées hautes d'où

les inquiétudes pour le littoral. Rappelons-nous la tempête Xynthia de 2010 de sinistre mémoire où il y a eu concomitance de tous les facteurs défavorables : marée importante (102), vents forts venant de la mer (rafales à 130/160) et pression barométrique très basse à 980. Toutes les conditions étaient réunies pour avoir une surcote de 1,50 m ! *Espérons que nos marées de 2024 seront plus clémentes*, mais ne nous leurrions pas. *Les climatologues nous annoncent des épisodes violents plus rapprochés* ; cela a d'ailleurs commencé le 2 novembre dernier.

Jean Lepigouchet

responsable commission pêche à pied



SCIENCES PARTICIPATIVES

Les sciences participatives, utiles ?

Les sciences participatives en milieu marin et littoral existent depuis plus de 40 ans. Elles sont à l'origine de nombreux programmes scientifiques, surtout depuis les années 2000 grâce à la prise de conscience de l'importance des écosystèmes. D'autre part, le développement des outils numériques a favorisé et facilité la participation de citoyens « lambda », bénévoles disponibles et observateurs attentifs. En voici quelques exemples.

- Le **programme BioLit**, initié par l'association Planète mer et encadré par le Muséum national d'Histoire naturelle, veille sur l'évolution de la biodiversité des littoraux.
- **BioObs** est une base de données constituée par les plongeurs et permettant ainsi d'apporter des connaissances sur la variété des milieux subaquatiques.
- **Plages Vivantes** est un observatoire participatif de la biodiversité des hauts de plages pour mieux comprendre et prédire les effets des changements globaux et locaux.
- **L'Apecs** (Association pour l'étude et conservation des sélaciens) recense depuis 1997 les observations de requins pèlerins grâce à la participation des usagers de la mer. Certaines associations de la FNPP ont d'ailleurs apporté leurs contributions en étant leurs partenaires relais : elles récoltaient et identifiaient les capsules d'œuf des raies*.
- Les **observatoires de la migration des oiseaux** orchestrés par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dès 1970 permettent d'évaluer l'évolution des populations d'oiseaux.

Étant données la **diversité et la quantité des données** de tous ordres, il devient **nécessaire de les organiser et structurer**. C'est le but que s'est fixé le **collectif Vigie Mer**, constitué d'un réseau de **soixante-cinq partenaires dont l'Office français de la biodiversité (OFB)**. Vigie Mer devient **l'interface de recensement des protocoles de sciences participatives mer et littoral**. **Pour la première fois, la FNPP a été invitée à son assemblée générale** le 6 février dernier.

Le 26 janvier 2024, **la FNPP a été également sollicitée pour participer en tant que partie prenante à la constitution du Comité des parties prenantes (CPP) associé au projet Future OBS « Observatoire augmenté pour les socio-écosystèmes côtiers » soutenu par le programme prioritaire de recherche « Océan et Climat »** coordonné par Sorbonne université et planifié sur une **durée de six années** (octobre 2022 à septembre 2028). Se crée **une synergie entre douze partenaires** dont les Parcs naturels marins, cinq universités, Ifremer mais aussi l'OFB, le CNRS, l'Institut de recherche pour le développement, Sciences po etc. **Ce nouvel organisme est essentiellement scientifique**. Il concerne la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée. **Si la FNPP est considérée partie prenante, elle peut se compter aussi parmi des utilisateurs finaux**. Il paraît donc judicieux de **suivre les travaux** qui vont être engagés comme ses résultats.

Les sciences participatives sont maintenant vraiment reconnues et deviennent un outil indispensable sur lesquels les grands services de l'Etat décisionnaires doivent pouvoir s'appuyer et s'appuieront de plus en plus pour évaluer les

états écologiques et rédiger la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de chaque Conseil maritime de façade. La DCSMM est mise en œuvre **par cycles de six ans** (cycle 1 : 2012-2018, cycle 2 : 2018-2024...).

Le projet palourde initié par la FNPP s'inscrit dans cette démarche, il figure déjà dans la fiche action 07-PLA-A3 du CMF SA. Cette commission doit se développer, s'enrichir ; **notre fédération n'en ressortira que plus forte** avec ses adhérents tout autant acteurs qu'utilisateurs. En œuvrant dans le cadre des sciences participatives, elle deviendra un **acteur plus incontournable sur tous les sujets concernant la plaisance et les pêches en mer**.

La **préservation de la ressource et de la biodiversité** est au centre de nos **préoccupations à la FNPP**. Elle est même une **priorité**. Nombre de vos associations et de vos membres contribuent à cette démarche par des actions locales du type **sciences participatives** ou autres, généralement en tant que bénévoles **dans l'intérêt général**, toutes générations et catégories socio-professionnelles confondues.

L'objectif de la présente démarche est donc de **renforcer notre dossier de demande d'utilité publique** en rassemblant, avec votre aide, toute information sur des **actions soutenant ce type d'objectif** dont vous seriez soit **directement partenaire**, ou dont vous avez connaissance avec une implication de membres FNPP.

En pratique, soyez donc assez aimable de **compléter le tableau** sur <http://www.fnppsf.fr/espace-associations/documents.htm> afin de **collecter les données** avant notre prochain comité directeur. Les lignes 8 à 13 actuelles sont citées à titre d'exemple comme des actions effectives et actuellement menées. Ceci vous permettra de mieux comprendre la démarche (merci de laisser le fichier en format excel). Je reste bien entendu à votre disposition pour vous aider si nécessaire. N'hésitez pas à profiter de cette démarche pour **nous faire part également de tout autre suggestion d'action qui pourrait mener également à d'autres études sur des domaines nouveaux, innovants concernant les pêches de loisir** (y compris matériel, sécurité, mouillage...). Nous pourrions ensuite en discuter le moment venu pour en étudier la faisabilité dès lors que ceci pourrait venir renforcer la vision ou être une contribution responsable de notre fédération dans son caractère d'intérêt public ! À très vite de vos nouvelles, un grand merci d'avance !

Contact : Annick Danis : 06.21.80.10.20 - cdpp17@laposte.net

Annick Danis
responsable de la commission sciences participatives

* (PPn° 58 et autres à retrouver...)



COMMUNICATION

Louise Véron (DGAMPA), Alain Cadec (sénateur), Jean Mitsialis, Simone Falce, Alain Scriban, Christophe Goumas (confédération Mer & Liberté), Pierre Médevielle (sénateur).

Les sénateurs à l'écoute des préoccupations des pêcheurs de plaisance

Les sénateurs #Alain Cadec et #Pierre Médevielle à l'écoute des préoccupations des #pêcheurs de plaisance, co-président la deuxième réunion du groupe de concertation, en présence de la DGAMPA et, notamment, de la confédération Mer & Liberté.

Les enjeux sont multiples, comme ceux de la *déclaration des prises* des espèces sensibles obligatoires d'ici le 1^{er} janvier 2026.

Mais aussi une *opportunité de mesurer notre représentativité par une déclaration annuelle ou biannuelle du pêcheur*, démontrant par cet acte son *engagement pour une pêche durable*. Tout pêcheur en mer embarqué, du bord ou sous-marin se déclarerait en signant une *charte de comportement responsable*, à condition que les Autorités y associent une *démarche positive* par l'accès à des informations utiles à tous ou légales, à des *sites pédagogiques ou d'information en concertation avec la confédération Mer & Liberté*.

La confédération Mer et Liberté saisit à nouveau le Gouvernement

La confédération Mer & Liberté, coprésidée par la FNPP, vient à nouveau de saisir le Gouvernement des nombreuses préoccupations qui relèvent de nos activités de pêche en mer de loisir et sportive.

Dans une *lettre à Monsieur Christophe Béchu*, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ministre de tutelle du secrétaire d'État à la Mer et à la Biodiversité, ont été rappelées diverses occasions où les *préoccupations de dizaines de milliers de pêcheurs de pêche en mer récréative n'ont pas été prises en compte de façon sérieuse*. Y a été aussi transmise une *liste résumée des principales demandes* où tous attendent d'être *écoutés et respectés*, sans compter le poids économique considérable qu'ils représentent.

Nous avons abordé le 29 février dernier ces questions de façon sérieuse lors de la *deuxième réunion du groupe de concertation au Sénat*, sous la co-présidence des Sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle.

Résumé des demandes transmises concernant la pêche en mer de loisir et sportive

- 1** *L'engagement d'une vraie concertation* entre la confédération Mer & Liberté et les autorités via les instances de concertation nationales, régionales et locales.
- 2** L'instauration comme règle de la *présence systématique de ses membres ou représentants avec le droit de vote dans toutes ces instances* (ex : parcs éoliens, gestion portuaire, aires maritimes protégées, etc.) et une vraie prise en compte des avis.

3 *Une harmonisation et une simplification des dispositions réglementaires* accumulées au fil des ans dans de nombreux domaines, amenant souvent à des contradictions locales, voire des aberrations, dans la mise en œuvre ou les contrôles. Cette démarche ne s'oppose en rien à la prise en compte de certaines particularités locales dès lors qu'elle se justifie vraiment, mais d'abord, que *le niveau national détermine à la base des lignes directrices cohérentes définissant les bons principes généraux*, tenant compte des expériences du terrain, des projets pilotes et des pratiques déjà établies.

4 Que les efforts pour la *bonne gestion de la ressource, de la biodiversité et de l'environnement soient partagés équitablement entre toutes les parties*, avec des *périodes de repos* et un *respect des tailles applicables à tous* et que ceux faits par les fédérations et leurs associations soient *mieux reconnus* pour leur permettre de mieux comprendre et pouvoir expliquer les efforts supplémentaires qui leur sont demandés.

5 *D'éviter une surtransposition nationale des règles européennes* où, par ailleurs, la France est déjà partie prenante des décisions.

Ceci implique notamment de :

6 *Reprendre les réflexions en amont* et de façon sérieuse sur les moyens à mettre en place pour parvenir aux objectifs fixés, avec les acteurs responsables.

7 *Ne pas imposer a priori un cadre ou des solutions* pour parvenir à des objectifs fixés au niveau national, ou dans le cadre européen, mais *privilégier une concertation représentative avec la confédération Mer & Liberté* dans un cadre d'intégrité, sur des sujets spécifiques tels que :

- *définir des listes sur les espèces sensibles*, même tailles minimales applicables à tous, et en particulier de revoir les restrictions imposées aux plaisanciers quant à la pêche du bar, comme du lieu via la taille et non un quota, avec application éventuelle d'une période de repos couvrant la réalité biologique, à savoir du 1^{er} décembre au 31 mars et non du 1^{er} janvier au 30 avril, et applicable pour tous !
- *anticiper la question de déclarations volontaires ou obligatoires sur les seules espèces sensibles* sans autre type de quota détourné. Toute question portant sur la déclaration éventuelle de capture d'espèces sensibles uniquement et leurs modalités restent à discuter, en s'assurant également qu'elles prennent en compte les aspects les plus élémentaires et réalistes de praticabilité (sur papier ou via une application sur son portable au moment du débarquement) ;

Nous ne sommes, par ailleurs, **pas opposés** à un engagement via un **système de déclaration annuelle ou biannuelle des pêcheurs en mer de plaisance**, et qui pourrait prendre la forme de signature électronique ou papier à télécharger d'**une charte de bonne conduite** attestant de sa connaissance des enjeux principaux avec une information appropriée et la réglementation à respecter. Cette dernière gagnerait donc à être utilement associée par les Autorités à un site pédagogique officiel où chaque pêcheur pourrait y trouver réponse à ses questions ;

- donner en responsabilité à la confédération Mer & Liberté, la **gestion de certaines mesures à définir**, les fédérations étant les points de repères et d'entrée pour tous les pêcheurs de loisirs ;
- donner sérieusement les moyens nécessaires à une **réflexion conjointe préalable et primordiale** pour assurer une mise en œuvre efficace d'une gestion équitable, partagée et écoresponsable de la ressource ;

- **aborder les questions liées à la pêche du thon et au quota alloué à la plaisance** sans vision restrictive et de façon globale, en revoyant la question du 1 % (un poisson par pêcheur tous les dix ans !) pour au moins un poisson par pêcheur et par an, en adéquation avec notre poids économique et social et en conformité avec **l'article 17 de la Politique commune des pêches** qui est très clair à ce sujet : « *l'accès à une pêcherie devrait être régi par des critères transparents et objectifs, notamment à caractère environnemental, social et économique. Réattribuer par ailleurs aux plaisanciers les quotas non dépensés les années antérieures. Assurer la présence de la confédération Mer & Liberté lors de la répartition nationale des quotas pour les différentes pêcheries en France dont la pêche de plaisance.* ».

3 Prendre en compte les arguments des pêcheurs qui sont sur le terrain et au plus près des réalités et non par des approches d'environnementalistes découplés des **réalités du terrain**. Les fédérations et leurs associations sont des **relais forts de connaissance, de pédagogie et de prévention**. Elles sont les **sentinelles de la mer**.

9 Mettre en pratique avec bon sens certaines actions déjà appliquées, comme :

- le **marquage réglementé des poissons** qui pose de nombreuses questions à discuter ;
- s'assurer que la **sécurité soit déclinée en prenant également en compte l'expérience du terrain**, comme sur la question du coupe-circuit en particulier à revoir, ou en donnant la possibilité et l'autorisation à deux pêcheurs à bord d'un seul bateau, chacun en possession de son titre de navigation, d'utiliser leurs appareils ou à relever/à poser leurs engins dormants respectifs. Revoir la **question du coupe-circuit** pour tenir compte des réalités de certaines situations ;
- prendre mieux en compte le fait que **les fédérations et leurs associations représentées au sein de la confédération Mer & Liberté**, sont déjà aujourd'hui **un relais et une source précieuse d'informations** ou pour **véhiculer les bonnes pratiques et les annonces sécuritaires** dans plusieurs registres auprès de ses milliers d'adhérents.

10 Harmoniser la réglementation des parcs et réserves marines : leur nombre tend à se multiplier et nous suggérons que la réglementation soit identique pour toutes ces zones à minima à l'exception des spécificités très locales. **Le mode d'enregistrement du pêcheur ainsi que la réglementation liée au suivi des captures sur lesquelles la pêche de loisir a un impact significatif**. **L'enregistrement de ces déclarations** devra se faire sur une **application** qui permet de sécuriser les données personnelles du pêcheur (ce qui est loin d'être le cas avec la solution actuelle).

Coupe-circuit attaché obligatoire

Fin décembre 2023, les Autorités ont publié une **mise à jour de la division 240** rendant obligatoire le port du coupe-circuit. Est ainsi stipulée « *L'obligation pour le conducteur d'être relié au coupe-circuit au poignet ou à la jambe, dès lors que le moteur est allumé. Le coupe-circuit filaire ne doit en aucun cas être modifié (rallongé, déplacé) pour faciliter à bord des navires à moteurs de propulsion hors-bord avec commande à la barre ou en déporté, ainsi qu'à bord des véhicules nautiques à moteurs.* ».

Bien entendu, **nous, fédérations et pêcheurs plaisanciers, sommes tous plus que jamais attachés aux questions de sécurité**. Nous ne mettons donc pas en cause les objectifs de ce nouveau texte, mais en précisant que « *dans toutes les conditions de navigation, tout déplacement du conducteur sur le navire s'effectue après avoir éteint le moteur ou s'être assuré que l'hélice ne peut être engagée* », **l'application de ce texte - par manque de concertation préalable appropriée avec la pêche de loisir en mer - pose de nombreuses questions relatives à son application** dans certaines conditions particulières et l'appréciation des risques.

C'est pourquoi, **sous la co-présidence de la FNPP, la confédération a, dès début janvier, saisi officiellement la DGAMPA de ces questions pratiques**, pour ne citer à titre d'exemple que la situation des milliers de pêcheurs solitaires à la traîne pour relever leur ligne, en cas d'apportage, manœuvre au port, dans une écluse, à leur corps-mort, lors de relève de casiers, filets ou autres souvent proches de rochers, etc. De la même façon, **ne devraient pas être concernés les dispositifs de coupe-circuits électroniques qui ne comportent pas d'attache directe au pilote, tout en restant cependant un dispositif assez coûteux**.

Par définition, tous agissent à un moment hélice engagée et au ralenti, tout en devant faire mouvement en **restant maître de leur mobilité sans pour autant présenter un danger**.

Il ne s'agit pas ici des mêmes risques qu'avec des **scooters des mers et Kite-surfs**, tout aussi regrettables que soient **ces accidents liés à ces activités de nautisme et non de pêche de plaisance**.

Si une concertation préalable appropriée avec les pêcheurs de loisir en mer eût facilité les choses, il a finalement été convenu à notre demande au groupe de concertation le 29 février d'une **réunion particulière pour aborder ce sujet qui nous concerne tous**. Nous sommes **en attente de cette rencontre**.

Alain Scriban

vice-président conseil communication et secrétaire général

Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente**. Ce **marquage doit être effectué de façon précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

Caudale bifide inférieure Caudale arrondie Crustacés

Les outils FNPP

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Après les épisodes agités de 2023, notamment sur la pêche du bar depuis la côte et celui des coques, cette fin d'automne et ce début d'hiver ont été plutôt calmes. Cependant certains points sont toujours l'objet de discussions.

Bar depuis la côte

Où en est-on aujourd'hui ? La **réglementation n'a toujours pas changé** ; toutefois, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), sous l'autorité du secrétariat d'État de la Mer et de la Biodiversité, a **proposé un texte d'apaisement** qui doit encore être validé par les autorités pour **clarifier les situations où la réglementation nationale est en contradiction avec la réglementation européenne**. Mais comme il s'agit de la modification d'un décret, cela prend un peu de temps. Cela dit, les services de contrôle, dans l'ensemble, ont **respecté la consigne de ne pas ennuyer ni verbaliser les pêcheurs de bar**, sauf une exception qui nous a été signalée sur la côte-Est du département.

Zones de protection forte

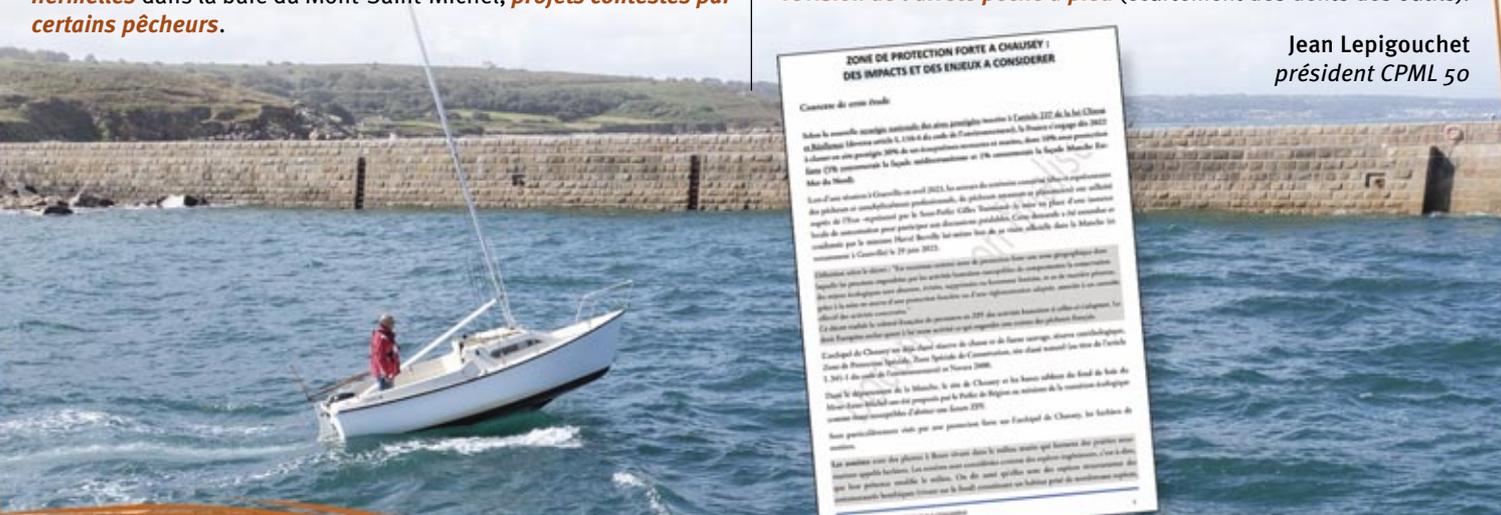
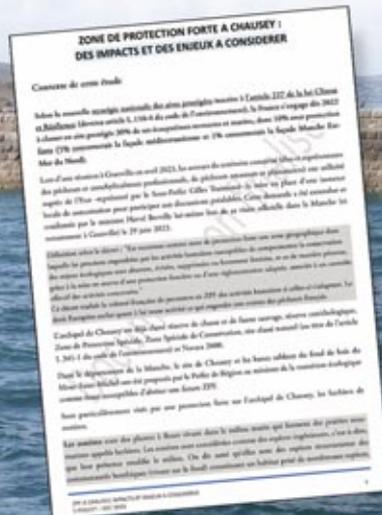
Toujours d'actualité. Une **instance locale de concertation**, en parallèle aux structures réglementaires comprenant élus locaux, pêcheurs professionnels, conchyliculteurs et nous, s'est créée à Granville. Cette instance **souhaite être consultée avant toute décision concernant la zone Natura 2000 de Chausey**. Autrement dit, nous ne voulons pas d'une décision prise « d'en haut » et sans que les acteurs locaux aient eu leur mot à dire. Un **mémoire de onze pages**, auquel nous avons apporté notre contribution, a été rédigé par l'assistante parlementaire du député Bertrand Sorre pour **alerter sur les conséquences socio-économiques de la création d'une ZPF sur Chausey**. Ce document a été **envoyé au préfet maritime, au préfet de la Manche et à la commission nationale du débat public**. Parallèlement, se mettent en place des **arrêtés de protection des hermelles** dans la baie du Mont-Saint-Michel, **projets contestés par certains pêcheurs**.

À propos de débat public, **nous avons assisté à la première réunion de la « Mer en débat »** qui s'est tenue à Granville le 17 janvier. Une autre était programmée à Cherbourg le 25 janvier. Que retenir de cela ? **C'est bien public, mais de débat, il n'y en a pas vraiment**. C'est **trop formaté** et le grand nombre de participants ne permet pas un vrai débat.

Brèves

- Des **arrêtés Dirm** ont prolongé la période de pêche des coques à Hauteville-sur-mer pour les pros, de même qu'à Saint-Martin-de-Bréhal pour les palourdes. Une **réunion « pros-loisir »** est prévue en mars.
- Les **services de contrôle** s'intéressent de plus en plus à la présence d'une **trappe d'échappement sur les casiers à crustacés**. Il va falloir **se conformer à la réglementation**. Les vendeurs d'articles de pêche en disposent.
- L'**assemblée générale 2023** du comité 50 s'est tenue le 25 novembre dernier à Gréville-Hague **en présence de nombreux élus**, dont Anna Pic, députée de Cherbourg, Manuela Mahier, maire de la Hague, et des conseillers départementaux du secteur. Le délégué départemental de **la SNSM a fait une présentation détaillée de tous les projets des différentes stations du département**.
- Nous allons **relancer prochainement les Affaires maritimes sur deux sujets** :
 - les **panneaux d'information aux accès à la mer** ne sont toujours pas à jour,
 - **révision de l'arrêté pêche à pied** (écartement des dents des outils).

Jean Lepigouchet
président CPML 50



CALVADOS

Intersaison très calme dans le Calvados : préparation et projets pour la saison à venir avec la reprise de la pêche. Notre préoccupation a plutôt été celle du développement de notre comité départemental.

Il y a un an, **nous avons démarré avec trois clubs. Deux clubs sont depuis venus nous rejoindre : Colleville et Bernières**. En février dernier, nous avons accueilli le **club de Port en Bessin**, bienvenue à eux. Le mois de mars nous verra retrouver l'**association de La Lutine de Luc-sur-Mer**, bienvenue à eux aussi ! Nous avons de bonnes raisons d'espérer un développement au-delà de nos espérances initiales avec de **magnifiques projets et échanges interclubs dans l'esprit et l'intérêt de la FNPP**.

Arlette Halley-Duval
présidente du CD14



HAUTS-DE-FRANCE

Évolution

Le 13 janvier, le Comité régional des pêcheurs de loisirs en mer des Hauts-de-France s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à la mairie d'Audresselles. Il s'agissait en particulier de prendre en compte les changements intervenus à l'ex-FNPPSF, devenue la FNPP qui évolue en intégrant d'autres types de pêche en mer de loisir telles que la pêche à pied, la pêche sous-marine, les kayaks, etc.

Après une brève *allocution de monsieur le maire* salué par le président du comité régional, les travaux de cette assemblée générale extraordinaire ont débuté. Ils ont pour l'essentiel rappelé *les raisons et les conditions dans lesquelles ce Comité régional des pêcheurs de loisir en mer a été créé*. Les co-fondateurs, Guy Raevol du Boulogne espadon club et Jean-Paul Baheux des Loups de mer à Dunkerque ont ainsi rappelé *en détail son histoire*.

Après l'évocation de *nombreuses actions du CRPLM couronnées de succès* depuis sa création, il a été procédé au *choix de sa nouvelle appellation* en conformité avec la vocation de la FNPP ; l'idée est de l'appeler désormais le *Comité FNPP des Hauts-de-France (CFNPPHF)*.

Conformément aux travaux, la désignation d'un *nouveau siège* ainsi que l'*adoption des nouveaux statuts du CFNPPHF* ont été formalisés. Le futur *règlement intérieur* sera rédigé ultérieurement. La réunion prend fin autour du verre de l'amitié.

Étaient représentés les associations *Les Sternes de Berck-sur-Mer*, le *Boulogne espadon club*, l'*Association des plaisanciers d'Audresselles* et *Les Loups de mer de Dunkerque*.

Dominique Viard
président du Comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM) et vice-président FNPP pour la zone Manche est et mer du Nord



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

On pourrait croire que les politiques retiennent les leçons des années passées. Mais non...



Le Finistère est coupé en deux par le **48° parallèle entre Plouhinec et Plozévet**. Cette ligne imaginaire est une vraie frontière tout aussi efficace que la muraille de Chine. C'est bien connu, les poissons ne la franchissent jamais ! À la mi-décembre, et à la surprise générale, les décisions des politiciens sont parues pour 2024.

Pour le **bar**, facile pour eux, on inverse les zones (à chacun son tour), au Nord du 48° parallèle deux bars par jour par pêcheur et au Sud 1 bar par jour par pêcheur avec un repos biologique au Nord mais pas au Sud ? Pour le **lieu** c'est pire, au Sud du 1^{er} mai au 31 décembre c'est deux lieux par jour et par pêcheur (repos biologique du 1er janvier au 30 avril) et au Nord, aucune restriction.

Ces **décisions ont été prises sans concertation** avec la confédération, sans aucune donnée scientifique avérée qui justifierait ces décisions. C'est cela que l'on appelle des décisions prises au doigt mouillé !

La **confédération a réagi aussitôt en demandant au gouvernement une réunion de concertation pour revoir ces quotas absurdes entre le Nord et le Sud du 48° parallèle**, ligne qui n'a aucun sens si ce n'est le symbole criant d'une injustice entre les Finistériens du Nord et du Sud. Il faudra aussi **mettre en place un vrai repos biologique pour les espèces menacées, repos qui devra être respecté par tous**.

Mais cela n'a pas suffi. La **modification de la division 240** de manière unilatérale est publiée sans aucun débat. Le **port permanent du coupe-circuit de sécurité** dès la mise en service du moteur devient obligatoire mais va **engendrer des situations à risques**. En effet, il est stipulé que l'arrêt du moteur doit être réalisé avant de se libérer de ce coupe-circuit

ce qui pose questions lors des manœuvres d'accostage, de prise de coffre ou de bouées de casier, des déplacements dans le port et près de la côte ou tout simplement en action de pêche à la traîne.

Au regard de ces **décisions incompréhensibles**, notre président, Jean Mitsialis, a cosigné les courriers adressés à M. Macron, Président de la République, Mme Borne, première ministre, M. Berville, secrétaire d'État à la Mer, Mrs les sénateurs Cadec et Medevielle, coprésidents du groupe de concertation CNML, M. Banel, directeur général DGPMA et suite au remaniement ministériel à Mrs Gabriel Attal, nouveau premier ministre, et Christophe Bechu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, afin d'**exprimer notre stupéfaction face à ce manque de concertation qui a mené à des décisions infondées et donc incompréhensibles**. Une demande de rendez-vous pour en discuter est sollicitée.

S'il était nécessaire de le rappeler, tous les pêcheurs en mer, à pied, en kayak, en plongée et aussi l'ensemble des plaisanciers doivent se regrouper dans les associations nautiques adhérentes de la FNPP, pour être plus forts et pouvoir se défendre d'une seule voix contre des décisions politiques aberrantes et non justifiées qui n'ont aucun fondement scientifique. À chacun de convaincre.

Dominique Ropars
président du CD29



MORBIHAN

Comme chaque début d'année les associations du comité départemental de la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) du Morbihan organisent leur assemblée générale.

C'est à **Larmor-Plage**, au blockhaus de l'APPRL (Association des pêcheurs plaisanciers de la Région de Lorient), que Pascal Baudoin, vice-président de la FNPP Bretagne Sud et président du comité départemental du Morbihan, a présenté son bilan et énuméré les **différentes actions réalisées au cours de l'année 2023**. Le **bilan financier positif** du comité départemental, détaillé par le trésorier Philippe Le Franc, est **adopté à l'unanimité**.

Cette année a été particulière mouvementée avec des **questions sur les nouvelles restrictions sur la pêche de loisir et sur les actions engagées par la FNPP**.

Il y a beaucoup d'inquiétudes, et même de la colère, sur l'arrêt relatif à la pêche de loisir du lieu jaune (Pollachius Polachius) en zone CIEM 8. Beaucoup d'entre nous ne comprennent pas les raisons de ces interdictions.

Dans le Morbihan nous avons créé un **collectif Blavet-Laiïta** afin de suivre le **clapage des sédiments de la rade de Lorient**. Ce même groupe a organisé à Larmor-Plage une réunion pour débattre des nouvelles directives, et il a été décidé d'**inviter le président national de la FNPP lors de notre assemblée générale du comité départemental**, le samedi 16 mars.

Des empilements de normes au bout des hameçons

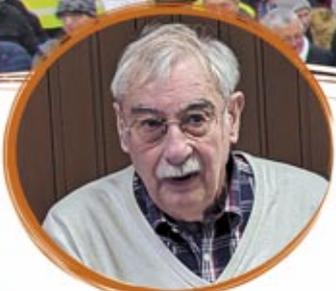
La totalité des associations de pêcheurs plaisanciers était représentée. Le président national de la FNPP, Jean Mitsialis, a tenu à honorer de sa présence les **débats, parfois vifs**, autour des

multiples contraintes qui s'ajoutent inexorablement au monde des pêcheurs plaisanciers. En effet, **le monde de la plaisance subit un empilement des normes confinant au théâtre de l'absurde**. Les dernières en date du début d'année concernant la **limitation de la pêche du bar** et l'**interdiction de la pêche du lieu jusqu'au 1^{er} mai** ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ces **nouvelles contraintes jamais négociées** avant leur imposition par un règlement européen, initié par la France, ont fait **se lever une brise de révolte parmi les plaisanciers**. Arguant de son **poids économique mais aussi politique**, à la veille d'élections européennes pour le peu complexes, le monde de la plaisance ne veut pas être sacrifié sur l'autel d'une **écologie punitive** et impactant la vie de nos territoires. Gageons que cette communauté, d'habitude tranquille et peu agitée, puisse être entendue tant par les élus locaux que par les instances administratives et gouvernementales. **Le vent s'est levé dans les ports de plaisance**. Comme disait le doyen... *Savet eo an avel!*

La séance s'est achevée sur **l'élection du tiers sortant des membres du bureau** et composé de président Pascal Baudoin, vice-président secteur de Lorient Patrick Zimmermann, vice-président secteur Vannes Christophe Barrault, trésorier Philippe Lefranc, trésorière-adjointe Nicole Leclere, secrétaire Gérard Perron et secrétaire-adjoint Philippe Le Port.

L'assemblée générale a été suivie du traditionnel apéritif offert aux personnes présentes par le président de l'APPRL Jean-Yves Abguiller et une partie des membres s'est retrouvée au restaurant l'Optimiste pour un déjeuner convivial.

Pascal Baudoin et Patrick Zimmermann
président et vice-président du CD56



Un mot d'humeur : colère !

Par Toutatis ! les dieux sont-ils de nouveau tombés sur la tête ? Oh pas de méprises ni blasphèmes. Je ne parle pas des dieux de l'Olympe, mais bien de ceux qui, au nom de nos votes, trônent en notre nom à Bruxelles ou le long des quais de scène, pardon de Seine (vu le théâtre qu'ils nous font).

Oublient-ils qu'à la fin du 18^e siècle a été établi ce que l'on appelle les Droits de l'Homme où est décrété que **tous les citoyens français entre autres naissent égaux en droits** ? De plus, en 2010, a été signé une **charte avec deux ministres** (excusez du peu) où il est clairement défini : « que toutes nouvelles dispositions concernant la pêche professionnelle ou de loisirs ne pouvaient être prises qu'après accord de l'ensemble des signataires ». Alors, **Mesdames Messieurs nos « Dieux », expliquez-nous clairement** et sans détour de langage :

- **pourquoi, s'agissant d'un pêcheur de loisir basé au Sud du 48^e parallèle, ses prélèvements limités à quelques poissons par an et avec des techniques légères et ciblées**, justifieraient cette frontière artificielle fixée internationalement pour toute autre raison? n'a-t-il pas les mêmes droits que celui qui est au Nord comme pour le bar ?
- **pourquoi un pêcheur professionnel**, pour qui nous avons tous le plus profond respect, **n'est pas assujéti aux mêmes tailles de capture ni aux mêmes période de repos** ? Prenons une espèce comme le lieu jaune : on veut non seulement nous l'interdire pendant quatre mois (et jusqu'en avril alors que la période sensible s'arrête fin mars !), mais qu'en plus, elle peut toujours être prélevée par d'autres durant cette même période et, soit en dessous de sa taille de maturité, ou - plus grave encore - tous grainés - ! C'est quand même très fort de la part de

nos dirigeants ! **Et on ose nous parler d'équité, de protection de la ressource et de la biodiversité ? Il est à espérer que les différents courriers adressés à juste titre par nos deux coprésidents de la confédération Mer & Liberté au Président de la République, à son Premier ministre et au ministère de l'Écologie, n'ont pas été classés verticalement...** Sinon, fort à parier que l'ensemble des pêcheurs de loisir fédérés ou non, ainsi que tous les professionnels équipementiers et commerçants, sauront s'en souvenir lors des prochaines échéances électorales.

Sans doute, la plaisance n'a pas en apparence à leurs yeux le même pouvoir de nuisance ? puisque brûler des pneus ou dégrader le bien public n'est pas, il est vrai, dans ses gènes. La seule paix sociale pour d'autres raisons n'aurait pas de prix ? **Alors qu'attendent-ils ?** Manifester pacifiquement comme à Morlaix en mars 2018, juste après un message diffusé quelques jours auparavant et où huit-cents manifestants se sont alors rassemblés pour exprimer leur colère (comptage effectué par votre serviteur et vérifié par les RG)... **Faut-il attendre cela des pêcheurs plaisanciers au niveau de toutes les façades maritimes pour que nos dirigeants ouvrent enfin les yeux et les oreilles pour agir autrement ?**

Jean-Pierre Fouquet
chargé de mission auprès du
vice-président Bretagne Sud

CÔTES D'ARMOR

Débat public sur la planification maritime

Le 12 février dernier, le Débat public sur la planification maritime a fait escale à Saint-Brieuc. Si on ne peut qu'être d'accord sur l'objectif qui est de renforcer la protection du milieu marin pour atteindre le bon état écologique, ce qui est présenté lors de débat laisse dubitatif.

On nous dit aujourd'hui que **notre façade Nord Atlantique Manche Ouest (Namo) :**

- **accueille cent-quarante-trois aires marines protégées** couvrant 48 % de la surface des eaux marines ;
- **possède également huit zones de protection forte**, représentant 0,02 % des eaux de la façade.

L'objectif affiché est de couvrir au moins 3 % de la façade en protection forte. Pendant ce débat, nous n'avons **pas eu de réponse à nos questions** : où seront les zones ? quelles seront les contraintes ? aucune carte n'est présentée !

Comment peut-on nous parler de démocratie ?

Lors de la création de telles zones, l'État n'aura sans doute plus besoin de créer un débat local considérant que les citoyens ont déjà eu ainsi l'information par ce « **pseudo-débat** » bien général et bien vague.

Il en va de même pour la création de nouvelles activités maritimes ou parc éolien offshore (sans cartes précises, seulement de grandes zones susceptibles d'accueillir ces installations) ; **pas d'informations non plus sur d'éventuelles extensions d'aquaculture, d'extraction de granulats, d'avenir concernant nos activités maritimes de plaisance, de pêche !**

Devrons-nous après **ce débat soi-disant démocratique**, puisqu'ouvert à tous les citoyens, **être mis devant des faits accomplis et subir de nouvelles contraintes et réglementations** sans vraies et sérieuses consultations préalables ? Chers amis pêcheurs plaisanciers, nous avons mangé notre pain blanc. **On nous parle d'impact des usages actuels et de politique future** devant répondre aux enjeux de protection maritime. Les années à venir vont être compliquées.

Il va nous falloir être solidaires, rassemblés et de plus en plus nombreux pour défendre le peu d'espace de liberté qu'il va nous rester !

Claude Bougault
président du CD22

Radio ponton : ce n'est pas folichon ! En fait, c'est comme le temps, c'est gris. Mais s'apitoyer sur son sort n'a rien de bon et le travail entrepris sur l'ensemble de la colonne vertébrale qu'est notre FNPP ne pourra que se révéler payant pour nous tous. C'est donc le moment de venir en renfort, de recruter de nouveaux adhérents, de voir de nouvelles directions à exploiter, de faire de la mer de demain un espace toujours libre et gratuit. Un monde où la biodiversité halieutique respectée et préservée offrira à nos enfants les mêmes sourires que ceux que nous avions, nous allions au large avec nos anciens pour une partie de pêche...

La pêche et les poissons

Je relisais ce que j'avais écrit sur notre Pêche Plaisance n°80 et j'étais assez loin de la réalité, car le **48° parallèle existe bel et bien...** et tous les stocks de poisson seraient différents !

Donc, cette année pour le **bar**, ce sera juste une prise pour le sud de ce fameux 48° avec période de repos. Le **lieu jaune**, après tergiversations françaises : deux poissons pour tous avec repos jusqu'au 30 avril, mais **le comble, c'est l'autorisation « No-kill »** alors que nous savons tous que dès 30 mètres, ce poisson sera mort ! Oui, il bougera encore mais sa vessie natatoire aura exposé la moitié de ses organes internes. Nous aurions **préféré une période de repos biologique** de décembre à mars, puis trois à quatre spécimens en modifiant la maille à 42 cm.

Concernant la raie brunette : on oublie cette année encore !

Le **thon rouge** : bientôt les inscriptions pour le cru 2024 avec la aussi une mauvaise surprise : l'an dernier la pêche de loisir a dépassé le quota, donc 50 % de pénalité sur le dépassement, on se moque de nous à la fin !

Mais **renseignez-vous** sur ce qu'il se passe en Méditerranée dans les parcs des calanques et en Occitanie, dans les aires marines protégées (on marche sur la tête !). Nous risquons les mêmes contraintes dans nos secteurs bientôt, **consultez le site de la fédération, nous vous alertons, nous avons besoin de vous c'est très important et je refuse de me résigner !**

Champ éolien du banc de Guérande

Réunion du groupe de travail usages et sécurité banc de Guérande à Saint-Nazaire 10/2023. Voici la copie de la conclusion :

Remerciements de l'ensemble des acteurs présents. **L'expression de chacun des représentants** des activités est **importante**. Le **bilan** de



cette première saison estivale en phase d'exploitation est **positif**. Les activités de l'exploitant, des navigants professionnels et des plaisanciers ont pu se dérouler sans **aucun incident à reporter...** Merci à tous, et soyons vigilant, **sachez que c'est la vitesse de 12 noeuds qui est la principale pourvoyeuse de notre note dégradée, dites-le autour de vous !**

L'île Dumet est sanctuarisée

Après une **consultation publique** : pratiquement pas de remarques qui pourraient aider à modifier les dates de fermeture totale de l'île en période estivale, ni sur le périmètre d'approche embarquée pour la pêche du bar ! Et pourtant, c'est fait, les goélands et les autres espèces vont pouvoir nidifier en toute quiétude : c'est là ce qui s'est exprimé en consultation publique ! Pourtant, les groupes de travail étaient bien animés, et si l'on comprend la nécessité de protéger la faune et la flore de notre littoral, **quelques points auraient pu nous être plus favorables**. DDTM 44 arrêté 2024/023.

Je termine par quelques mots de notre fédération : **les 12 et 13 avril aura lieu le 50° congrès national électif à Paris**, vous allez choisir vos représentants. Oui, c'est très important, car dans « nos affaires de pêche de loisir », c'est loin du temps calme, c'est plutôt du force 10 sous des atours enjôleurs comme notre dernière séance de travail au sénat... Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, **« duc in altum »** (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44

Nos amis de l'amicale du port de Jard-sur-Mer ont procédé le 27 janvier à leur assemblée générale.

Depuis l'arrivée de la **nouvelle équipe**, le **dynamisme de l'amicale** fait plaisir à voir. La nouvelle équipe, une **collégiale de neuf personnes**, se sort très bien des tâches dont elle a été chargée. Bravo à eux pour les résultats obtenus tant sur le plan des **animations** que du **bon fonctionnement de la boutique** qui a généré une **trésorerie positive**. Les pêcheurs sont ravis d'avoir pris leur **premier thon** et les pratiquants de la voile pour leurs **mini-croisières et autres activités**. Merci pour leur invitation qui m'a permis d'expliquer la **réglementation liée à la pêche** et les **actions menées par la fédération pour la défense de nos droits**.

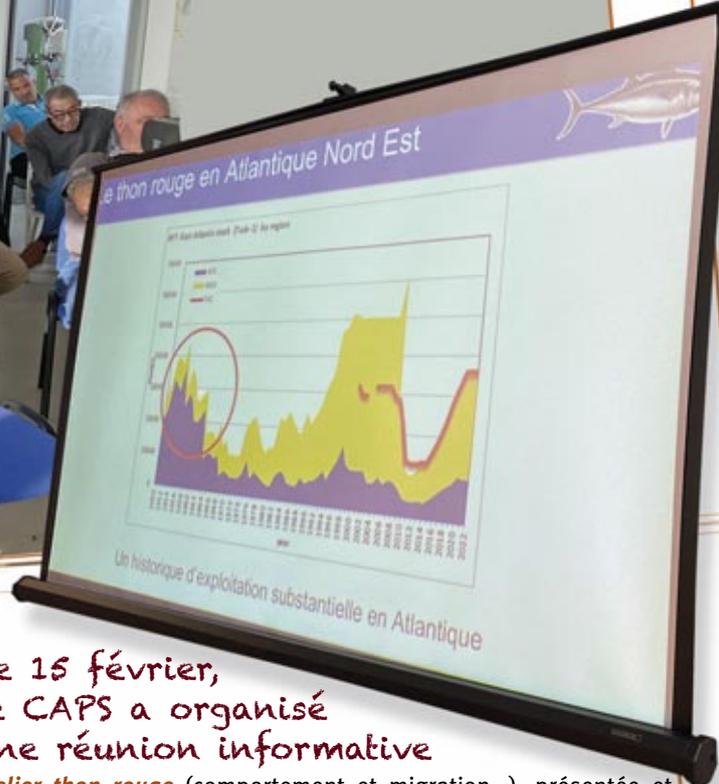
Une **autre assemblée générale**, le samedi 24 février, s'est déroulée, celle de l'**Association nautique de Port-Bourgenay**. Des nouveautés au sein de ce club, faisant suite à la **démission du président Alain Dana** : le **conseil d'administration a élu Danièle Chomet** pour le remplacer. **Jackie Plataut a également demandé à être remplacé** pour se consacrer davantage à la présidence du CVPL CD 85. Le poste de **responsable de la section pêche sera assuré par Joël Boursereau**. **Jackie Plataut reste néanmoins le correspondant FNPP** de l'association.

Nous souhaitons une **bonne réussite à cette nouvelle équipe** dans la continuité du bon fonctionnement de l'association.

Comme vous pouvez le constater, ça bouge dans les associations de la Vendée ! **Merci à eux pour leur engagement et leur fidélité** à notre fédération.

Jackie Plataut
président du CVPLM (Comité vendéen
des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85





AQUITAINE

Profitant du passage dans notre région de notre président Jean Mitsialis, le comité CRPPCA s'est réuni le matin du 6 mars dans les locaux du CAPS à Arcachon.

Au programme, bilan de la saison 2023, calendrier 2024

- Le **report du congrès national au 12 et 13 avril** à Paris.
- L'**organisation du CRPPCA** en lien avec les nouvelles directives de la FNPP.

En ce début d'année, les clubs de notre comité œuvrent avec détermination pour **préparer la saison** afin que celle-ci soit réussie à hauteur de nos attentes, en espérant une météo clémente. Pour bon nombre d'entre nous, **l'entretien de nos bateaux et de notre matériel est en cours** afin d'être prêts pour les premiers beaux jours.

Le 15 février, Le CAPS a organisé une réunion informative

Atelier thon rouge (comportement et migration...), présentée et animée par Tristan Rouyer, chercheur à Ifremer et spécialiste de l'espèce. Une **centaine de plaisanciers passionnés** étaient présents, parmi lesquels des membres d'associations amies et voisines. Ce fut une **rencontre très conviviale et très enrichissante due à la qualité de l'animation et à la richesse du débat.**

Un grand merci à Tristan Rouyer pour sa disponibilité et son professionnalisme.

Dans l'attente de se retrouver. Amicalement.

Bruno Fanara



CÔTE D'AZUR

Notre **assemblée générale** a eu lieu le jeudi 18 janvier 2024, une **centaine d'adhérents étaient présents** et de **nombreux sujets** ont été abordés. Un **apéritif dînatoire** a été offert à tous les adhérents présents et a clôturé cette belle soirée. **Notre fédération sera présente le 2 mars 2024 à Pégomas à la journée de la mer** organisée par notre ami Jean Philippe Pierrat et toute son équipe. Ce sera **l'occasion pour tous les pêcheurs de découvrir notre fédération, et de renouveler leur matériel de pêche.** Concernant la pêche dans notre région, les **calamars blancs présents chaque année à cette époque n'étaient pas là.** Pour quelles raisons ? Nul ne peut le dire. C'est une année sans. Heureusement la **pêche aux vifs à la sériole et aux dentis s'est montrée plus fructueuse** et de beaux spécimens ont été pêchés.

Serge Munoz

À l'initiative du Parlement de la mer et de son président, Didier Codorniou, nous avons été invités à participer le 18 janvier 2024 à une matinée de concertation sur « La mer en débat » organisée par la CNDP (Commission nationale du débat public : autorité administrative indépendante). En effet, la question de la planification maritime est un enjeu majeur pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2030 et 2050. Les espaces maritimes français font aujourd'hui face à de multiples objectifs : préservation et réservation de la biodiversité, développement économique, gestion des activités existantes et émergentes, transition énergétique et écologique. Cette planification maritime doit permettre la pérennisation et la gestion durable des usages et activités maritimes.

Mais de quoi parlons-nous exactement ?

De l'implantation des **éoliennes offshore flottantes** AO6 qui seront positionnées **à douze milles de la côte**. Cette technologie flottante qui doit poursuivre sa maturation est préférée à la technologie posée afin de **répondre à des profondeurs plus importantes du plateau continental**. Le raccordement des éoliennes **permet d'acheminer l'électricité produite en mer** jusqu'au réseau électrique à terre suivant la technicité du schéma ci-contre.

À ce jour, **deux fermes pilotes** sont prévues, l'une à **Gruissan** et l'autre à **Leucate Barcarès**, qui **produiront 30 MW** chacune et une autre **ferme pilote sur Farman de 25 MW** (une ferme pour trois éoliennes). Le parc commercial devra produire, à l'horizon de dix ans, **3,5 à 4 GW et augmenter jusqu'à 7,5 GW en 2050**. Je vous laisse le soin de **calculer le nombre d'éoliennes que nous devons avoir** (250 MW pour treize à vingt éoliennes, emprise de 200 km² par GW)...

Les **zones retenues** pour les appels d'offres devraient produire avec les extensions 1,5 GW en 2030 (voir le schéma). **Un GW alimenterait huit-cent-mille foyers en électricité**. Ces **objectifs très ambitieux** ont été donnés afin de **compenser en partie nos dépenses énergétiques carbonées**. Vous comprenez bien que, pour atteindre ces productions importantes, nous devons avoir **soit des éoliennes plus puissantes, soit augmenter les superficies d'exploitation**.

D'où l'importance d'un débat public...

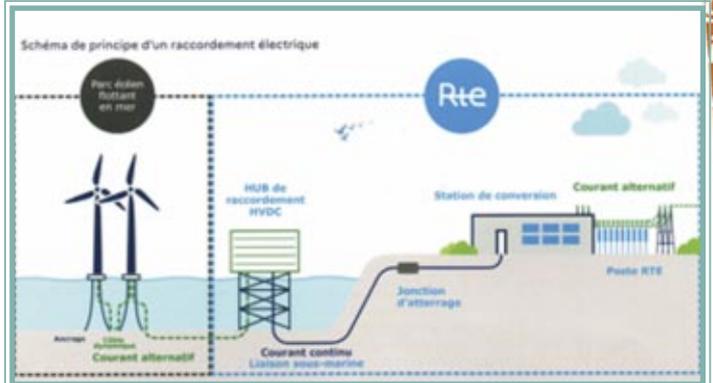
Pour plus de communication et de compréhension sur ce sujet, **nous avons assisté à trois ateliers cohérents**. Qui n'a jamais éprouvé un grand sentiment de liberté face à la mer ? L'arrivée des éoliennes amène des **questionnements sur la pollution visuelle** qu'elles peuvent créer. Le **tourisme de masse** que nous avons en Occitanie peut-il être impacté ? Michele Cabanis, du cabinet Vues sur Mer, nous a partagé son **retour d'expérience sur l'attitude des populations vis-à-vis des parcs éoliens en mer**. Divers exemples, anglais, allemands, danois et américains, ont démontré qu'il était **possible de créer des activités liées à ces parcs**, soit des musées, des sites d'exploitations, ou développer le tourisme industriel. Dans tous les cas, le **marché de l'emploi local sera impacté**... L'acceptation de l'arrivée des éoliennes par ces populations ont transformé les **inquiétudes en opportunités**. À nos élus et nos entrepreneurs d'être créatifs afin de **modifier l'image de ces parcs industriels**.

Lors de notre **deuxième atelier sur le co-usage au sein des parcs éoliens**, nous avons eu une bonne surprise. En effet, le Dr Philippe Lenfant, professeur de l'université de Perpignan (écologie marine et océanographie), nous annonce que **les études en cours permettront de comprendre l'évolution de la faune et de la flore sur ces éoliennes flottantes**. Dès à présent, il note que les espèces de poissons pélagiques pourraient bénéficier de ces installations de façon bénéfique (exemple d'un banc de chinchards filmé sur une bouée d'expérimentation)... Amélie Chardin, chef de division de l'action de l'état en mer (préfecture maritime), nous annonce ensuite une moins **bonne nouvelle**. Le parc éolien sera **autorisé uniquement pour la traversée et pour les bateaux de moins de 25 m**. La pêche professionnelle, la pêche de loisir (à l'art traînant ?), la chasse sous-marine ainsi que la plongée seront interdites dans le parc. En effet, les éoliennes flottantes bénéficiant d'un **ancrage spécial** ne sont **pas compatibles avec certains engins de pêche professionnelle**. Didier Codorniou soulève alors un **problème de contrôle, de sécurité et de protection maritime**. **Les effectifs et les moyens doivent être augmentés** au vu de la superficie et des exigences citées. Notre désillusion de ne pas pouvoir pêcher sur ce périmètre fait ensuite place à **nos craintes sur la sécurité des embarcations et des équipages liés à une augmentation probable du trafic maritime dans la bande des douze milles**. **D'autres interrogations nous préoccupent** : quid des mises à jour des logiciels de navigation et du risque de voir diminuer la taille des bateaux de pêche loisir pouvant entraîner un déséquilibre financier dans les petits ports touristiques.

Le **troisième atelier sur l'innovation, recherche et développement était très instructif**. Étienne Pourcher, directeur des partenariats et de la communication à Open-C, nous a présenté les **différentes éoliennes en expérimentations** (bipales, multipales...). Beaucoup de projets de développement, mais nous n'avons **pas eu de réponse très précise sur l'avenir d'autres systèmes énergétiques** (solaire, hydrogène...). Étienne Ballan, représentant de la commission nationale du débat public, conclut notre matinée de concertation en **nous certifiant que toutes nos observations, remarques et inquiétudes seront remontées et examinées**.

Affaire à suivre...

Christian Guiraud
comité Occitanie



Au départ du port de Carry-le-Rouet, nous embarquons des rêves plein la tête pour une partie de pêche aux pagres en eaux profondes. L'émotion est palpable, l'euphorie est omniprésente et la joie envahit l'atmosphère. Nous sommes tous comme des enfants, prêts à vivre une nouvelle aventure. Nous nous plongeons dans l'inconnu, curieux de savoir quelles surprises cette nouvelle partie de pêche nous réserve. Les pagres seront-ils présents ? Allons-nous avoir la chance de voir la robe rosée d'un gros spécimen ? Des invités surprise vont-ils se mêler à la fête ? Impatients, nous prenons la route du large. Concentrés, nous réglons les derniers détails pour être fin prêts et ne pas rater une seule seconde de cette journée qui s'annonce hors du temps.

À la recherche de notre « seigneur », le magnifique pagre

Pour cet épisode de la *pêche des sparidés en grande profondeur*, nous partons explorer les tombants des grandes fosses méditerranéennes situés *entre 110 et 150 mètres de la surface*. Après plusieurs années de recherche, nous avons pu constater que ce *magnifique poisson à la robe rosée* occupe massivement ces zones du mois *de septembre au mois d'avril*. Il quittera les zones abyssales *durant le printemps pour remonter sur les grands plateaux et gravières*. Il rejoint ainsi les eaux côtières plus chaudes, plus riches en nourriture durant la période estivale. À partir du mois de *septembre*, on commence à le retrouver sur ces *fameux tombants autour desquels il va évoluer jusqu'à la fraie du mois de mars*. Ces mouvements migratoires sont ponctués de *nombreuses interrogations*. Peu d'études existent et celles-ci ne nous mènent pas toujours dans la même direction. De quoi nourrir le mystère autour de notre quête. Durant *l'automne et l'hiver*, nos recherches vont donc se concentrer sur des *profondeurs d'environ 130 mètres*, dans l'espoir de voir apparaître, après un rude combat, la robe de *l'un des plus beaux et des plus respectés des sparidés : le pagre*.

Avec l'essor de la *pêche au tenya*, le pagre est depuis plusieurs années beaucoup plus stigmatisé. Passionnant, magnifique, combatif, massif, puissant... les adjectifs ne manquent pas pour le définir. Souvent confondu avec le denti ou le pageot, il possède cependant des signes distinctifs particulièrement marqués. Son *corps haut*, latéralement comprimé ainsi que sa *tête volumineuse et abrupte*, apparentent sa silhouette à celle de la daurade royale. Sa *mâchoire puissante*, composée de *six incisives tranchantes* à l'avant de chaque mâchoire, suivies de *molaires rondes*, en font un véritable prédateur. C'est sa robe qui va lui donner sa véritable identité. Son *dos rose plus ou moins foncé* est souvent parsemé d'*éclats bleutés et argentés*. Il possède une

tache mauve plus ou moins marquée entre les deux yeux ainsi que *cinq lignes longitudinales au-dessus de la ligne latérale*.



Enfin, si après tous ces détails physiologiques, vous hésitez encore à l'identifier, jetez un coup d'œil aux *deux extrémités de sa nageoire caudale* : si le poisson présent dans votre épuisette est bien un pagre, vous y verrez sans aucun doute *deux taches blanches bien marquées*. Voici la carte d'identité du poisson qui va focaliser notre attention. Il va maintenant falloir s'équiper comme il se doit, car si notre cible est d'une *taille moyenne de 2 à 4 kg*, les *gros spécimens peuvent atteindre plus de 8 kg*. Dans ces grandes profondeurs, nous ne sommes pas à l'abri de nous faire embarquer la ligne par l'un de ces tracteurs des mers. Laissons la place aux rêves. À nous maintenant de mettre en place notre plan d'attaque pour partir à leur recherche.

Une pêche à soutenir simple et efficace : La valeur sûre

Cette *pêche en grande profondeur* peut paraître *basique de prime abord*, mais il nous faudra *soigner tous les détails* pour espérer tomber sur la journée parfaite. Comme le dit le dicton, « *la chance que l'on rencontre au jeu est souvent provoquée par les stratégies que l'on emploie* ». Comme pour toute session de pêche à soutenir, cela *commence par la justesse du mouillage*. Il devra être d'une précision chirurgicale, faute de quoi, les touches pourront se faire attendre longtemps. *À l'inspection du sondeur*, les détections présentes sur les deux premiers mètres au-dessus du fond signalent la *présence de vie*, comme on dit dans le jargon. Si ces dernières ne symbolisent pas que la présence de pagres, on sait cependant que *ces prédateurs sont souvent présents au milieu d'autres espèces à la recherche de nourriture*. Il faudra donc *positionner le bateau sur la détection choisie*, mais cela n'est pas toujours une mince affaire dans de telles profondeurs. La prise en compte de la *dérive générée par le vent et le courant permettra, en se positionnant bien en amont, de faire atterrir le bateau juste au-dessus de la bonne zone*. Sachez que même avec beaucoup d'expérience, il est néanmoins souvent nécessaire de *s'y reprendre à plusieurs fois pour tomber juste*.



Notre embarcation est maintenant en place, le **mouillage est bien tendu**. La **mise à l'eau des lignes** ne se fait pas attendre bien longtemps, tout comme les touches d'ailleurs. En général, elles **sont immédiates tant les fonds sont riches sur ces tombants**. Seulement, les pagres sont-ils bien présents ? Il ne faut pas se leurrer, il est **rare de dépasser les dix pagres sur une journée de pêche**. Ce n'est cependant **pas la seule espèce présente** sur zone. Les gros chapons, saint-pierre, pageots, merlus et autres congres viennent compléter les paniers aux multiples couleurs. **D'autres poissons** comme les petites dorades roses, les pageots acarnés et chinchards sont également très nombreux. Ils sont **les premiers à se jeter sur les appâts**, affamés. Commence alors le **jeu de la patience**. Au milieu des **touches à répétition**, il faut savoir **laisser venir le gros poisson**, apprendre à **regarder le scion qui frétille** sans se précipiter, sans ferrer dans le vide. **Attendre jusqu'à la grosse tirée**, voici notre ligne de conduite. **Plus violente**, elle indiquera qu'un gros poisson, **peut-être un pagre**, est venu se saisir de l'un de nos trois appâts. Vous l'aurez compris, **il faut savoir temporiser et attendre la grosse touche**. C'est **la base de cette pêche en grande profondeur**. Imaginez au fond, des bancs entiers de poissons, en général inférieurs à 30 cm. Nos montages étant équipés d'hameçons de 2/0 à 4/0, ces derniers ne se piquent pas et grignotent petit à petit l'appât. **Cette agitation mélangée aux effluves environnantes attirent les plus gros prédateurs comme les pagres**. Ils sentent qu'il se passe quelque chose mais, plus méfiants, ils se tiennent à l'écart du brouhaha, plutôt spectateurs qu'acteurs de la pièce qui se joue. Cependant, une fois décidé, le pagre ne se déplacera pas pour chipoter. **Il vient pour montrer sa domination**, faire le ménage au milieu de ses concurrents. Il **s'empare souvent brutalement de l'appât**, afin de déguster son mets plus loin, à l'abri des usurpateurs. **La touche est souvent violente, soudaine**. Le pagre porte bien son nom issu du latin *phagrus* : **le vorace**. Dans ces eaux profondes, la **compétition alimentaire est encore plus rude** car la densité de poissons est très élevée. **L'action de pêche est donc primordiale pour réussir sa journée**. Il faudra gagner au jeu de la patience. Ce n'est cependant pas le seul critère. C'est la somme des petits détails qui fera la différence. Partons du côté de la fabrication du montage pour peaufiner notre stratégie.



Ce dernier va être des plus simples. On utilisera un **montage à trois empiles de 30 à 40 cm en 60/100°**. Oui, **c'est du solide !** Il faut bien comprendre qu'un **gros diamètre de fluorocarbone** va tout d'abord permettre de **limiter les emmêlements** à la descente. Il sera aussi un **gage de résistance**. Nos tests sur des **diamètres plus fins, comme le 40/100°, ne se sont pas révélés concluants** et se sont souvent terminés par la casse d'un beau poisson. La **remontée sur 130 mètres de profondeur est longue**, les frottements sont multipliés. Si le poisson a bien engamé, **le risque de casse est trop important !** On va donc **miser sur la sécurité**. Il est possible d'apporter une **variante en allongeant les empiles** lorsque le courant est plus fort afin de favoriser une nage plus naturelle de nos appâts. J'utilise alors un **montage à deux avançons d'environ 80 cm**. Dernier détail, il faut trouver le bon compromis et choisir les hameçons qui vont venir équiper cette architecture en nylon. Des **hameçons trop petits seraient engamés par les poissons parasites** que nous ne recherchons pas. **Trop gros, des poissons de belle taille comme un pagre de 1,5 kg pourraient avoir des difficultés à engamer**. Je vous conseille donc de **gréer des hameçons de type Chinu de taille intermédiaire de 1/0 à 3/0**. Voilà **deux montages polyvalents** capables de répondre à quasi toutes les situations de la pêche du pagre en grande profondeur. Tous à votre atelier !

Conjuguer résistance et visibilité pour plus d'efficacité : le montage octopus

Nous ne sommes pas là pour jouer dans la finesse. À partir de 60 mètres, la lumière n'est déjà quasiment plus présente, la pénombre de plus en plus intense. Au-delà de 70 mètres, même dans les eaux claires de la Méditerranée, on entre dans le noir total. On ne va pas chercher, comme à l'accoutumée, à pêcher fin. Au contraire, nous allons **utiliser des lignes robustes et surtout, les plus attractives possibles**. L'objectif est de signaler la présence de notre ligne aux poissons situés dans les alentours. Bien sûr, les effluves des appâts vont faire leur travail, mais, en plus, **les perles et autres octopus phosphorescents vont créer un vrai point de fixation sur notre appât**. Dans ces eaux profondes, nous avons pu remarquer que **les perles phosphorescentes avaient un vrai attrait visuel**. Afin de rendre le montage encore plus attractif, nous rajoutons **sur chaque empile un octopus de 7 à 10 cm de longueur**. Le mouvement de sa jupe, de ses tentacules artificielles, va générer des **vibrations attirantes pour le poisson**. Voici un « cocktail visuel » qui va vraiment **faire la différence par rapport à n'importe quels autres montages**.

Côt&pêche

Nos deux montages sur YouTube





LECHASSEURSOUSMARIN.COM



Immersion dans le web media des pêcheurs sous-marins !

Lancement du site lechasseursousmarin.com, le premier web média des passionnés de chasse sous-marine !

Avec la disparition en 2015 du magazine *Apnée* - après vingt-neuf années de parution mensuelle - et du guide pratique annuel du chasseur sous-marin après neuf millésimes, il n'y avait plus de média professionnel en France dédié à la pêche sous-marine... un vide pour la communauté des chasseurs sous-marins ! Pour combler ce manque, en mars 2020, le site *lechasseursousmarin.com* a été lancé ! Nous avons souhaité le positionner comme le média numérique de référence de la pêche sous-marine en France. Notre métier repose sur la création chaque semaine de contenus de qualité.

Nous nous adressons **à tous les chasseurs sous-marins**, quelle que soit leur appartenance géographique, qu'ils pratiquent sur le **littoral de la Manche, de l'Atlantique ou bien de la Méditerranée**. Et nous leur proposons **aussi bien de l'actualité que de l'information pratique, communautaire et pédagogique**. Qu'ils soient **débutants ou expérimentés**, sur le site, les chasseurs trouveront des **informations pour organiser leurs sorties en mer** près de chez eux ou autour de leur prochaine destination de week-end ou de vacances **aussi bien pour découvrir l'activité que pour progresser**. Mais l'objectif peut être aussi simplement de **se divertir** et de **rêver** avec du contenu sur la pêche sous-marine, le littoral, la faune et le **témoignage de pêcheurs d'expérience à écouter dans notre émission radio en podcast « Mémoire de chasse »** !

Le contenu du site

Alors, que trouve-t-on sur le site vous direz-vous ? Vous découvrirez sur *lechasseursousmarin.com* de **l'information en ligne qui représente, pour l'activité chasse sous-marine, la plus importante base de données de « spots »** pour pratiquer l'activité et la réglementation **la plus complète** que vous pourrez consulter en France !

Certains contenus sont accessibles gratuitement (les actualités, la réglementation générale de la pêche sous-marine, les vidéos et pack photos dans le showroom matériel et les bulletins vidéos saisonniers **« En direct du littoral »**...). Pour le reste de l'information, un **abonnement mensuel ou annuel** est nécessaire pour un accès illimité et complet aux données (les zones, la réglementation par département, les cales de mise à l'eau, la faune, les émissions radio en podcast « Mémoire de chasse », les recettes et conseils de préparation dans cuisine de pêcheurs...). Sur le site vous trouverez actuellement **quatre catégories de contenus accessibles depuis le menu de la page d'accueil du site** : des **actualités**, des **informations pratiques** (regroupées sous l'onglet le guide), des **informations communautaires** (regroupées sous l'onglet la communauté) et des **services pédagogiques** (regroupés sous l'onglet la formation). Nous vous présentons ce que vous pourrez trouver comme type d'informations dans chaque catégorie.

Les actualités

Nous publions **près de deux-cents articles d'actualités chaque année** pour indiquer qu'une nouvelle information est disponible sur le site, que ce soit un ajout concernant la réglementation, une zone de chasse, etc. mais aussi pour traiter de sujets autres en lien avec la pêche sous-marine et la mer.

Le guide

En cliquant sur **le guide**, vous aurez accès à toute l'information pratique sur la chasse sous-marine regroupée selon les thématiques suivantes :

- dans les **zones & parcours**, vous découvrirez 314 spots de pêche avec un parcours type cartographié, une vue aérienne à zoomer, des descriptions précises, une multitude de conseils. Ils sont illustrés par plus de 2200 photos du littoral et des galeries vidéos ;
 - dans la **réglementation**, vous accédez :
 - à la **réglementation générale** (qui répond aux questions de bases : faut-il une licence pour pêcher ? une assurance ? à quel âge peut-on commencer ? quelles tailles minimales de capture ? quelles espèces à marquer ou interdites en France ?) ;
 - et à la **réglementation par département** où vous trouverez tous les textes détaillés et expliqués par notre rédaction et deux-cent-trois cartes exclusives pour visualiser facilement toutes les interdictions géographiques de pêche ;
 - dans la partie **faune, quinze fiches espèces sont en ligne**. Ce sont de véritables **fiches techniques très qualifiées** pour que les pêcheurs sous-marins débutants puissent **identifier l'espèce** mais les pratiquants expérimentés apprendront aussi des choses notamment grâce aux **notes scientifiques** ;
- Nous avons aussi démarré un **annuaire des cales de mise à l'eau du littoral français** avec, là aussi, de véritables fiches très documentées. Les **quatre-vingt-deux premières cales** sont en ligne avec **photos et vidéos**.
- Pour les amoureux des palmes, combinaisons ou autres arbalètes de pêche sous-marine**, vous trouverez aussi un **showroom matériel** avec des vidéos des équipementiers, partenaires du site, qui présentent leurs nouveautés pour **vous aider dans votre choix**.

La communauté

La pêche sous-marine est une communauté de passionnés de notre littoral et d'amoureux de la mer et de la faune sous-marine ! Dans cette partie la communauté, nous avons souhaité *partir à leur rencontre, les interviewer ou leur donner la parole* à travers les modules suivants :

- dans *les podcasts « Mémoire de chasse »*, nous diffusons sur le site *une émission radio par mois* (à écouter grâce à l'enregistrement conservé en podcast). Vous trouverez là des *personnalités de la pêche sous-marine* qui ont marqué l'histoire de notre sport ou qui ont eu une trajectoire remarquable en lien avec cette activité. Ce sont de *belles rencontres humaines* et un plaisir de les enregistrer *nous conter leur expérience et leurs anecdotes* de chasse ; vous devriez vous *régaler* à les écouter !
- dans *en direct du littoral*, c'est un *concept de bulletins vidéos saisonniers de pêche sous-marine par département*. Il s'appuie sur l'expérience et la couverture géographique des ambassadeurs du site. Ces *petites vidéos* sont là pour vous renseigner sur les *conditions en mer et les espèces du moment les plus présentes* ! Le site s'appuie sur *les connaissances et le flux d'informations de pêcheurs sous-marins expérimentés*, nous les présentons et parlons de leur actualités dans la partie *nos ambassadeurs* ; De même, *plusieurs marques de matériel*, des *écoles de pêche sous-marine*, nous apportent *leur soutien* pour que nous puissions vous proposer ce web média, nous les présentons aussi dans la partie *les partenaires*.

La formation

Enfin, nous avons lancé depuis peu un *service de formation avec la première plateforme de réservation de la chasse sous-marine* : l'idée est de vous permettre de *découvrir sur un même site toutes les offres de formation et de sorties en mer* des écoles/centres/guides de pêche sous-marine professionnels en France ! Vous voulez profiter d'une *journée en mer en bateau* sur un super spot de pêche sous-marine, encadré ou déposé en bateau ? ou bien encore, *vous inscrire à un stage* pour vous initier à la chasse sous-marine ou à l'apnée en Atlantique ou en Méditerranée ? *Sur cette plateforme, vous pouvez vous informer sur les prestations disponibles... et réserver directement* ! Les *cinq premières écoles* réparties entre la Bretagne, l'Atlantique et la Méditerranée sont déjà en ligne !

Les valeurs lechasseursousmarin.com

Si la passion anime l'équipe *lechasseursousmarin.com*, nous travaillons aussi *à intégrer et à défendre certaines valeurs autour de la pêche sous-marine*. Nous les partageons avec vous en vous les présentant :

- le site est *élaboré par des chasseurs sous-marins pour des chasseurs sous-marins* ! Nous sommes comme vous, des pratiquants et passionnés de ce sport ;
- nous encourageons le *respect de la nature, de la faune marine et des usagers de la mer* ainsi que le *suivi des réglementations* concernant la chasse sous-marine ;

• bien que l'action de pêche sous-marine soit sélective – de par la nature même de ce mode de pêche (pratique en apnée et utilisation d'un harpon à faible portée armé manuellement) – dans nos publications, *nous prônons une prédation raisonnable et le principe de consommation de toute prise prélevée en mer* ;

• le site souhaite *contribuer, par ses publications, vidéos, photos, témoignages, à mieux faire connaître et aimer notre littoral* : une source d'émerveillement permanente et une *richesse inhérente à la biodiversité des paysages côtiers et des fonds marins* dont découle un *patrimoine touristique* qui va, du *simple plaisir des yeux*, à *l'invitation au voyage, à la rencontre et au partage d'une passion sportive* commune, mais aussi à la *découverte culturelle* de nos villages, de nos ports, traditions et spécialités culinaires locales ;

• nous nous voulons *représentatifs de toutes les pratiques de pêche sous-marine et non élitiste*. Si les champions ont leur place dans nos publications, le site est celui de tous les *pratiquants récréatifs* (homme ou femme, jeune ou ancien, du Nord comme du Sud, occasionnel ou expérimenté) ;

• *lechasseursousmarin.com se veut participatif et ouvert*. Les *zones & parcours* en sont l'exemple type, en étant présentés par de nombreux chasseurs *d'expériences et d'horizons géographiques divers* ;

• enfin, nous croyons que *la qualité de l'écriture reste une valeur appréciée et à défendre* : sachez que nous faisons tout notre possible pour vous proposer des *informations actualisées* avec des *sources vérifiées*, et *rédigées dans un français correct*... même si quelques erreurs d'orthographe peuvent parfois nous échapper !

Qui sommes-nous ?

Pour administrer et développer le site *lechasseursousmarin.com*, il y a une *petite équipe* !

Après plus de dix années d'expérience dans l'édition papier – spécialisé sur la pêche sous-marine avec les parutions annuelles en France du guide pratique du chasseur sous-marin – *Hugues Maldent est à l'origine du site* dont il s'occupe pour la partie éditoriale et commerciale.

Vingt-et-un ambassadeurs du site (représentant leur département en littoral ou identifiés comme experts dans un domaine) participent au contenu du site (vidéos, photos, informations...) et à sa promotion auprès de la communauté de la chasse sous-marine. L'agence tourangelle *G Comme une idée* s'occupe de la partie web développement avec un important travail de programmation et de maintenance du site.

Nous vous souhaitons une belle expérience sur *lechasseursousmarin.com*, venez nous rendre une petite visite, les pêcheurs sous-marins sont les bienvenus ! Merci à ceux qui nous soutiennent en suivant nos publications.

Lien vidéo *You Tube* présentation *lechasseursousmarin.com* : <https://youtu.be/Nxb6vb9Dvlo?si=PhyWgjzCcP7LQvNv>

Hugues Maldent

06.71.31.44.88

hugues.maldent@lechasseursousmarin.com



Le SR amphibie, un moyen d'avenir

« Maman les p'tits bateaux, qui vont sur l'eau, ont-ils des jambes ? » « Mais non, mon gros bêta, ils ont des roues. » En tenue de mer, tranquillement assis à 1,50 mètre au-dessus du sol, sur le SNS 7-004 Docteur Labbé, nous tournons comme si de rien n'était dans la rue du Port, qui longe le **magnifique mouillage de Portsall**, totalement à sec en ce début d'après-midi. Hors saison, les habitués, à vélo ou en voiture, ne s'étonnent pas de croiser sur la route ce **semi-rigide de 7 mètres monté sur roues**. Le patron, André Le Gall, tourne son volant comme s'il était sur un tracteur. La direction agit en même temps sur la roue avant et sur le moteur hors-bord à l'arrière, inutile pour le moment. On n'entend qu'un bruit de tondeuse, provenant d'en dessous des sièges. C'est le **moteur auxiliaire**, qui met sous pression le circuit hydraulique **servant à manœuvrer les roues et à les relever** le moment venu, comme un train d'atterrissage.

Portsall est parfaitement adapté à cet engin de la marque néo-zélandaise Sealegs, découvert en Afrique du Sud par un des équipiers de la station : sable ferme pas trop en pente, quelques petits rochers bien repérés et laissant la place de passer. Bruno Chantry, le troisième de l'équipage, montre sur la droite l'amas de rochers dans lequel les sauveteurs devaient auparavant se frayer un chemin à marée basse, parfois de nuit, pour retrouver l'annexe pneumatique permettant de rejoindre le canot de sauvetage au mouillage. **Avec l'amphibie, ils gagnent énormément en sécurité et en confort, mais surtout en délai d'appareillage, ce qui est essentiel pour le sauvetage.**

Le SR entre peu à peu dans l'eau. Au moment critique, celui où les roues vont décoller du fond, on sent les cahots des vaguelettes de sable, mais pas encore la houle, qui ferait cogner les roues sur le fond, alors que, dehors, ça souffle sérieux en ce 11 janvier. **Pour que la machine reste manœuvrante, il faut que le pilote baisse et démarre le moteur hors-bord suffisamment tôt sans pour autant racler trop sur le fond.**

Le relevage des roues est tellement rapide et silencieux que l'on en prend à peine conscience. Une devant, deux derrière, rien sur les côtés, rien qui traîne dans l'eau. Maintenant, nous sommes sur un vrai semi-rigide.

Nous dépassons tranquillement la bouée de mouillage qu'utilise le grand canot tous temps SNS 083 La Portsallaise quand la météo est moins menaçante (aujourd'hui, il est abrité à Saint-Pabu, sur l'Aber Benoît, proche). **À mesure que nous avançons vers la passe et le large, les cahots deviennent des chocs, qu'il vaut mieux encaisser debout, accroché à une main courante, comme sur n'importe quel SR franchissant la houle à bonne vitesse.** Le poids de la roue à l'avant n'empêche pas le nez de soulager pour traverser les vagues. On sent juste **l'embarcation un peu plus lourde**, bien assise dans l'eau, sécurisante quand elle vire ou prend la mer de travers. **Un Sealegs de cette dimension est un vrai moyen de sauvetage autonome.** C'est d'ailleurs le rôle que vont jouer les deux prochains, déjà commandés pour deux autres stations du Finistère sud : Argenton - Porspoder - Lanildut (pour le site d'Argenton) et Plouescat.

Après une courte séance de grand huit dans la houle des passes, nous rentrons à près de 20 nœuds sans que le SR, bien calé sur sa coque aluminium et ses boudins gonflés, ne nous rappelle, à aucun moment, ses particularités d'amphibie. À l'approche du sable, il redescend discrètement ses solides jambes en aluminium dès que le sondeur indique 2,50 m sous la coque. **Vers 70 cm, on sent les roues toucher.**

L'engin revient tranquillement au garage et le patron nous montre comment, **sur un banc de sable ou un parking, il peut écarter ses roues pour descendre et, par exemple, faciliter l'embarquement d'une civière ou d'un blessé.** Certes, **c'est un investissement** : 130 000 € pour celui-ci, 164 000 € pour celui de Porspoder. « Mais c'est un tracteur et une remorque de moins », se réjouit déjà le président, Gilles Rolland, qui, pour le moment, a deux tracteurs et deux remorques à Argenton et Lanildut.

Comme souvent quand une organisation évolue, elle connaît une période de tâtonnements liée à ces innovations. **La station des Frégates, au nord de la baie du Mont-Saint-Michel, s'est lancée la première avec un système amphibie sur une coque aluminium plus courte, sans boudins pneumatiques, qui est un peu moins convaincant.** La direction de la SNSM a été prudente quand la question a été reposée par Portsall. Mais **l'amphibie est maintenant une solution prise très au sérieux**, si les conditions locales l'autorisent. Ainsi, aux Frégates, atterrir à marée haute sur la cale travers au vent ou au courant quand la roue avant touche mais pas encore les roues arrière n'est pas évident, témoignent à l'unisson le président Hervé Dano et le patron David Lemenuel.

Faut-il mettre la vedette au sec ?

La problématique du canot de sauvetage sans quai ne se limite pas aux embarcations relativement légères, semi-rigides ou vedettes légères en aluminium, que l'on peut manipuler avec un tracteur et une remorque. **Faute de port, certaines stations mettent d'imposantes vedettes au sec dans des abris grâce à un chariot sur rails.** C'est, entre autres, le cas sur l'île d'Ouessant (Finistère) ou à Goury (Cotentin). **D'autres ont fait le choix de s'en passer** : les abris construits du temps des superbes canots composés de plusieurs couches de lattes de bois moulé – très solides, mais n'aimant pas trop rester à l'eau – ne servent plus à leur usage premier. Ils ont souvent été transformés en local à terre pour les sauveteurs, voire en salle d'exposition des anciens canots pour les visiteurs (Portsall l'été, Barfleur, Étel, où l'ancien canot est remonté par d'antiques bossoirs comme ceux qui permettaient de mettre à l'eau les canots de sauvetage sur les paquebots).

Là où ils sont encore utilisés, leur entretien et leur adaptation aux nouvelles générations de navires de sauvetage sont très coûteux. Cas extrême, Trévignon - Concarneau, en face de l'archipel des Glénan, où il faut tout démolir et reconstruire tellement l'abri s'est dégradé. Premières estimations : 2,8 à 3,5 millions d'euros hors taxes.

Alors, utiles ou pas, ces abris ? « Impossible de généraliser », répond Olivier Stoskopf, nouveau directeur technique adjoint de l'association, qui reprend ces dossiers. **Tout dépend de la situation locale.** Pour vous expliquer, **deux illustrations concrètes** valent mieux que de longs discours.

Barfleur opte pour le mouillage

Comme Portsall, Barfleur, à l'extrémité du Cotentin, est une **anse naturelle protégée par une digue, dans une région à fortes marées**. L'actuel canot tous temps, au mouillage à l'intérieur, était indisponible la moitié du temps et sa quille souffrait des échouages quotidiens. **La station devrait accueillir, en 2027 – si tout va bien, un navire de sauvetage hauturier de la nouvelle flotte SNSM**. On a commencé par **envisager la restauration et l'agrandissement de la cale et de l'abri** où trône l'ancien canot en bois moulé, le Crestey et Sauvé, qui a assuré plus de quatre cents interventions entre 1955 et 1997. **Très coûteux, bien sûr**.

Puis, finalement, **la station a décidé de s'adapter différemment**. Une **rampe en béton a été prolongée de 20 mètres** afin qu'un quad puisse mettre à l'eau un pneumatique de 5,50 mètres, grâce auquel les bénévoles rejoignent le canot, qui a désormais un **mouillage à l'extérieur**, derrière un îlet. **« Il est abrité des tempêtes d'ouest et de sud-ouest, il faut juste le rentrer si le mauvais temps vient du nord ou du nord-est, ce qui est plus rare »**, explique le président de la station, Philippe Lukowski.

Au moment où vous lisez ce magazine, l'équipage devrait bénéficier aussi d'un **nouveau local** qui lui offrira la possibilité de s'équiper pour la mer avant de monter dans l'annexe. Incidence non négligeable de cette solution, l'ancien local est confirmé dans sa vocation patrimoniale. **L'ancien canot attire de nombreux visiteurs, qui deviennent souvent de généreux donateurs**.

L'indispensable cale de Ploumanac'h

Situation complètement différente à la pointe nord de la Bretagne nord, en face de l'archipel des Sept îles, dans une **zone mal pavée, pleine d'embûches pour la navigation**. **« Le SNS 098 Président Toutain, canot tous temps de Ploumanac'h, est stratégique, souligne Benoît Duchenet, président de la station. À l'ouest, il faut aller jusqu'à l'île de Batz pour trouver un autre canot tous temps, à l'est jusqu'à Loguivy-de-la-Mer, en face de Bréhat. »**



Or, pour être pleinement opérationnel, le canot a absolument besoin de sa cale de mise à l'eau, de son chariot et de son abri. La situation difficile qu'a connue la station pendant des mois en est la preuve. Après de **multiples déraillements du chariot sur la cale**, qui a plus d'un siècle, il a fallu **se replier sur le port de Ploumanac'h**, où le canot tous temps est au mouillage ; il est donc nécessaire de le rejoindre en annexe après s'être équipé dans le local de la station. Et le **navire de sauvetage**, comme les autres, ne peut quitter le port que lorsqu'il y a suffisamment d'eau au-dessus du seuil construit pour retenir de l'eau dans le port à marée basse.

En temps normal, le canot est disponible 95 % du temps. **« Les marins qui ont voulu et obtenu l'abri et la cale donnant directement sur la mer en 1912 ont su les positionner idéalement, ce qui la rend praticable presque par tous les temps »**, explique Benoît Duchenet. **Quand le bateau est mouillé dans le port, en revanche, la possibilité de faire appel aux sauveteurs de Ploumanac'h tombe à 60 % du temps et le délai d'appareillage passe de vingt minutes à trois-quarts d'heure**.

Pour remédier à cette situation, tout le monde s'est impliqué : l'État, les instances nationales de la SNSM, la ville de Ploumanac'h, **chacun a fait ce qu'il pouvait pour financer de gros travaux de remise en état** (évalués à 600 000 € hors taxes), qui **devraient être terminés au printemps**. **« Il s'agit quand même de descendre et remonter un bateau de 20 tonnes sur un chariot de 10 tonnes avec une pente à 11° »**, précise Benoît Duchenet. Rails réinstallés sur des traverses en béton, nouveau treuil, chariot consolidé et lesté... L'abri de Ploumanac'h devrait être bientôt à nouveau 100 % opérationnel. **Les membres de la SNSM ne reculent devant aucun effort pour répondre aux alertes 365 jours par an, 24 heures sur 24, sur toutes les côtes**. Mais, comme l'illustre parfaitement le quotidien des bénévoles des stations sans port, **ils ont besoin de structures et de matériel adaptés pour mener leur mission à bien**. En plus de l'investissement personnel des sauveteurs en mer, **l'association compte plus que jamais sur la générosité financière des donateurs, des collectivités locales et de l'État**.

Jean-Claude Hazera



CORSE : PESCA PASSIONE

L'association Pesca Passione, est composée de pêcheurs, chasseurs sous-marins, représentants de magasins d'articles de pêche et de chasse sous-marine.

L'ambition de Pesca Passione est de **représenter et défendre l'ensemble des pêcheurs de loisirs**, que ce soit du bord, en bateau, à la ligne, au fusil harpon et les magasins revendeurs d'articles de pêche et de chasse sous-marine.

Notre cap, **respectueux de la mer**, de son écosystème et bien entendu de tous ceux qui la pratiquent, un de nos principaux objectifs est de **participer aux processus de gestion et protection des espèces**. Nous souhaiterions être assis à la table avec les scientifiques des plateformes de recherche, les représentants de la Direction régionale de la mer et du littoral de Corse, les pêcheurs professionnels. En effet, grâce au temps que nous passons sur et sous l'eau, nous avons des informations à partager et, en tant qu'**acteurs de la mer** et citoyens Corse, il nous semble que nous avons le droit de nous exprimer grâce à notre expérience et donner notre avis concernant plusieurs sujets.

En conclusion, sachez que nous sommes **favorables à des réglementations cohérentes** et quand elles ont lieu d'être, nous souhaitons **pratiquer une pêche durable et l'enseigner à nos enfants** ! Évidemment, nous sommes contre toutes formes de braconnages et de pollutions.

Les accusations qui nous salissent et mènent à des « réglementations-sanctions » doivent cesser. À travers Pesca Passione, nous souhaitons donc **saisir l'opportunité de montrer le vrai visage des pêcheurs et chasseurs de loisirs**. Sachez enfin que **nous avons décidé de ne plus nous laisser faire**.

Éric Sivry
président association Pesca Passione

Pêche Plaisance n° 81 • Mars 2024



fnpp.fr

Une expérience de construction nautique amateur - Volet 3/3

Finitions et équipement du bateau

26 septembre 2022 au 2 septembre 2023

Cette dernière année sera consacrée à des **travaux de finition** de tous ordres ainsi que d'**accastillage** et d'**équipements techniques**, notamment ceux **liés à la sécurité** avec la nécessaire mise en place des circuits de pompes d'assèchement, par exemple. Il faudra revenir plusieurs fois sur des centaines de détails pour obtenir un bateau prêt à partir.



Les **menuiseries intérieures** ont été tirées d'un **merisier** abattu par mes soins en 2015, tandis que les **menuiseries extérieures** proviennent d'un **plateau d'acajou** opportunément récupéré à la même époque dans une friche industrielle lorsque j'étais encore en activité. N'étant pas équipé de machine de type raboteuse-dégauchisseuse, **seul le corroyage a été sous-traité**. À l'extérieur, le **bois massif est utilisé uniquement à titre de protection** (lisses de plat-bord, listons) **ou de sécurité** (mains courantes, cale-pieds).



Mais il apparaît que cet usage de bois, quel qu'il soit, très tôt décidé dans l'élaboration du projet, en est un **élément qualitatif**.

Plusieurs mois seront encore nécessaires pour finaliser notamment tous les circuits électriques et leurs commandes : alimentation du feu blanc et des feux latéraux sur le roof, de la corne et du phare ; alimentation et installation des pompes électriques d'assèchement, de douche de cockpit et de groupe eau ; éclairages.

L'installation de la **pompe d'assèchement manuelle** et les **travaux de plomberie** pour l'évacuation des eaux de cale, entre autres, nécessiteront de **pratiquer nombre de passages particulièrement malaisés** dans la structure des fonds avec l'obligation de les **traiter soigneusement à la résine époxy avant mise en peinture**. **L'installation des réservoirs d'eau douce et d'eaux usées sera obligatoire** (le bateau étant considéré comme habitable pour pouvoir s'arrêter dans les aires marines protégées, ce qui, au même titre, a rendu indispensable la présence de toilettes chimiques à bord).



Le « **bloc-cuisine** », support de siège de pilotage, sera finalement **remonté en place pour être finalisé avec son siège réglable**. Il restera à équiper en cuisson et glacière ultérieurement.

La **barre à roue**, premier organe fabriqué dans une extrémité abîmée du plateau d'acajou, des années avant le début du chantier, est maintenant à sa place derrière le boîtier de direction à câble anti-retour, seul « **luxé technologique** » à bord.

Le **sondeur** récupéré sur mon ancien bateau a plus de vingt ans et il a fallu rallonger de 50 ou 60 cm le câble coaxial de la sonde, ce qui était réputé techniquement infaisable selon certains avis, et qui va pourtant fonctionner. Le **petit GPS de randonnée**, utile pour ses indications de vitesse et qui nous a guidés durant des années vers nos coins de pêche, entre autres, va également reprendre du service sur la planche de bord.

Le **réservoir de carburant** sera remis en place avec ses durites de remplissage et de mise à l'air sans oublier la **jauge obligatoire**.

Pour obtenir l'**immatriculation du bateau**, il m'a fallu recourir à une **aide extérieure** pour finaliser en bonne et due forme le dossier technique à fournir à la DDTM, en particulier pour ce qui est du calcul de stabilité initiale et de chargement désaxé. Le bateau sera **enregistré en C 7 avec une bonne marge de sécurité** quant à la réserve de franc-bord en cas de chargement désaxé.

Tout l'accastillage a finalement été posé sur silicone ainsi que toutes les pièces de bois massif extérieures.



La pose des « plexis » de hublots avec leurs deux-cent-soixante-quatre boulons va également consommer un bon volume de mastic silicone et nécessitera la présence de deux personnes.

Après une **nouvelle série de couches de peinture colorée** pour les flancs afin d'absorber les différences entre la peinture de coque d'origine et celle des ponts et superstructures, il a fallu **traiter avec un antidérapant maison toutes les surfaces sur lesquelles on est susceptible de poser le pied.**



Le concessionnaire motoriste m'avait fait parvenir le **boîtier de direction** (ainsi que quelques organes) afin que je puisse pratiquer les ouvertures nécessaires au montage encastré dans une partie délicate dans la mesure où elle est structurelle.

À quelques jours de la sortie de l'atelier, il faudra encore procéder au **collage du revêtement de sol intérieur** avec ses nombreuses découpes de panneaux.

Les dernières opérations consisteront à **fabriquer les housses de sellerie intérieure**, ce qui permettra de bénéficier de trois véritables couchages abrités de 190 x 60 minimum.

Alors que les arceaux sont réalisés, les **toiles de bimini et de taud de camping resteront à finir**, faute d'avoir pu se procurer les dispositifs de fixation au bon moment.



Sortie de l'atelier

3 septembre 2023

Après **démontage de l'imposte du portail de l'atelier** qui n'est pas structurelle, nous avons pu, sans trop d'efforts, **sortir de l'atelier le bateau sur sa remorque** avec l'aide de quelques voisins.

Transport du bateau depuis La Sarthe jusqu'à Port-Vendres

9 au 11 septembre 2023

À l'origine du projet qui prévoyait une motorisation d'occasion à l'atelier, j'avais caressé l'idée de pouvoir descendre le bateau en Méditerranée par voie d'eau. La pénurie de moteurs d'occasion de ces deux dernières années et l'allongement des délais de chantier ont impliqué d'**acquérir un moteur neuf** dans le Sud et de se tourner vers un transport routier. Cette étape, qui sortait de nos possibilités et compétences, a dû être sous-traitée.



Motorisation

13 et 14 septembre 2023

D'abord déroutés par l'arrière du bateau, les techniciens du concessionnaire ont souhaité ma présence pendant les travaux qui ont finalement permis de **mettre en place le moteur de 100 CV en appui sur le tableau** ainsi que les plans le préoyaient. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leurs compétences, leur compréhension et leur engagement.

Mise à l'eau du bateau

16 septembre 2023

Malgré un réservoir de carburant rempli au quart, le **bateau flotte bien dans ses lignes** (pour autant je n'avais pas tracé la flottaison) sans gête naturelle apparente et se montre d'emblée moins « rouleur » à l'arrêt que ce que je pouvais craindre. **Les premiers tours d'hélice avec un technicien sont concluants.**

Bilan

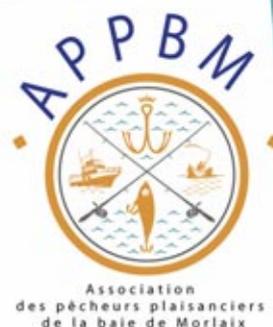
Le **neuvage du bateau** et le **rodage du moteur** ont eu lieu jusqu'à fin octobre. Le bateau file ses **20 nds** sans problème, avec **quatre ou cinq personnes à bord**, sans être au régime moteur maximum qui pousse jusque vers 24 nds, ce qui laisse une certaine **réserve** en cas de charge maximum. **Au-delà de 22 nds** de vitesse maxi déclarée, Apogon 699 aurait été **classé dans les bateaux rapides**, et il aurait fallu justifier auprès de la DDTM de la résistance des matériaux mis en œuvre et de la solidité de la construction. **Malgré un calcul de fardage latéral dans les normes, on peut regretter que le bateau soit assez sensible au vent, ce qui ne l'empêche pas de se comporter correctement à la mer**, y compris dans des conditions limites de la catégorie C que nous avons pu expérimenter avant de le sortir de l'eau pour l'hiver. En revanche, **la tentative de se passer d'antifouling est un échec**. Je pensais que le brossage mensuel, à l'image de l'expérience menée sur les bateaux de la réserve de Banyuls-Cerbère, serait un bon entraînement à l'apnée, mais c'est intenable. Il faudrait pouvoir le faire systématiquement toutes les deux semaines, sans dérogation aucune. La prochaine saison commencera donc par un **nouveau ponçage des œuvres vives avant de passer un antifouling**. Enfin, la première sortie consacrée à la **pratique de la pêche sous-marine** qui est une des principales raisons d'être de ce projet fut de **bon augure**.

Blaise Rembauville



CUEILLETTE DES ALGUES

Sortie avec l'APP baie de Morlaix Plougasnou (29)



Au printemps 2023 était organisée une cueillette d'algues avec les adhérents et les conjoints d'adhérents, et pour effectuer au mieux cette cueillette : marée au-dessus de 90 afin de profiter au maximum des algues bien remuées par les vagues et toujours bien accrochées aux rochers donc bien vivantes.

Une **quinzaine de personnes** a répondu à la proposition et, chaussées de bottes, sac et ciseaux en main, **chacun a pu apprendre à reconnaître la Dulse, la Laitue de Mer et la Nori ainsi que les Haricots de mer**. Des **fiches explicatives** étaient fournies à chaque participant ainsi que des **conseils de recettes**. La sortie s'est conclue par un petit goûter avec **dégustation de cakes aux algues et au citron** accompagné du jus de pommes « fait maison » d'Yvette...bien apprécié après ce grand bol d'air. Chacun est rentré chez soi avec l'impatience de **sécher sa récolte pour confectionner la salade du pêcheur** (algues séchées et mixées) pour tester par la suite le tartare d'algues, les petits gâteaux aux algues ou les Saint-Jacques aux algues, etc.

Le printemps étant la meilleure période pour cueillir les algues et au vu de l'enthousiasme des participants, l'association pense **renouveler cette sortie chaque année** pour profiter de ces trésors que recèlent nos côtes !

Marie-Hélène Thomas

TARTARE D'ALGUES

Hacher les cornichons et les échalotes, rajouter aux algues hachées.

Y **rajouter** l'huile d'olive, sel, poivre, piment d'Espelette et le jus de citron, Bien **mélanger** et laisser **reposer** environ 30 mn pour que les différents arômes se mélangent bien.

Servir sur des toasts.

Se conserve environ 15 jours dans un bocal au réfrigérateur.

Ingrédients :

- 40 à 50 g d'algues séchées hachées (dulse, laitue de mer, nori et haricots de mer cuits hachés)
- 2 petits cornichons
- 2 échalotes
- 1 jus de citron
- 100 ml d'huile d'olive
- Sel, poivre
- 1 pincée de piment d'Espelette





© Y. Mussey-ApeCS

© A. Rohr-ApeCS

© A. Rohr-ApeCS

Découvrez l'ApeCS et ses missions

Fondée en 1997 à Brest par un groupe d'étudiants, l'association pour l'étude et la conservation des séliaciens (ApeCS) est une structure nationale à vocation scientifique et éducative. Salariés et bénévoles se mobilisent pour préserver et faire connaître les requins et les raies (les séliaciens, aujourd'hui appelés élasmobranches) et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent.

L'ApeCS intervient essentiellement en France métropolitaine et s'intéresse aussi bien à des espèces à forts enjeux de conservation, telles que le requin pèlerin ou le requin taupe commun, qu'à des espèces exploitées comme l'émissolle tachetée ou la raie bouclée.

Une raie ou un requin marqué ?

Le **marquage conventionnel** consiste à **capturer un animal** et à **lui poser une marque avec un numéro unique** pour pouvoir l'identifier avant de le remettre à l'eau dans les meilleures conditions. Si l'animal est recapturé et que le pêcheur nous le signale (les coordonnées de l'ApeCS sont aussi inscrites sur la marque), cela permet d'obtenir, à moindre coût, des premières informations sur les déplacements de l'individu. La qualité et la quantité des résultats dépendent de la récupération des informations sur les raies et requins marqués lors de leurs recaptures.

Tous les pêcheurs qui seront amenés à recapturer des poissons marqués et à nous les signaler, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers, seront sensibilisés et remerciés individuellement. Si l'animal est vivant, nous les invitons à le remettre à l'eau avec sa marque après avoir noté le numéro à cinq chiffres qui y figure, la position de la capture, la date et éventuellement la taille et le poids de l'individu.

Participez au projet Mustelus

Le projet consiste à **marquer de nombreuses émissolles tachetées dans différents secteurs des eaux françaises**, notamment lors de campagnes scientifiques mais aussi en mobilisant des pêcheurs plaisanciers volontaires, afin d'**améliorer les connaissances sur l'écologie de cette espèce**. L'émissolle tachetée (*Mustelus asterias*) est un **petit requin vivant** près du fond présent en Atlantique Nord-Est et en Méditerranée. Selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), **l'espèce est considérée comme « quasi-menacée » en Europe et à l'échelle mondiale, et vulnérable en Méditerranée**. Pêchée sur une grande partie de son aire de distribution, **on connaît pourtant mal ses déplacements** ainsi que la structure et la taille des populations.

Pour en savoir plus sur le projet et y participer, contactez Alexandra Rohr, chargée de mission, à asso@asso-apecs.org



Vous avez observé un requin pèlerin ?

Depuis 1998, l'ApeCS **recense les observations** de requins pèlerins en France métropolitaine. Cet outil de veille environnementale **permet de suivre sur le long terme la présence de l'espèce** et notamment d'**identifier les secteurs et les périodes** où les requins sont le plus régulièrement observés en surface. L'ensemble de ces données pourra aider à l'**élaboration d'une stratégie de conservation efficace pour cette espèce menacée**, hautement mobile et dont les migrations sont encore mal connues.

Après trois années avec peu de requins pèlerins observés (soixante-cinq en 2021, quarante-et-un en 2022 et trente-cinq en 2023, contre en moyenne cent-dix), l'ApeCS espère que le printemps 2024 sera riche en observations !

Ayez le réflexe, appelez l'ApeCS

L'équipe de l'ApeCS compte sur la participation de tous les acteurs de la vie maritime, professionnels, plaisanciers, plongeurs, kayakistes, etc. Pour cela, un seul réflexe, signaler le plus rapidement possible toute observation de requin pèlerin au 06.77.59.69.83.

Le **programme Pelargos** pour **étudier les migrations** de ces géants grâce à des **balises de suivi par satellite**. L'idée est de **pouvoir évaluer la fidélité des requins à certains secteurs**, mais aussi de **localiser les zones** qu'ils occupent en automne et en hiver lorsque les observations en surface sont très rares, et donc de mieux **comprendre comment l'espèce utilise son habitat**.

La **dernière balise** a été déployée en avril 2020 sur un **requin nommé Iroise** qui a été **suivi pendant cent-trente jours** entre la mer d'Iroise et l'Écosse. Mais **la palme revient à Marie B**, un requin équipé en mai 2018, dont le suivi a duré **huit-cent-trente-quatre jours, un record mondial !**

Alexandra Rohr
chargée de mission APECS

APPELEZ L'APECS

UN REQUIN PÉLERIN

06 77 59 69 83

Association pour l'étude et la conservation des séliaciens (APECS)

www.asso-apecs.org

Vous avez pêché une RAIE ou un REQUIN MARQUÉS ?

Avez-vous pêché une raie ou un requin portant une marque ?

NOTEZ

- N° marque
- Date
- Précision
- Table

PRENEZ DES PHOTOS ET SI L'INDIVIDU EST VIVANT RELÂCHEZ-LE AVEC SA MARQUE

Appelez vite au 06 77 59 69 83

ou contactez-nous sur asso@asso-apecs.org

Vous avez observé un REQUIN PÉLERIN ?

Avez-vous observé un requin pèlerin en surface, surtout au printemps ?

Appelez vite au 06 77 59 69 83

ou contactez-nous sur asso@asso-apecs.org

39

Cetorhinus maximus

Taille max : 12 m
Aire de répartition : Atlantique Nord-Est, Méditerranée, Mer du Nord, détroit de Gibraltar

L'espèce est menacée. L'extinction de la raie, et par conséquent de son habitat, est une préoccupation majeure.

© A. Rohr-ApeCS

Le bestiaire de l'estran (4)

Grâce au soutien de l'Office français de la biodiversité, l'animation du réseau Littorea se maintient depuis 2021. Le CPIE Marennes-Oléron et l'association VivArmor Nature en assurent l'animation et permettent de maintenir une bonne dynamique entre toutes les structures qui œuvrent pour la préservation des pratiques de pêche à pied.

Que savons-nous vraiment des fruits de mer que nous chérissons tant ?

Le réseau Littorea vous propose un nouveau regard sur *quelques espèces bien connues des pêcheurs à pied* à travers une série d'articles. Dans ce numéro, zoom sur *trois crustacés* des rochers du bord de mer : le *tourteau*, l'*étrille* et l'*araignée de mer*.

Le tourteau

Évoluant du bas de l'estran chez les jeunes jusqu'à une profondeur de 200 mètres chez les adultes, le tourteau se camoufle dans des fonds caillouteux, sous les rochers et dans les anfractuosités. Avec une longévité pouvant atteindre jusqu'à 20 ans et une taille maximale de 30 cm, le tourteau se distingue par ses pinces puissantes capables d'écraser un doigt. Malgré son surnom de « dormeur » en raison de son apparence peu réactive en journée, il se révèle actif la nuit, à la recherche d'animaux morts, de bigorneaux, et de balanes, qu'il



brise avec ses redoutables pinces. La reproduction du tourteau nécessite que la femelle soit molle pour permettre au mâle de la féconder pendant la mue. Après l'accouplement au printemps, la femelle peut stocker les spermatozoïdes pendant un an, les utilisant ultérieurement pour féconder des millions d'œufs. Cependant, les populations naturelles sont sujettes à différentes maladies. Récemment, un nouveau pathogène a été détecté, ce qui pourrait contribuer à l'effondrement constaté, en particulier dans le golfe de Gascogne depuis 2015.

Rappel de la taille minimale de capture en pêche de loisir : 13 cm au sud du 48° parallèle nord, 15 cm au nord du 48° parallèle nord.

L'étrille

Cachée sous les rochers à marée basse, l'étrille évolue discrètement dans les eaux côtières, habitant le bas de l'estran jusqu'à une profondeur de -70 mètres. Son habitat de prédilection est ce que l'on appelle le « champ de blocs » sur l'estran rocheux, constitué d'espaces encombrés de rochers mobiles de différentes tailles. Ce milieu fragile nécessite une attention particulière lors de la pêche à pied, car déplacer les blocs sans les remettre en place peut avoir des conséquences sur l'écosystème. Dotée d'un régime alimentaire omnivore, l'étrille est un prédateur qui se nourrit



de poissons, de mollusques, d'étoiles de mer et de limaces de mer. Parfois, elle peut adopter un comportement nécrophage. Ses yeux rouges et son apparence distinctive la rendent facilement reconnaissable. Elle arbore une carapace de couleur brun foncé avec un aspect velouté, lui valant le surnom de « crabe laineux » en Méditerranée. L'étrille est pourvue d'une paire de pattes aplaties dites natatoires, qui fonctionnent un peu comme des palmes pour se déplacer dans la masse d'eau. Après plus d'une douzaine

de mues, les jeunes étrilles attendront la taille de 3 à 4 cm de large au bout de leur première année d'existence. La reproduction de l'étrille se déroule à la belle saison, avec un mâle qui saisit une femelle entre ses pattes pendant environ une semaine, jusqu'à ce qu'elle devienne réceptive lors de sa mue. La ponte a lieu au large en hiver, et chaque femelle peut porter jusqu'à 200 000 œufs sous son abdomen. Une seconde ponte peut avoir lieu au printemps. Sa longévité est de 10 ans pour une taille maximale d'environ 10 cm.

Rappel de la taille minimale de capture en pêche de loisir : 6,5 cm.

L'araignée de mer

Il existe deux espèces d'araignées de mer visibles en France : *Maja brachydactyla* (Manche, Atlantique) et *Maja squinado* (Méditerranée). Ayant un aspect quasi similaire, leur identification est parfois délicate lors des observations en milieu naturel. L'araignée de mer, bien qu'elle ne soit pas une araignée véritable en raison de ses nombreuses pattes, se démarque comme l'un des plus grands crabes côtiers, évoluant du bas de l'estran jusqu'à une profondeur de 120 à 150 mètres. Elle occupe divers habitats, des rochers aux algues, en passant par les fonds meubles. Chaque année, elle migre vers le large à l'automne, puis remonte vers la côte entre avril et juin pour se reproduire.



Dotée d'un régime omnivore, elle se nourrit d'algues et de proies fixées, comme les étoiles de mer, les moules et les petits crabes. Elle atteint l'âge adulte à partir de sa deuxième année. Arborant une carapace imposante avec des épines, elle peut mesurer jusqu'à 25 cm de long pour 18 cm de large. Les jeunes se camouflent avec des algues, des hydraires et des éponges, processus appelé « épibiose ». Il est crucial de distinguer les adultes des jeunes, appelés « mousses » ou « moussettes », parfois récoltés en dessous de la taille de capture réglementaire, avant leur première reproduction. La reproduction, débutant au printemps, se poursuit tout au long de la belle saison. Les femelles adultes peuvent porter de 40 000 à 400 000 œufs, stockant la semence des partenaires pour pondre plusieurs fois. Après la reproduction, les araignées muent en été. Il est préférable d'attendre l'année suivante pour les pêcher afin qu'elles puissent reconstituer leurs réserves.

Rappel des tailles minimales de capture en pêche de loisir : 12 cm.



MARENNES-OLÉRON



Retour sur dix ans d'engagement pour le sauvetage du phare de Tévennec

Société nationale pour le patrimoine des phares et balises (SNPB)



À la suite de sa contribution au Grenelle de la Mer, la SNPB obtenait en juin 2011 le droit d'occuper le phare en mer de Tévennec (Raz de Sein - Finistère) pour une durée de dix ans.

Abandonné de tout gardiennage depuis 1910, *cette maison-phare et son îlot rocheux sont emblématiques*. L'objectif était d'aboutir à la rénovation du toit dont la dégradation depuis des décennies mettait le bâtiment en péril de disparition. En 2012, ce *projet de sauvetage sera élu « Coup de cœur » du Cluster Maritime Français*. Baptisée « *Lumière sur Tévennec* », une opération est lancée en 2016 avec pour objectif de *médiatiser l'état de Tévennec auprès de l'opinion publique et plus largement celui des phares en mer*. Dans ce but, le président de la SNPB passera sur le phare *soixante-neuf jours en solitaire* entre février et mai de cette année-là. Grâce à des dizaines d'articles, reportages, émissions, interviews, *Tévennec deviendra, au cours de ces semaines, un centre d'intérêt de plus en plus prégnant pour les médias nationaux et étrangers* toutes catégories et atteindra une *notoriété comparable à celle des phares en mer les plus connus*.

Quelques temps après, en 2018, sortait le *livre* consacré à l'histoire du phare et à ce séjour. « *Lumière sur Tévennec. Les portes de l'enfer* » (Coop-Breizh) prolongera avec succès - et vers de nouvelles sphères - la médiatisation de Tévennec. Dès lors, un *pool d'entreprises et d'experts liés au bâtiment* va se constituer pour apporter son *aide au projet de restauration du toit* dans le cadre du mécénat. Les plans et études techniques étant prêts, une *réunion de présentation du projet aux autorités* relevant du dossier est organisée *début 2021*.

Cependant, quelques semaines plus tard, le ministère de la Mer réunit les services centraux concernés par ce dossier et la SNPB. Le cabinet l'informe que *l'engagement* dont elle fait preuve depuis une vingtaine d'années pour la cause des phares étant *reconnu comme légitime*, le ministère a donc décidé à *lancer un grand plan pour leur restauration*. En d'autres termes, *l'État reprend en mains la sauvegarde de ce patrimoine*. Il est alors demandé à la SNPB de *lister les phares en mer nécessitant des travaux urgents*. En établissant cette liste, *la SNPB propose que Tévennec soit en première place*, ce qui est retenu. Le financement de ce plan provenant des fonds propres du ministère, la création d'un *Fonds d'intervention maritime est actée*. Ainsi, Tévennec, dès le premier appel à projets de 2022, a-t-il pu *bénéficier des crédits nécessaires* pour la restauration de son toit. En juin 2021, pour respecter la date d'expiration de la convention d'occupation et permettre le futur chantier du toit annoncé, la SNPB se retire de Tévennec. *Toit et charpenterie de la maison-phare seront ainsi rénovés d'avril à septembre 2023*.

Attendu depuis des décennies, *ce chantier couronne dix ans de lutte en faveur de Tévennec* pour lui permettre d'*avoir une seconde vie*. Si la dégradation continue de Tévennec et l'absence de toute perspective de restauration depuis un demi-siècle étaient la preuve que la rénovation du toit n'était pas jusqu'alors une priorité, *c'est bien cette mobilisation au long cours de la SNPB qui a tout changé*.

Afin de confirmer la *possibilité d'organiser à Tévennec une forme de vie et de séjour*, la SNPB a évalué, avec expertise *in-situ*, les difficultés et possibilités de son *projet de résidence d'artistes*. Au cours de ces dix ans, et sans aucun incident, elle y a reçu, avec beaucoup d'autres, *artistes et équipes de reportage souvent très connus*. Une décennie d'acquisition d'une *expérience unique dans l'organisation de séjours en ces lieux difficiles mais fascinants*. Une *décennie d'engagement pour un phare qui fêtera ses cent-cinquante ans en 2025*.

Marc Pointud

président de la SNPB et Chevalier de l'ordre du Mérite maritime

« Lumière sur Tévennec les portes de l'enfer » (Coop Breizh) par Marc Pointud est en vente au profit du patrimoine sur www.pharesetbalises.org

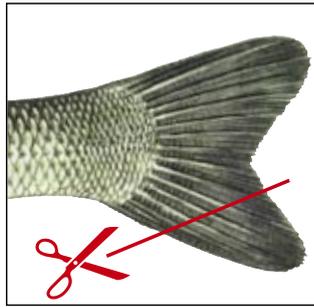
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

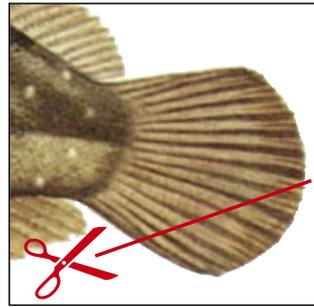
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce **marquage doit être effectué de façon précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

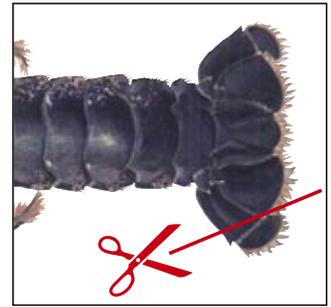
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer
FNPP

RESPECTONS LES TAILLES Méditerranée

RESPECTONS LES TAILLES Atlantique Manche Mer du Nord

Guide des bonnes pratiques Sous-marin Découverte mer

Pêche Plaisance Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

CARTE FÉDÉRALE

RESPECTONS LES TAILLES (Ruler with fish illustrations and measurements)

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

FNPP Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Derrière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr

VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !

Une coryphène prise à la traîne sur un leurre type Raglou au large de Tamarin à l'île Maurice, par Fred et Maxime Muller (Skal club 44 Pornichet).



**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**

Deux beaux dentis pris par le Fishing club laurentin (83).



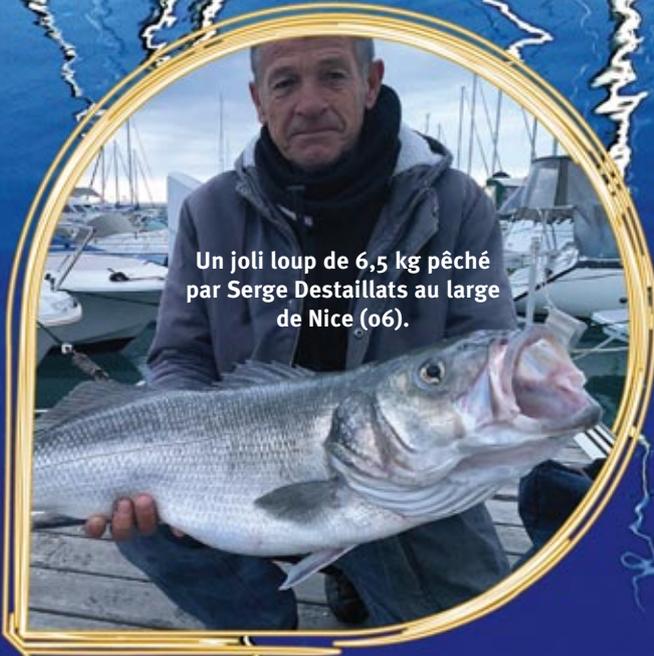
Une lice de 10 kg pour 1,02 m, pêchée dans le golfe du Grau du Roi à Port-Camargue (30).



Deux belles prises de vivaneaux dans les Caraïbes pour nos amis de Port-Bourgenay (85).



Un joli loup de 6,5 kg pêché par Serge Destailats au large de Nice (06).



RESPECTONS LES TAILLES

30 cm	Dorade grise	25 cm	Lingue julienne	65 cm	Morue	42 cm
12 cm	Dorade rose	40 cm	Lingue bleue	70 cm	Chenichou	30 cm
23 cm	Dorade royale	28 cm	Lulu/Redouton	50 cm	Chenichou	27 cm
42 cm	Eglet	30 cm	Magre	50 cm	Chenichou	15 cm
30 cm	Egleton	170 cm	Morue (sans LPL)	100 cm	Chenichou	11 cm
35 cm	Flet	30 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
40 cm	Hareng	30 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
30 cm	Lieu jaune	30 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
25 cm	Lieu rose	30 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
30 cm	Lieu noir	30 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
15 cm	Limande	20 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm
60 cm	Limande sole	25 cm	Morue (avec LPL)	201 cm	Chenichou	11 cm

15	Chenichou (Rougats)	25	Limande sole (avec LPL)	30	Morue (avec LPL)
15	Chenichou (Rougats)	25	Limande sole (avec LPL)	30	Morue (avec LPL)
15	Chenichou (Rougats)	25	Limande sole (avec LPL)	30	Morue (avec LPL)
15	Chenichou (Rougats)	25	Limande sole (avec LPL)	30	Morue (avec LPL)

35	Lieu noir (sans LPL)	40	Bonite	42	Lieu noir (avec LPL)
35	Lieu noir (sans LPL)	40	Bonite	42	Lieu noir (avec LPL)
35	Lieu noir (sans LPL)	40	Bonite	42	Lieu noir (avec LPL)
35	Lieu noir (sans LPL)	40	Bonite	42	Lieu noir (avec LPL)



Fédération Nationale de la Pêche et des Pêcheurs en mer

www.fnpp.fr

Éditions : Vagnon jeunesse



Décès de Louis Le Pensec

Louis Le Pensec était un **breton enraciné** et un **européen de cœur**. Il a **marqué la vie politique** de sa région comme celle de la nation. Celui qui fut le **premier ministre de la Mer** de plein exercice **s'est éteint le 10 janvier à l'âge de 87 ans**. Né dans une famille modeste, Louis Le Pensec s'éleva par le travail et fut élu **maire de sa ville natale, Mellac dans le Finistère**, en 1971. Il a **soutenu tout au long de sa carrière l'ambition maritime de la France et la construction d'une « Europe bleue »**. Louis Le Pensec était un nom, une figure, une autorité, un exemple.

Un prix européen « MPA Award » pour l'Aire marine protégée de la côte agathoise (Cap d'Agde) !

L'Aire marine protégée de la côte agathoise a reçu à Bruxelles un prix européen : le **MPA Award de la part de la mission « Restore our Océan and Waters » de la Commission européenne**, en présence des deux directeurs généraux européens aux affaires maritimes (pêche, recherche et innovation). Le jury a retenu la **qualité globale de la gestion de l'AMP, l'engagement politique local** pour la gouvernance et surtout le **principe de concertation avec tous les usagers et acteurs maritimes**. Remerciements particuliers aux représentants des usagers maritimes : pêcheurs professionnels petits métiers, clubs de plongée professionnels et associatifs, pêcheurs récréatifs, activités nautiques et bateaux promenade, mais aussi bien d'autres pour leur **engagement sincère et ouvert à nos côtés pour la protection, la gestion durable et la valorisation du milieu marin agathois**. La **démarche de concertation** pour la création d'une **réserve naturelle nationale marine** se poursuit positivement.

Pas de salon nautique à Paris en 2024

La première édition du Nautic en Seine, successeur du salon Nautic de Paris, et qui **devait se tenir en octobre n'aura finalement pas lieu en 2024**. Le calendrier étant trop chargé à cette période, la FIN a pris la **décision de reporter le salon au printemps 2025**.

La vigie des pêcheurs à pied durant 20 ans passe la main !



Jean Lepigouchet incarne la pêche de loisir dans la Manche, il vient de transmettre la présidence du comité départemental 50.

Il a attrapé le virus de la pêche de loisir il y a une soixantaine d'années, une époque bénie pour la ressource : *« je ne remercierais jamais assez mon professeur de sciences naturelles de m'avoir fait découvrir Chausey : un vrai coup de foudre ! »*.

Devenu instituteur, le cherbourgeois devient directeur du centre de classes de découvertes. Puis, la retraite arrive en 2002, et sans hésiter, le membre de l'association granvillaise (CPAG) prend la tête du tout nouveau Comité départemental de la Manche de la pêche maritime de loisir.

L'enjeu était surtout de faire front commun, beaucoup d'associations n'avaient pas de contacts avec l'administration, nous avons donc décidé de faire un regroupement dans la Manche : le premier du genre en France. À ce jour, nous regroupons plus de 2600 adhérents !

Les années 2000 ont vu fleurir de multiples textes de réglementations et Jean a enchaîné des centaines de réunions pour défendre encore et toujours les droits des pêcheurs de loisir... toutefois, **JAMAIS** durant les grandes marées !

Jean explique qu'il a vu exploser la fréquentation du littoral depuis les années 2000 et pour renseigner le public, le comité régional 50 a édité un guide pédagogique des bonnes pratiques.

Son crédo : **il faut continuer à préserver l'un de nos derniers espaces de liberté, la mer !**

Sécurité



PORT-CAMARGUE (30)

11^e challenge de pêche en faveur de la SNSM

Le Pèsca club 30, avec la collaboration du Centre de pêche camarguais (CPC), a organisé pour la onzième année consécutive, le challenge de pêche en faveur de la SNSM, station de sauvetage de Port-Camargue.

L'implication et l'engagement du Pèsca club 30 porte une fois de plus en avant les valeurs de la FNPP pour une *pêche de loisir solidaire et écoresponsable*. Ce challenge était *ouvert à tous* et l'intégralité du montant des inscriptions *reversée à la SNSM*, ainsi que les *dons des membres* et des deux clubs de pêche.

La SNSM est une association à but non lucratif et a *besoin du soutien de tous pour mener à bien son objectif de sauveteurs en mer*. Aucun d'entre nous n'est à l'abri d'avoir un jour besoin de leur assistance, et elle n'est *constituée que de bénévoles qui ont un grand mérite*.

Les *quarante-huit bateaux participants* ont pris la mer à 7h30 guidés par la passion qui les anime et sont revenus pour la pesée en fin de journée. La météo excellente a permis aux participants de mettre en pratique les *différentes techniques de pêche* afin de *ramener de très belles prises*, telles que liches, daurades, loups, mostelles, maquereaux, gascons, poissons de roche...

La *remise des prix* s'est effectuée devant les locaux de la SNSM. *Lucien Topie, adjoint au maire du Grau-du-Roi*, a honoré l'assistance en faisant un discours reconnaissant, car le succès de la manifestation permettait de *remettre un chèque de 5 000 € à la SNSM*.

Les partenaires de Pèsca club 30 et du CPC avaient également offert de *nombreux lots* pour doter les participants à ce challenge. Le président de la SNSM, station de sauvetage de Port-Camargue, Philippe Grau, a clôturé la manifestation en *remerciant tous les participants et les présidents de club pour leur engagement* et a convié tout un chacun à un apéritif dînatoire dans la convivialité. Rendez-vous est pris pour 2024 !

Remise du chèque de 5000€

De gauche à droite : L. de Campos, président Pèsca club 30
L. Topie, adjoint du maire du Grau-du-Roi/Port-Camargue
P. Grau, président SNSM, station Port-Camargue
B. Lacroix, président Centre de pêche camarguais

RIEC-S/BÉLON (29)

Serge Tallec passe la main après 20 ans de présidence !

Serge Tallec quitte ses fonctions de président de l'APPAB (Association des pêcheurs plaisanciers de l'Aven et du Bélon) lors de l'assemblée générale annuelle du dimanche 3 mars.



Après *plus d'un quart de siècle passé aux commandes du navire*, Serge Tallec a annoncé, devant un large parterre d'adhérents réunis pour la traditionnelle assemblée générale, sa *décision de quitter ses fonctions de président*. Fêru de navigation, cet ingénieur informaticien à la retraite était déjà *bien ancré dans la vie associative locale*, lorsqu'il a accepté de prendre les rênes de l'APPAB. Avec pugnacité et conviction, il a piloté le vaisseau contre vents et marées, aidé par un solide équipage, toujours mobilisé sur le pont pour affronter les tempêtes ou voguer sur des eaux plus paisibles, *infatigable Capitaine*, il n'a eu de cesse tout au long de son mandat de *favoriser l'entraide, l'amitié et la solidarité entre les plaisanciers*. Un engagement qui s'est manifesté dans la *formation des candidats au permis côtier* lors des sessions annuelles mais également dans l'*organisation de la fête de la mer*, vitrine de l'association et rendez-vous estival très prisé des touristes comme des locaux et dont la vocation première est de donner à tous l'accès aux plaisirs de la navigation et l'opportunité de découvrir le patrimoine maritime.

Fort d'une détermination à toutes épreuves, il est aussi à l'initiative de la mise en place des annexes mutualisées, mises à

disposition des locataires de mouillage, elles se rangent sagement sur le quai en attendant un rameur... Une idée qui a pris le large pour s'ancrer dans d'autres ports de France de Dunkerque à Ajaccio !

Altruiste et généreux, il a oeuvré pour faire de Rosbras un petit port accueillant, il a su faire partager ses idées et entretenir des échanges constructifs avec la municipalité a noté Sébastien Miossec, maire de Riec-sur-Bélon, et comme aime à le rappeler Christiane Paré la secrétaire de l'APPAB : « *Notre Capitaine a su garder le cap avec humanité et accomplir son mandat dans la bonne humeur et la convivialité !* ». André Fraval et Jean Le Roi, membres fondateurs de la structure, se sont associés à *ce bel hommage rendu à « un chef de file exemplaire toujours animé d'un esprit de solidarité auprès des gens de mer. »*

Serge Tallec a également donné beaucoup de son temps au sein du *comité directeur de la FNPP* où il s'est largement impliqué notamment dans la *création du site internet*. Il nous reste donc à le *remercier chaleureusement pour son investissement et sa disponibilité sans faille durant toutes ces années* passées en tant que président et à lui souhaiter Bon vent !

Pascal Baudoin
vice-président de la FNPP Bretagne Sud

Pêche SAINT-CYPRIEN (66)

Sortie matinale de pêche à la seiche et aux calamars

6 h du matin, par une nuit sans lune de décembre, une dizaine de bateaux quittent leur lieu d'amarrage pour prendre la mer à la recherche des seiches et calamars.

La *navigation est rendue hasardeuse et difficile* en raison des nombreux bancs de sable, ayant modifié la *topographie des fonds* lors des derniers coups de vent. Il faut se tracer une route ou une dérive parmi les filets et autres cordées de pots à poulpes dont les signalisations, bien que réglementées, sont pour beaucoup aléatoires, dangereuses, voire inexistantes.

Déjà la nuit s'estompe pour faire place à l'aurore, à cette vision magnifique et somptueuse du ciel rose qui précède le lever du soleil. Un *instant calme et magique* où les seiches et calamars, encore en pleine activité, jouent avec les nerfs des pêcheurs, c'est *l'heure des accrochages record*, des turlutes piquées dans le salabre et de *moments d'énervement ponctués par d'éventuelles douches noires de céphalopode* refusant l'embarquement.



Ce sont avant tout des instants de joie et bonheur, de montée d'adrénaline... *c'est tout simplement ça la pêche* pour notre plus grand plaisir. 10 heures, le soleil est déjà haut, devant la capitainerie sur le ponton d'accueil, c'est l'heure du *retour des bateaux*. Un café croissants attend les valeureux capitaines et leur équipage, c'est le *temps des échanges et de la convivialité*, une photo et la promesse de reconduire prochainement cet instant de partage et d'amitié. Remerciements à José pour son initiative.

Jean-Claude Hodeau
Pescadors club de Saint-Cyprien



MARTIN PLAGE (22)

Fête de la mer début juillet

Notre association a invité *des enfants et leur famille à découvrir l'estran*. Une *rencontre conviviale* durant laquelle les jeunes ont décliné leur prénom puis exprimé avec leurs mots leurs découvertes : « *Je suis allé à la pêche ce matin et j'ai placé dans mon panier : des coquilles de moules, de coques, de saint-jacques, de palourdes, et puis aussi des os de seiche, des algues etc.* » tous les encadrants ont félicité les jeunes pour l'acquisition très rapides de ces connaissances !

Après cette sortie pédagogique, un *traditionnel diplôme décerné par notre association* (une centaine d'exemplaires !) et un *guide des bonnes pratiques de la plaisance et des pêches en mer* (édité par la FNPP) ont été remis à chacun. Un *livre sur les oiseaux de la baie* a également été offert à tous par notre partenaire les Ailes Marines.

Le nettoyage des plages

En *juillet et août, depuis 20 ans*, nous organisons le nettoyage des plages environnantes, ce qui *permet de récolter du plastique, des mégots et tout un tas de déchets divers*. Cette année, *une poubelle a*



Toutes nos activités 2023 !

été installée sur l'estran, nous avons même récupéré des fonds de filet de chalut et des palettes venue de Jersey ! L'effort collectif a été clôturé par un pot de l'amitié bien mérité.

Les journées de l'estran

Ces journées ont rassemblé *deux-cent-vingt participants*. Le but de la sortie était « *d'apprendre mais ne pas prendre* ».

Nous avons distribué à chaque enfant un *flyer à compléter en les questionnant sur leurs connaissances de la faune de l'estran*. Les jeunes ont présenté leurs réponses aux trente bénévoles. Pendant la manifestation, nous avons déposé sur la plage des *galets numérotés de 1 à 30*, c'était l'heure de la « *pêche au trésor* » : celui qui avait la chance de trouver le numéro 1 avait gagné un stage d'une semaine à l'école de voile de la commune... les vingt-neuf autres ont décroché un gros lot !

Sur la plage, deux artistes dont un membre du bureau ont dessiné un espadon de 40 m de côté avec le nom de notre association.

Sciences participatives

Trois bénévoles ont accompagné la biologiste spécialement venue de Nantes pour *effectuer des relevés de terrain* dans le cadre d'une *thèse sur la ressource de palourdes sur la plage des Bleuet A Plérin*. Nos activités sont toujours très appréciées des habitants de Plérin, et surtout des visiteurs venus de tous horizons !

Michel Ropert

GROIX (56)

L'association remet un chèque à la SNSM

À l'occasion du repas offert à ses bénévoles, le président de l'Association des usagers de la mer de l'île de Groix (AUMIG), Michel Stephant, a remis au président de la station SNSM de Groix, Serge Beven, un chèque d'un montant de 1000 euros.

L'AUMIG compte *trois-cents adhérents* et gère administrativement les *deux-cent-sept mouillages répartis sur cinq sites autour de Groix* pour le compte de la mairie. Et chaque plaisancier connaît l'importance de la SNSM.

Les bénévoles se retrouvent autour d'un plat (cette année un ragoût de morgate) suivi de la galette des rois.



Les bénévoles sont les adhérents de l'association qui ont donné un coup de main pour organiser la *fête de Locmaria* le 14 août dernier ainsi que l'*entretien des bouées de mouillage pendant la période hivernale*.

AUMIG (Association des usagers de la mer de l'île de Groix)
Mairie de Groix - 56590 Groix
aumig.asso@laposte.net - 06.27.75.86.60



HENNEBONT (56)

40 ans de l'APPH et inauguration de la cale



40 ans de l'association des pêcheurs plaisanciers d'Hennebont et inauguration de la cale pour rendre hommage à Alexis Vittoz.

L'Association des pêcheurs plaisanciers d'Hennebont avait mis les petits plats dans les grands pour la cérémonie de célébration de ses quarante ans d'existence, le samedi 1^{er} juillet 2023. À cette occasion, une *plaque « cale Alexis Vittoz »* a été installée à la demande de l'association. La mairie a accepté de *rebaptiser la cale du Ty-Mor au nom d'Alexis Vittoz*, ancien président et président d'honneur de l'association, membre depuis plus de trente ans et disparu en juin 2022, en *hommage à son engagement et à son dévouement pour la cale*. Il était à

l'image de notre association et de beaucoup de nos bénévoles, généreux, dynamique, toujours en mouvement. C'était la cheville ouvrière de la cale du Ty-Mor, il avait beaucoup de qualités avec un caractère bien trempé.

Le bureau de l'APPH

LARMOR-PLAGE (56)

Le Père Noël sur le port

Une réussite pour l'Association pêche plaisance de Larmor-Plage qui a organisé *l'arrivée du Père Noël en bateau au petit port de Kernével*, le dimanche 17 décembre 2023, devant une belle affluence de petits et de grands. Après le *feu d'artifice*, des friandises ont été distribuées aux enfants. Les *sauveteurs en mer* (SNSM) étaient aussi présents sur le site.

L'Association pêche plaisance de Larmor Plage a aussi tenu son *assemblée générale* le 14 janvier 2024 devant de nombreux adhérents en présence de *Pascal Baudouin*, vice-président du comité directeur Bretagne Sud de la FNPP. À cette occasion, un *chèque de 400 € a été remis au responsable de la SNSM*.

Catherine Le Pallec
service communication



Fête de la carotte et du pied à coulisse FNPP

Après deux années d'interruption dues à la Covid, la fête de la carotte, grande braderie de légumes locaux et foire à tout, avec **trois-cent-cinquante exposants**, a repris et attiré plusieurs milliers de visiteurs. L'occasion pour l'APPPCO de tenir son stand habituel. **Le pied à coulisse de la FNPP a connu un énorme succès puisqu'à midi, le stock était écoulé !** Le président, Joël Aubert, a été interrogé à multiples reprises sur la **législation du moment**. Danielle Larose présentait une **exposition très appréciée des coquillages locaux**. Enfin, Michel Jeanne a expliqué avec de nombreux panneaux informatifs, les **enjeux du littoral** : trait de côte, pollution, l'intérêt des algues... Une journée enrichissante pour les visiteurs et l'association.



Le bureau de l'APPPCO

LÉZARDRIEUX (22)

Assemblée générale

Le samedi 3 février 2024 s'est tenue, salle Georges Brassens à Lézardrieux, l'assemblée générale de l'APPL devant une soixantaine de sociétaires et en présence du maire, Henri Parenthoën, ainsi que Gilles Alain, adjoint délégué au port.

Le président, Didier Blondel, a fait **état des évènements qui ont marqué l'année 2023** au sein de l'association, tout en mettant l'accent sur les **sorties de pêche en mer** contrariées par une météo particulièrement mauvaise.

- Réussite du **cochon grillé** annuel de l'association dans le cadre de l'île à Bois.
- **Accompagnement de la régates de l'APOC de Loguivy** en tant que bateau jury et **participation à la sécurité** durant l'épreuve ainsi que la sponsorship d'un des bateaux de la régates (celui du président Gildas Jannin).
- **Saison remplie avec succès pour la pêche au thon rouge** où le quota de 120 kg attribué à l'association a été atteint.
- Une **soirée conviviale** a été organisée le 2 décembre pour les adhérents afin de compenser les annulations météo de la saison.
- Très belle **formation « GPS sondeur »** au sein de l'établissement Cras nautique de Paimpol au mois de décembre dernier.

Le président a ensuite cité les **différentes manifestations prévues pour 2024** :

- révision des **extincteurs** ;
- **régates** de l'APOC ;
- **brocante** organisée sur le port ;
- **sorties** pêche en mer ;
- **cochon grillé** ;
- cours de **matelotage** ;
- lecture des **cartes marines** ;
- **journée de navigation** afin de perfectionner les manœuvres de port et d'appareillage avec son propre bateau (ligne d'arbre ou hors-bord) ;
- section **pêche au thon** avec un nouveau référent Rafaël Clofent ;
- **formation GPS** sur une journée en collaboration avec les établissements Cras Nautique de Paimpol ;
- organisation de l'**assemblée générale du CD 22** le 4 mai salle Georges Brassens suivie du repas.

Présentation, par ailleurs, des **deux nouveaux membres du bureau : Gilbert Prigent et Bernard Revel**.

Sont réélus : Didier Blondel et Loïc Ancelin ; Maryline Casteran est cooptée comme nouveau membre du bureau.

La parole est donnée à **Henri-Paranthoën, maire de Lézardrieux**, qui se félicite du **dynamisme de l'association** et de sa **participation aux différentes études engagées par la municipalité**.

La parole est ensuite donnée à **Loïc Ancelin, secrétaire de l'APPL**, sur l'**étude en cours d'une ZMEL** (Zone de mouillages à équipements légers) et **Gilles Alain, délégué au port**, précisant l'évolution de la réflexion en cours.

Patrick Blondel, trésorier, détaille le **bilan comptable** de l'association qui est à l'**équilibre positivement pour 2023**.

Questions diverses suivies d'un apéritif offert par l'association.

La soirée s'est terminée par le **repas annuel de l'association** autour d'une superbe choucroute dans une ambiance très conviviale et amicale.

Loïc Ancelin
secrétaire



LION-S/MER (14)

Assemblée générale

Notre **assemblée générale 2024** s'est déroulée le dimanche 5 février 2024. Nous avons débuté par **honorer Dominique Regeard**, décédé à 59 ans, l'un de nos **adhérents**, disparu de façon brutale et beaucoup trop jeune, mais aussi notre **maire**. Nous étions très en phase avec lui pour toutes nos activités, et ne manquions pas, en échange, de participer aux **festivités organisées par la ville**. Nous ne l'oublierons pas. Souhaitons que notre nouvel(le) édile nous accorde autant d'intérêt pour continuer à porter les intérêts de la pêche de plaisance, de la FNPP et des habitants de Lion-sur-Mer.

Arlette Halley
présidente



Pour 4 personnes
Préparation : 25 minutes

GRATIN DE HARENGS FUMÉS AU FENOUIL

Ingrédients :

- 5 grosses pommes de terre
- 1 bulbe de fenouil
- 1 oignon
- 100 g de beurre
- 4 filets de hareng
- 4 cuillerées à soupe de crème fraîche
- 2 cuillerées à soupe de chapelure

Préparation

Couper le fenouil en fines lamelles. Éplucher et hacher les oignons. Dans une poêle, faire chauffer 60 g de beurre, y placer les tranches les tranches de fenouil et les oignons. Laisser cuire le tout 7 à 8 minutes. Quand les légumes sont tendres et transparents, les placer hors du feu. Faire chauffer le four. Éplucher les pommes de terre et les couper en tranches fines. Prendre un plat à four pouvant être posé sur la table et le beurrer. Disposer les ingrédients en couches successives : les pommes de terre, les harengs, la préparation de fenouil et d'oignons, en terminant par une couche de pommes de terre. Saler et poivrer. Versez la crème fraîche et recouvrir le tout de chapelure.

Sur le dessus du plat, mettre du beurre en petits morceaux. Faites cuire ce gratin à four moyen, jusqu'à ce que les pommes de terre soient bien tendres : environ 1 heure.

C'est prêt ! Vous pouvez inviter vos amis « à la bonne franquette » en servant cette recette directement dans le plat de cuisson !



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

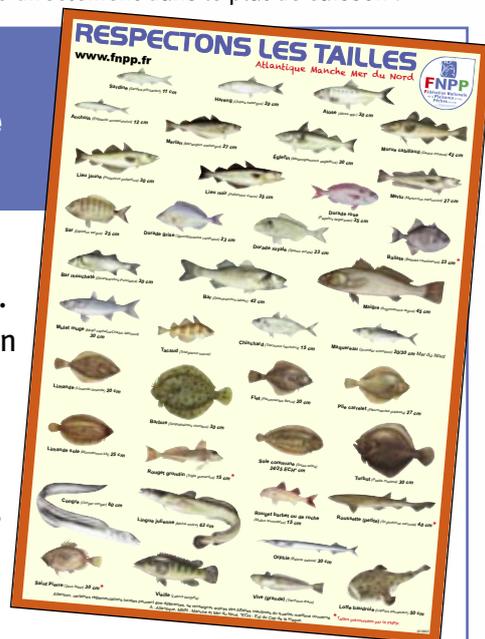
1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

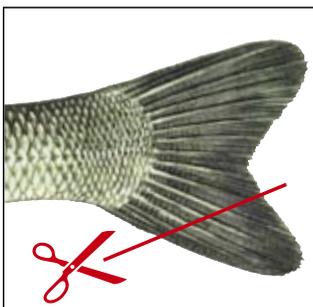
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

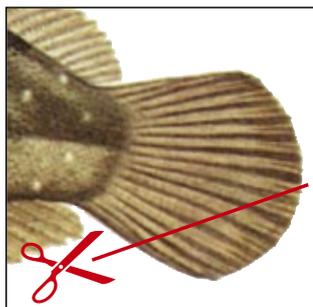
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

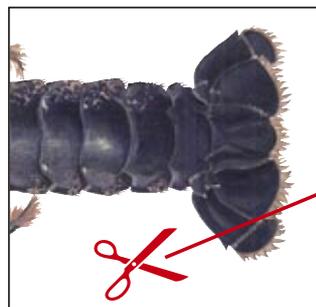
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

The collage features several FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Maritime regions, showing various fish species and their minimum catch sizes.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea and on the beach.
- Pêche Plaisance** magazine cover.
- Carte Fédérale** membership cards with fields for name, address, and boat details.
- Carte Adhérent** membership card with fields for name, address, and boat details.
- RESPECTONS LES TAILLES** ruler with a scale from 0 to 15 cm and a list of fish species and their minimum catch sizes.

Bonne mer,
bon vent
à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Demière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr

Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (arrêté du 30/12/2021 modifiant l'arrêté du 17/05/2011 imposant le marquage des captures) - * Tailles préconisées FNPP

POISSONS		Makaire blanc ✂ LJFL° 168 cm		Crevettes autres 3 cm	
Alose	30 cm	Makaire bleu ✂ LJFL° 251 cm		Étrille	6,5 cm
Anchois	12 cm	Maquereau* ✂ 20/30 MMN° cm		Homard* ✂ LC° 8,7/9 HF° cm	
Baliste	* 23 cm	Merlan	27 cm	Langouste* ✂ LC° 11 cm	
Bar 2/jour/pêcheur ✂ 42 cm		Merlu	27 cm	Langoustine	LT° 9 cm
Bar moucheté	30 cm	Mostelle	30 cm	Tourteau	13 A/15 Nord 48° cm
Barbue	30 cm	Mulet	30 cm	MOLLUSQUES	
Bonite ✂ * 40 cm		Morue cabillaud ✂ 42 cm		Bulot	4,5 cm
Cardine	20 cm	Orphie	30 cm	Clovisse	4 cm
Chapon	30 cm	Pagre ✂ * 30 cm		Couteau	10 cm
Chinchard	15 cm	Plie carrelet	27 cm	Coque	2,7/3 LB° cm
Congre	60 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm	Coquille Saint-Jacques	11 cm
Dorade coryphène ✂ * 60 cm		Rouget grondin	* 15 cm	Huître creuse	5 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm	Roussette	* 40 cm	Huître plate	6 cm
Dorade rose ✂ 40 cm		Saint-pierre	* 30 cm	Mactre solide	2,5 cm
Dorade royale ✂ 23 cm		Sar commun ✂ 25 cm		Moule	4 cm
Églefin	30 cm	Saumon	50 cm	Ormeau	9 cm
Espadon ✂ LJFL° 170 cm		Sardine	11 cm	Oursin piquants exclus	4 cm
Flet	20 cm	Sole commune ✂ 25 cm		Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Hareng	20 cm	Thon germon ✂ LJFL° 2/3* kg		Palourde européenne	4 cm
Lieu jaune ✂ 30 cm		Thon listao ✂ LJFL° * 45 cm		Palourde japonaise	3,5/4 CM° cm
Lieu noir ✂ 35 cm		Thon obèse ✂ LJFL° * 100 cm		Palourde rose	4 cm
Limande	20 cm	Thon rouge LJFL° 30 kg ou 115 cm		Pétoncle noir	4 cm
Limande sole	25 cm	Truite de mer	35 cm	Poulpe	750 g
Lingue julienne	63 cm	Turbot	30 cm	Praire	4,3 cm
Lingue bleue	70 cm	CRUSTACÉS		Telline	2,5 cm
Lotte/Baudroie	50 cm	Araignée de mer	12 cm	Vernis	6 cm
Maigre ✂ 50 cm		Crevette bouquet	5 cm	Vénus	2,8 cm

* A : Atlantique, MMN : Manche et Mer du Nord, ECH : Est du Cap de la Hague, BG : Baie de Granville, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

POISSONS		Mulet muge * 20 cm		Sparailon 12 cm	
Allache	* 12 cm	Oblade	* 12 cm	Thon germon ✂ * 3 kg	
Anchois	9 cm	Orphie	* 30 cm	Thon listao ✂ * 45 cm	
Baudroie	* 50 cm	Pageot à gros œil	40 cm	Thon obèse ✂ * 100 cm	
Bogue	* 12 cm	Pageot acarné	17 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Castagnole	* 12 cm	Pageot commun	15 cm	CRUSTACÉS	
Cernier	45 cm	Pagre commun ✂ 18 cm		Crevettes rose	2 cm
Chapon	30 cm	Pélamide	* 40 cm	Homard* ✂ LT° 30 cm	
Chinchard sévèreau	15 cm	Raie pastenague	* 36 cm	Langouste* ✂ LC° 9 cm	
Congre	60 cm	Raie torpille marbrée	* 36 cm	Langoustine	LT° 9 cm
Denti ✂ * 50 cm		Rouget barbet	15 cm	MOLLUSQUES ET AUTRES	
Dorade coryphène ✂ * 60 cm		Rouget grondin	15 cm	Coque	2,7 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm	Roussette	* 40 cm	Coquille Saint-Jacques	10 cm
Dorade royale ✂ 23 cm		Saint-pierre	* 30 cm	Huître creuse	6 cm
Loup ✂ 30 cm		Sar commun ✂ 23 cm		Huître plate	6 cm
Makaire bleu ✂ 251 cm		Sar à museau pointu	18 cm	Oursin	5 cm
Maquereau* ✂ 18 cm		Sar à tête noire	18 cm	Palourde européenne	3,5 cm
Maquereau espagnol	18 cm	Sardine	11 cm	Palourdes autres	3 cm
Marbré	20 cm	Saupe	* 12 cm	Praire	2,5 cm
Merlu	20 cm	Sole commune ✂ 25 cm		Telline	2,5 cm
Mostelle	* 30 cm				

AUTRES ESPÈCES faisant l'objet d'un marquage obligatoire : espadon voilier, maigre, marlin bleu, rascasse rouge, thazard, thon albacore, voilier de l'Atlantique.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : espadon (Méd.), esturgeon, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM Vld&e), corb, mérour brun.
Espèces soumises à quotas : espadon (Atl.), thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.
* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.